

EXPLICATION DE LA DIVINE LITURGIE ¹

TABLE DES MATIERES

- CHAPITRE 1. SIGNIFICATION GÉNÉRALE DU SACRIFICE
CHAPITRE 2. POURQUOI LES PRÉCIEUX DONS NE SONT-ILS PAS TOUT DE SUITE PLACES SUR L'AUTEL
CHAPITRE 3. QUE LES PRÉCIEUX DONS SONT DÉDIÉS A DIEU COMME PRÉMIÈRES DE LA VIE HUMAINE
CHAPITRE 4. POURQUOI IL CONVENAIT QUE LES PRÉCIEUX DONS FUSSENT LES PRÉMIÈRES DE LA VIE HUMAINE .
CHAPITRE 5. POURQUOI CE N'EST PAS UN PAIN ENTIER QUI EST OFFERT, MAIS SEULEMENT UN FRAGMENT
CHAPITRE 6. POURQUOI LE PRÊTRE TRACE SUR LE PAIN LES SYMBOLES DE LA PASSION DU CHRIST
CHAPITRE 7. QU'EST-CE QUE LA COMMÉMORATION DU SEIGNEUR
CHAPITRE 8. DES RITES ACCOMPLIS SUR LE PAIN
CHAPITRE 9. POURQUOI LE SEIGNEUR A-T-IL ORDONNÉ DE FAIRE CELA EN MÉMOIRE DE LUI
CHAPITRE 10. QUELLES SONT, APRÈS LA COMMÉMORATION DU SAUVEUR, LES AUTRES FORMULES DE LA PROTHÈSE; ET QUE LA PRÉSENTATION DES PRÉCIEUX DONS EST A LA FOIS HOMMAGE DE RECONNAISSANCE ET ACTE DE SUPPLICATION
CHAPITRE 11. POURQUOI L'ON COUVRE LES PRÉCIEUX DONS, ET DES FORMULES QUI ACCOMPAGNENT CE RITE
CHAPITRE 12. DE LA DOXOLOGIE INITIALE. [ET DE LA «GRANDE COLLECTE»]
CHAPITRE 13. QUE SIGNIFIE, A CHAQUE DEMANDE, L'IMPLORATION DE LA DIVINE MISÉRICORDE
CHAPITRE 14. DU DÉPÔT. QUE NOUS CONFIONS A DIEU
CHAPITRE 15. DES PSALMODIES APPELÉES «ANTIPHONES» ET DES PRIÈRES QUI LES ACCOMPAGNENT
CHAPITRE 16. SIGNIFICATION DE LA LITURGIE EN RÉSUMÉ
CHAPITRE 17. EXPLICATION DU PREMIER ANTIPHONNE
CHAPITRE 18. [DEUXIÈME ANTIPHONNE]. QUE SIGNIFIENT, EN CE DÉBUT DE LA LITURGIE, LES CHANTS TIRÉS DES TEXTES PROPHÉTIQUES
CHAPITRE 19. EXPLICATION DU TROISIÈME ANTIPHONNE
CHAPITRE 20. DE L'OSTENSION DE L'ÉVANGILE, ET DE L'HYMNE TRISAGION
CHAPITRE 21. DE L'ORAISON QUI ACCOMPAGNE L'HYMNE TRISAGION ET DES ACCLAMATIONS SACRÉES, [«SOYONS ATTENTIFS ! SAGESSE !DEBOUT !»]
CHAPITRE 22. DES LECTURES SACRÉES, DE LEUR DISPOSITION ET DE LEUR SIGNIFICATION
CHAPITRE 23. SES SUPPLICATIONS QUI SE FONT APRÈS L'ÉVANGILE
CHAPITRE 24. DU TRANSFERT DES PRÉCIEUX DONS A L'AUTEL
CHAPITRE 25. DES PRIÈRES QUI SUIVENT LE TRANSFERT DES PRÉCIEUX DONS ET DES EXHORTATIONS ADRESSÉES PAR LE PRÊTRE A LA FOULE
CHAPITRE 26. DE LA CONFESSION DE FOI, DES EXHORTATIONS, DES SOUHAITS QUE LE PRÊTRE ADRESSE AUX FIDÈLES ET DES RÉPONSES QUE CEUX-CI Y FONT
CHAPITRE 27. DE LA CONSÉCRATION DES PRÉCIEUX DONS ET DE L'ACTION DE GRACES QUI LA PRÉCÈDE
CHAPITRE 28. D'OÙ VIENT L'ASSURANCE DE NOTRE FOI À CES MYSTÈRES

¹ Composé par diacre Roman Biliavskiy
Le 01/09/2019, saint André Stratélate

CHAPITRE 29. DES REPROCHES QUE NOUS FONT ICI CERTAINS LATINS ET RÉFUTATION DE CES REPROCHES

CHAPITRE 30. QUE DANS L'ÉGLISE LATINE LA CONSÉCRATION SE FAIT DE LA MÊME MANIÈRE QUE CHEZ NOUS

CHAPITRE 31. POUR QUELLE RAISON, EN VUE DE LA CONSÉCRATION DES PRÉCIEUX DONS, LE PRÊTRE INVOQUE-T-IL NON PAS LE FILS, MAIS LE PÈRE

CHAPITRE 32. DU SACRIFICE PROPREMENT DIT, ET QU'EST-CE QUI EN EST L'OBJET

CHAPITRE 33. DES PRIÈRES APRÈS LA CONSÉCRATION ET QUELLE EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE PRÊTRE PAIT ICI MÉMOIRE DES SAINTS ET, EN PREMIER LIEU, DE LA SAINTE VIERGE

CHAPITRE 34. DE CE QUE LE PRÊTRE DEMANDE POUR SOI-MÊME ET POUR LES DONS SACRÉS, ET DES INTENTIONS POUR LESQUELLES IL FAIT PRIER LES FIDÈLES

CHAPITRE 35. A L'ORAISON DOMINICALE, L'INCLINATION DES TÊTES AVEC L'ORAISON QUI L'ACCOMPAGNE, ET LA DOXOLOGIE

CHAPITRE 36. DE LA PROCLAMATION QUE LE PRÊTRE ADRESSE A LA FOULE EN ÉLEVANT LES SAINTS MYSTÈRES [«LES CHOSES SAINTES AUX SAINTS»], ET DE LA RÉPONSE QU'Y FONT LES FIDÈLES

CHAPITRE 37. QUE SIGNIFIE L'EAU CHAUDE QUE L'ON VERSE DANS LES SAINTES ESPÈCES

CHAPITRE 38. DE QUELLE MANIÈRE LES SAINTS MYSTÈRES SIGNIFIENT-ILS L'ÉGLISE ?

CHAPITRE 39. DE L'APPEL IMMEDIAT DES FIDÈLES A LA COMMUNION ET DE L'ACCLAMATION QUE LES FIDÈLES ADRESSENT AUX SAINTES ESPÈCES QUI LEUR SONT MONTRÉES

CHAPITRE 40. DE LA PRIÈRE QUE LE PRÊTRE DIT A HAUTE VOIX SUR LES FIDÈLES QUI VIENNENT DE COMMUN

CHAPITRE 41. ACTION DE GRACES ET DOXOLOGIE

CHAPITRE 42. LES DÉFUNTS SONT-ILS SANCTIFIÉS PAR LES MYSTÈRES DE L'AUTEL DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES VIVANTS ?

CHAPITRE 43. C'EST PRINCIPALEMENT A L'ÂME DU COMMUNIANTE QU'EST CONFÉRÉE LA SANCTIFICATION

CHAPITRE 44. DE LA MÉDIATION DU CHRIST

CHAPITRE 45. QUE LA SANCTIFICATION S'OPÈRE PLUS PARFAITE POUR LES DÉFUNTS

CHAPITRE 46. COMMENT CES DONS SACRÉS SONT TOUJOURS AGRÉABLES A DIEU

CHAPITRE 47. A QUEL POINT CES DONS SACRÉS SONT-ILS AGRÉÉS

CHAPITRE 48. QUELLE EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS FAISONS BÉNÉFICIER LES SAINTS DE CES DONS SACRÉS ET POURQUOI NOUS LES OFFRONS EN LEUR HONNEUR

CHAPITRE 49. CONTRE CEUX QUI PRÉTENDENT QUE LA COMMÉMORATION DES SAINTS DANS LA LITURGIE EST UNE SUPPLICATION DU PRÊTRE A DIEU EN LEUR FAVEUR

CHAPITRE 50. COMBIEN DE FOIS DANS LA LITURGIE SE FAIT LA COMMÉMORATION DES SAINTS ET QUELLE EST LA DIFFÉRENCE DE CES COMMÉMORATIONS

CHAPITRE 51. POURQUOI LE PRÊTRE DONNE-T-IL AU SACRIFICE LE NOM DE CULTE SPIRITUEL

CHAPITRE 52. POURQUOI LE SACRIFICE EST-IL APPELÉ EUCHARISTIE [ET NON PAS SUPPLICATION]

CHAPITRE 53. DE L'ACTION DE GRACES APRÈS LA COMMUNION ET DES PRIÈRES FINALES DE LA LITURGIE

CHAPITRE 1. SIGNIFICATION GÉNÉRALE DU SACRIFICE

Dans la célébration des saints mystères, l'acte essentiel est la transformation des éléments au corps et au sang divin; le but, c'est la sanctification des fidèles, qui par ces mystères reçoivent la rémission de leurs péchés, l'héritage du royaume des cieux et tout ce que cela implique.

Comme préparation et contribution à cet acte et à ce but, des prières, des psalmodies, des lectures de l'Écriture sainte, en un mot tous les gestes sacrés et les formules qui trouvent place soit avant la consécration des éléments, soit après cette consécration. S'il est vrai, en effet, que Dieu nous donne gratuitement toutes les choses saintes, et que nous, nous ne lui apportons rien, mais que ce sont absolument des grâces de sa part, cependant il exige nécessairement de nous que nous devenions aptes à les recevoir et à les garder; et il ne ferait point participer à la sanctification ceux qui ne seraient pas disposés de la sorte. C'est ainsi qu'il admet au baptême et à l'onction de la confirmation, c'est ainsi qu'il reçoit au divin banquet et qu'il fait participer à l'auguste table.

Ce divin procédé à notre égard, le Christ l'a exposé dans la parabole du semeur. *Celui qui sème*, dit-il, *est sorti, non pour labourer la terre, mais pour semer* : montrant par là que le labour et tout le travail de préparation doit avoir été préalablement accompli.

Ainsi donc, puisque, pour obtenir l'effet des divins mystères, il était nécessaire de s'en approcher en bon état et dûment préparés, il fallait aussi que cette préparation se trouvât dans l'arrangement du rite sacré, et elle s'y trouve en effet. Voilà bien en vérité ce que peuvent réaliser en nous les prières, les psalmodies, ainsi que tous les gestes sacrés et les formules que renferme la liturgie. Cela nous purifie et nous dispose soit à bien recevoir, soit à bien conserver la sanctification et à en rester possesseurs.

Cela nous sanctifie de deux manières.

La première consiste en ce que nous tirons profit de ces prières, de ces psalmodies et de ces lectures. Les prières nous orientent vers Dieu et nous procurent le pardon de nos péchés; les psalmodies nous rendent Dieu propice et attirent sur nous le mouvement de miséricorde qui en est la conséquence. *Offre à Dieu un sacrifice de louange*, dit le psalmiste, *et je te délivrerai, et tu me glorifieras*. Quant aux leçons de la sainte Écriture, qui proclament la bonté de Dieu et son amour pour l'homme, mais aussi la rigueur de sa justice, elles inspirent à nos âmes la crainte du Seigneur, y allument l'amour envers lui, et par là suscitent en nous une grande ardeur à observer ses commandements. Toutes ces choses, faisant au prêtre et au peuple l'âme meilleure et plus divine, les rendent l'un et l'autre aptes à la réception et à la conservation des saints mystères, ce qui est le but de la liturgie. Mais elles disposent spécialement le prêtre à une digne attitude pour accomplir le sacrifice, ce qui est, comme il a été dit, l'oeuvre essentielle de la mystagogie. Or, cela même se trouve en maints endroits des prières : le prêtre supplie qu'il ne soit pas jugé indigne d'une telle action, mais qu'il puisse vaquer au mystère avec des mains pures, une âme pure, une langue pure. C'est ainsi que, par la vertu même des paroles dites ou chantées, nous tirons d'elles notre profit en vue de la célébration.

Il y a encore une autre manière pour nous d'être sanctifiés par ces formules, ainsi que par tous les rites de la fonction sacrée. Elle consiste en ceci, que dans ces formules et ces rites nous voyons la représentation du Christ, des œuvres qu'il a accomplies et des souffrances qu'il a endurées pour nous. En effet, dans les psalmodies et les lectures, comme dans tous les actes du prêtre à travers l'ensemble de la liturgie, c'est toute l'économie de l'oeuvre rédemptrice qui est signifiée : les premiers rites de la hiérurgie représentent les débuts de cette oeuvre; les seconds, la suite; et les derniers, ce qui en fut la conséquence. C'est ainsi que les spectateurs de ces rites ont la possibilité d'avoir devant les yeux toutes ces divines choses. La consécration des éléments, qui est le sacrifice même, commémore la mort du Sauveur, sa résurrection et son ascension, puisqu'elle transforme ces dons précieux

au propre Corps du Seigneur qui a été sujet de tous ces mystères, qui a été crucifié, qui est ressuscité, qui est monté au ciel. Quant aux rites qui précèdent l'acte du sacrifice, ils symbolisent les événements antérieurs à la mort du Christ, sa venue sur la terre, sa première apparition, puis sa parfaite manifestation. Les rites qui viennent après l'acte du sacrifice rappellent la promesse du Père, selon la parole même du Sauveur, c'est-à-dire la descente du saint Esprit sur les apôtres, la conversion des nations opérée par ces derniers et leur divine société.

La mystagogie tout entière est comme une représentation unique d'un seul corps, qui est l'oeuvre du Sauveur; elle met sous nos yeux les divers membres de ce corps, du commencement à la fin, selon leur ordre et leur harmonie.

C'est pourquoi les psalmodies ou chants initiaux, et même, avant eux, tout ce qui se fait et se dit à la prothèse ou préparation des précieux dons, symbolisent la première période de l'économie rédemptrice. Ce qui vient après les psalmodies : lectures de l'Écriture sainte, et le reste, symbolise la période qui suivit.

Même si l'on dit qu'il y a une autre utilité des lectures et, des psalmodies – car elles ont été introduites afin de nous disposer à la vertu et afin de nous rendre Dieu propice, – cela n'empêche pas que l'un et l'autre soit possible, que les mêmes rites puissent tout ensemble exciter à la vertu et signifier l'économie de l'oeuvre rédemptrice. Les vêtements remplissent leur fonction d'habits et couvrent le corps; mais par le fait d'être tels ou tels, ils signifient aussi quelquefois la profession, la condition et la dignité de ceux qui les portent. Il en est de même en ces choses de la liturgie. Parce que les divines Écritures renferment des formules inspirées et des louanges de Dieu, et qu'elles exhortent à la vertu, elles sanctifient ceux qui les lisent ou les chantent.

A l'ordre dans lequel elles ont été disposées, elles ont encore une autre efficacité et servent à signifier la venue du Christ et son oeuvre. Non seulement les chants et les lectures, mais les gestes eux-mêmes ont aussi ce rôle : chacun se fait à cause de l'utilité présente, mais en même temps symbolise quelque chose des oeuvres du Christ, de ses actions ou de ses souffrances. Nous en avons un exemple dans le transfert de l'évangile à l'autel, puis dans le transfert des précieux dons. L'un et l'autre représentent l'apparition et la manifestation du Sauveur : la première, encore obscure et imparfaite, au début de sa vie; la seconde, la parfaite et suprême manifestation. Il y a même certains rites qui ne remplissent aucune utilité pratique; ils ne sont accomplis qu'en raison d'un symbolisme : tel, le fait de percer l'hostie et d'y tracer le dessin d'une croix, ou encore le fait que l'objet de métal qui opère cette perforation a la forme d'une lance; de même aussi le fait de verser, vers la fin, un peu d'eau chaude dans les saints mystères.

Même dans les autres sacrements, on trouverait bien des choses de ce genre. Ainsi, au baptême, les candidats doivent se défaire de leurs chaussures et de leurs habits; les yeux tournés vers l'Occident; ils doivent étendre les mains et exhaler un souffle. Or, ces rites n'ont d'autre but que de nous enseigner quelle haine nous devons avoir du démon, et comment celui-ci doit être chassé par quiconque veut être un véritable chrétien. Et s'il y a d'autres rites de ce pas, combien ne lui est-il pas plus facile de les garder, de les maintenir et de les renouveler ! Or, ce sont ces affections avec lesquelles il faut s'approcher des saints mystères, et sans lesquelles il serait tout à fait impie de jeter même sur eux un simple regard : respect, foi et amour plein de ferveur pour Dieu.

Voilà pourquoi il fallait qu'une telle contemplation, capable de nous inculquer ces affections, fût signifiée dans l'ordonnance de la liturgie. Il fallait que nous ne considérions pas seulement par la pensée, mais que nous voyions en quelque manière l'extrême pauvreté du Riche par excellence, la venue ici-bas de Celui qui habite en tous lieux, les opprobres du Dieu béni, les souffrances de l'Impassible; de quelle haine il a été l'objet et combien il a aimé, jusqu'où s'est humilié l'infiniment grand, quelles souffrances il a endurées, quelles actions il a accomplies pour nous préparer cette table sacrée. En admirant ainsi l'ineffable nouveauté de l'oeuvre du salut, émerveillés par l'abondance des divines miséricordes, nous sommes portés à vénérer Celui qui à

ce point nous a pris en pitié, Celui qui nous a sauvés à ce prix; à lui confier nos âmes, à lui remettre notre vie, à enflammer nos coeurs au feu de son amour. Ainsi préparés, nous pouvons en toute assurance et assiduité prendre contact avec le brasier des augustes mystères.

De fait, pour se mettre maintenant dans de telles dispositions, il ne suffit pas d'avoir une fois appris les choses du Christ et d'en garder connaissance; il faut aussi, présentement encore, avoir le regard de la pensée fixé sur ces vérités et les contempler, en nous efforçant de bannir toute idée étrangère : si vraiment nous voulons, en vue de cette sanctification, nous faire l'aptitude d'âme que j'ai dite. Nous aurions beau tenir compte du respect dû aux saints mystères, de manière à pouvoir répondre avec assurance à qui nous en poserait la question; si au moment de la célébration nous ne considérons pas avec soin toutes choses, si nous attachons notre esprit à d'autres objets, il ne nous revient aucun profit de pareille connaissance; elle ne peut, seule, rien nous inculquer des susdites affections. Car nos dispositions correspondent aux pensées qui nous occupent en ce moment, et les sentiments que nous éprouvons sont ceux que de telles pensées sont en mesure d'exciter en nous.

Voilà pourquoi a été imaginé le symbolisme dont j'ai parlé. Il ne se borne pas à signifier tout cela par des paroles, mais il le met entièrement sous nos yeux, et cela à travers tout le cours de la liturgie. Le but de cette sorte de mise sous les yeux est d'agir par là plus facilement sur nos âmes, de ne pas nous offrir une simple vision, mais encore de déposer en nous un sentiment : pour la bonne raison que la représentation se trouve plus vigoureusement gravée en nous par le moyen de la vue. Et cela se poursuit tout le long de la liturgie, afin qu'il ne soit point donné prise à l'oubli, et que la pensée ne puisse se laisser tourner vers un autre objet jusqu'au moment où elle nous aura conduits à la table sacrée. Remplis alors de ces sujets et ayant la mémoire en toute sa vigueur, nous communions aux divins mystères. Ajoutant de la sorte sanctification à sanctification, celle du rite sacré à celle des contemplations, nous sommes transformés de clarté en clarté, c'est-à-dire de la clarté inférieure à celle qui est la plus grande de toutes.

Telle est, en résumé, la signification de l'ensemble de la liturgie. Il va falloir maintenant la considérer de plus près, autant que possible, et dans le détail. D'abord, les prières préparatoires, les formules et chants sacrés, les lectures; ensuite, l'action sacrée par excellence, le sacrifice proprement dit; après cela, la sanctification dont bénéficient, par le moyen du sacrifice, les âmes des chrétiens, tant des vivants que des défunts. Les chants et les prières du peuple et du prêtre, qui s'insèrent dans ce cadre, seront pareillement à considérer, dans la mesure où ils ont besoin d'examen et d'explication. Mais avant tout et en tout, l'économie de l'oeuvre rédemptrice, représentée à travers toute la cérémonie : lequel des aspects de cette divine économie est signifié par tel ou tel des rites de la liturgie, voilà ce que nous allons rechercher.

CHAPITRE 2. POURQUOI LES PRÉCIEUX DONNÉS NE SONT-ILS PAS TOUT DE SUITE PLACÉS SUR L'AUTEL

Commençons par examiner les rites et les formules de la prothèse, ceux de la présentation même et de l'oblation.

Pourquoi les éléments ne sont-ils pas tout de suite portés à l'autel et sacrifiés ? Pourquoi sont-ils tout d'abord dédiés à Dieu comme des présents ?

C'est parce que dans l'ancienne Loi il y avait plusieurs sortes de sacrifices : on offrait à Dieu des immolations et le sang d'animaux sans raison; on lui offrait aussi des présents, tels les vases d'or ou d'argent.

Or, le corps du Christ réalise manifestement l'une et l'autre de ces espèces de sacrifice. Il est devenu victime sur la fin de sa vie mortelle, lorsqu'il fut immolé pour la gloire du Père. Mais il était dédié à Dieu dès le début, il était aux yeux du Père une offrande précieuse en tant qu'assumé comme prémices du genre humain, et aussi en raison de la Loi, puisqu'il était premier-né.

Voilà pourquoi aujourd'hui les précieux dons, qui sont les symboles du corps du Christ, ne sont pas tout de suite portés à l'autel et sacrifiés. Le sacrifice viendra en dernier lieu. Ils sont d'abord dédiés, ce sont des présents précieux faits à Dieu, et ils sont désignés sous ce nom. C'est ainsi d'ailleurs qu'en agit, à la cène le Christ lui-même, lorsque, ayant pris dans ses mains divines du pain et du vin, il les dédia à son Père en les lui offrant. Et comment le savons-nous ? Par ce que l'Église accomplit, et par le fait qu'elle leur donne ce nom. Car elle n'agirait pas ainsi, si elle ne savait que le Christ l'a fait. Elle l'a entendu donner ce commandement : Faites ceci, et pour l'imiter elle n'aurait pas pu agir autrement.

CHAPITRE 3. QUE LES PRÉCIEUX DONNS SONT DÉDIÉS À DIEU COMME PRÉMICES DE LA VIE HUMAINE

Mais pourquoi la forme adoptée pour les précieux dons ?

Les anciens offraient les prémices de leurs fruits, de leurs troupeaux de brebis ou de bœufs, ou encore d'autres biens. Pour nous, nous consacrons à Dieu comme prémices de notre vie ces présents, qui sont l'aliment humain destiné à soutenir la vie corporelle : ou plutôt, la vie n'est pas seulement soutenue par la nourriture, elle est aussi symbolisée par elle. Les apôtres disaient du Christ : «Nous avons mangé et bu avec lui après sa résurrection», pour montrer qu'ils l'avaient bien vu vivant. Et le Seigneur lui-même commanda que l'on donnât à manger à la défunte qu'il venait de ressusciter, afin de prouver la vie par la nourriture. Il est donc assez naturel de considérer la nourriture comme prémices de la vie elle-même.

Mais, dira-t-on peut-être, tout ce qui était offert à Dieu par les anciens pouvait servir d'aliment à l'homme : c'était des fruits, pour lesquels peinent les agriculteurs, et des animaux comestibles. Quoi donc alors ? Toutes ces oblations étaient-elles des prémices de la vie humaine ?

Nullement : car rien de tout cela n'est proprement l'aliment humain, mais bien une nourriture commune à tous les animaux, les fruits étant spécialement celle des volatiles et des herbivores, la chair celle des carnivores. Nous appelons humain ce qui convient à l'homme seul : or, avoir besoin de confectionner du pain pour manger et de fabriquer du vin pour boire, c'est le propre de l'homme seulement. Telle est la raison de cette forme d'oblation.

CHAPITRE 4. POURQUOI IL CONVENAIT QUE LES PRÉCIEUX DONNS FUSSENT LES PRÉMICES DE LA VIE HUMAINE

Quel est le motif pour lequel il nous fallait présenter à Dieu ces précieux dons en prémices de la vie humaine ?

C'est qu'en échange de ces offrandes Dieu nous donne la vie. Or, il convenait que l'offrande ne fût pas complètement sans rapport avec la rémunération, mais qu'elle eût avec elle quelque affinité. La rémunération étant la vie, l'oblation devait en quelque manière être vie également; d'autant plus que c'est le même qui est le législateur de l'oblation et le donateur de la vie, à savoir le juste juge qui soumet toutes choses au poids et à la mesure. C'est lui qui a ordonné d'offrir du pain et du vin; c'est lui qui, en échange de ces offrandes, nous donne le pain vivant et le calice de la vie éternelle. De même qu'il donna aux apôtres pêche pour pêche, de pêcheurs de poissons les faisant pêcheurs d'hommes; de même qu'au jeune homme qui l'interrogeait au sujet du royaume, en échange de la richesse terrestre il promit les biens du ciel; de même ici, à ceux à qui il devait donner la vie éternelle (je veux dire son corps et son sang vivifiant), à ceux-là il a ordonné d'offrir des aliments de la vie périssable : afin que nous recevions vie pour vie, l'éternelle pour la temporelle; que la grâce paraisse un échange, que l'infinie libéralité ait quelque apparence de justice, et que soit accomplie cette parole : «Je mettrai ma miséricorde dans la balance.»

Il en est ainsi non seulement dans ce sacrement, mais aussi au baptême. Nous y échangeons vie pour vie : nous donnons l'une, et à sa place nous recevons l'autre. Mais le don de notre vie n'est une mort qu'en figure et en symbole, tandis que notre régénération est une vie véritable. Le Sauveur, qui est mort et ressuscité, ayant voulu

nous faire participer nous aussi à sa vie nouvelle, a ordonné que nous lui offrions nous-mêmes quelque chose de ce grand don. Et quoi donc ? Eh bien, c'est une imitation de sa mort. Et de quelle manière ? En ensevelissant notre corps dans l'eau comme en un tombeau, et en le faisant reparaître trois fois : pour signifier qu'après nous avoir acceptés en participation de sa sépulture, le Christ daigne nous admettre à la participation de sa nouvelle vie.

Échange de dons entre l'homme et Dieu : telle est donc notre réponse à la question posée.

CHAPITRE 5. POURQUOI CE N'EST PAS UN PAIN ENTIER QUI EST OFFERT, MAIS SEULEMENT UN FRAGMENT

Autre question à nous poser : pourquoi ce n'est pas l'ensemble des pains offerts (par les fidèles), mais seulement celui d'entre eux que le prêtre détache et entaille, qui devient «offrande», qui est dédié à Dieu et qui sera ensuite porté à l'autel pour le sacrifice.

C'est encore ici une particularité de l'oblation du Christ. Pour les autres oblations, les possesseurs de ces biens les séparaient des objets de même nature, les portaient au temple et les déposaient entre les mains des prêtres. Les prêtres, eux, les recevaient, les dédiaient et les sacrifiaient ou faisaient de chacune de ces offrandes ce qu'il convenait.

Mais le corps du Seigneur, c'est le Christ lui-même en tant que prêtre, qui l'a mis à part, qui l'a présenté, qui l'a assumé et dédié à Dieu, et qui enfin l'a immolé. C'est le Fils de Dieu en personne qui s'est lui-même séparé de la masse que nous formons, c'est lui-même qui s'est donné en offrande à Dieu. Il a mis lui-même cette offrande dans le sein du Père, Lui qui, sans s'être jamais séparé de ce sein du Père, y a créé ce corps et s'en est revêtu, en sorte que ce corps a été dans le même instant formé et donné à Dieu. Enfin, c'est lui-même qui a mené ce corps à la croix et qui l'a immolé.

Voilà pourquoi le pain qui doit être transformé en ce corps divin, c'est le prêtre lui-même qui le détache des autres et qui le dédie à Dieu en le plaçant sur le disque sacrée; puis, après l'avoir porté à l'autel, il l'offre en sacrifice.

CHAPITRE 6. POURQUOI LE PRÊTRE TRACE SUR LE PAIN LES SYMBOLES DE LA PASSION DU CHRIST

Ce pain ainsi détaché, tant qu'il reste à la prothèse, n'est que du pain ordinaire. Il a seulement reçu cette propriété d'être dédié à Dieu et de devenir offrande, puisqu'il symbolise le Christ à cette première période de sa vie mortelle où il devint oblation. Or, il le devint dès sa naissance même, comme il a été dit : car dès sa naissance il fut oblation, conformément à la Loi, en tant que premier-né.

Mais les souffrances que le Christ endura plus tard pour notre salut, sa croix et sa mort, avaient été figurées d'avance dans l'ancienne Loi. Voilà pourquoi, avant d'apporter le pain à l'autel et de l'y offrir en sacrifice, le prêtre s'attache à marquer sur lui ces divers symbolismes. Comment s'y prend-il ? En même temps qu'il le sépare de l'ensemble des pains et le fait offrande, il grave sur lui comme sur une tablette les symboles de la passion et de la mort du Sauveur. Tous les actes qu'il accomplit, les uns commandés par la nécessité pratique, les autres dans un dessein délibéré de symbolisme, sont soumis à cette signification; tout ce qui se fait alors est comme un récit en action de la passion et de la mort du Christ.

C'était un usage antique de raconter parfois ainsi, ou d'exhorter ou de prophétiser en action. Le prophète, voulant annoncer la captivité des Hébreux, se lia lui-même. Plus tard, Agabus en fit autant pour signifier la captivité de saint Paul. On raconte qu'un ancien parmi les pères théophores, auquel on demandait qu'est-ce qu'un moine, ne répondit rien, mais s'étant dévêtu de son manteau, il le foula aux pieds.

Pour ce qui concerne la mort du Christ et l'ensemble de son oeuvre, les anciens prophètes l'annonçaient non seulement par des paroles, mais aussi par des actions, et

c'est de cette manière que Dieu leur en donnait connaissance. Ainsi, les flots de la mer partagés en deux par le bâton de Moïse, le buisson tout en feu sans se consumer, Isaac conduit par son père à l'immolation, et tant d'autres figures qui dès les temps antiques signifiaient le grand mystère.

Ainsi fait le prêtre, exprimant en paroles ou représentant par des actes ce qu'il connaît de l'auguste sacrifice, autant qu'il est possible de le montrer en pareille matière. Voilà, semble-t-il dire, comment le Seigneur vint à sa Passion, comment il mourut, comment il eut le côté transpercé, comment de ce côté ouvert jaillit le sang et l'eau dont parle l'Évangile.

Le but de ces rites, c'est d'abord de rappeler, comme je l'ai dit, que ces divines réalités ont été précédées et signifiées d'avance aux hommes par des figures et des symboles, de même que le prêtre, avant d'apporter le pain à l'autel et de l'offrir en sacrifice, trace sur ce pain les symboles du sacrifice. C'est, ensuite, de montrer que ce pain est comme pressé de se faire transformer au Pain véritable qui est le Christ crucifié et immolé. C'est, en outre – puisqu'il nous faut commémorer la mort du Sauveur –, de n'omettre aucune espèce de commémoration, de récit et de présentation, en une chose où des milliers de bouches ne sauraient suffire : le prêtre l'exprime de son mieux en paroles et en actes.

CHAPITRE 7. QU'EST-CE QUE LA COMMÉMORATION DU SEIGNEUR

Et d'abord, saisissant le pain dont il doit détacher la sainte parcelle, le prêtre prononce cette formule : «En mémoire de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus Christ». C'est se conformer à son commandement : «Faites ceci en mémoire de moi», a dit en effet le Sauveur.

Ce n'est pas seulement à propos du pain que le prêtre prononce cette formule, mais à propos de tout l'ensemble de la liturgie, la commençant ainsi par la même commémoration avec laquelle il la terminera. De fait, c'est après avoir intégralement accompli le mystère que le Seigneur ajouta cette parole : «Faites ceci en mémoire de moi».

Mais quelle est cette commémoration ? Comment, dans la liturgie, ferons-nous mémoire du Seigneur, de quelles actions, de quels états du Christ ? En d'autres termes, qu'aurons-nous à rappeler de lui ou à rapporter de sa vie ? Sera-ce d'affirmer qu'il ressuscita les morts, qu'il rendit la vue aux aveugles, qu'il commanda aux vents, que de quelques pains il rassasia des multitudes ? Nullement. Mais bien plutôt, de rappeler des faits qui semblent ne signifier que faiblesse : la croix, la passion, la mort; c'est en quoi il nous a ordonné de faire mémoire de lui. Et comment le savons-nous ? C'est qu'ainsi l'a compris saint Paul, parfait connaisseur des choses du Christ.

Écrivant au sujet de ce mystère aux Corinthiens, après avoir rappelé que le Seigneur a dit ces mots : «Faites ceci en mémoire de moi», l'Apôtre ajoute : «Car chaque fois que vous mangez de ce pain et que vous buvez de cette coupe, vous commémorez la mort du Seigneur». C'est aussi ce que met en évidence le Sauveur lui-même dans l'institution de l'auguste mystère. Après avoir dit : «Ceci est mon corps, ceci est mon sang», il n'a pas ajouté devant ses disciples la mention de ses miracles, par exemple : J'ai ressuscité les morts, ou : J'ai guéri les lépreux, mais il a ajouté : «mon corps qui est rompu pour vous, mon sang qui est versé pour vous».

Pourquoi donc mentionne-t-il non point ses miracles, mais sa passion ? C'est que celle-ci est plus nécessaire que ceux-là : la passion est cause efficiente de notre salut, et sans elle l'homme ne pourrait être redressé; tandis que les miracles sont simplement des signes démonstratifs, ils ont été accomplis pour qu'on ajoutât foi à Jésus comme étant véritablement le Sauveur.

CHAPITRE 8. DES RITES ACCOMPLIS SUR LE PAIN

C'est à cause de cette commémoration du Seigneur que le prêtre, après avoir dit la formule : «En mémoire de notre Seigneur», ajoute des rites symbolisant la croix et la mort du Christ. En faisant une entaille dans le pain, il rappelle l'antique prophétie concernant la passion du Sauveur : «Comme une brebis, il a été mené à la

l'immolation», et le reste du texte d'Isaïe qu'il exprime de son mieux en parole et en action. Il fait l'entaillage du pain par motif de nécessité pratique afin d'en extraire l'hostie, mais aussi en vue du symbolisme, pour signifier le Sauveur quittant le monde, pour marquer sa voie de retour à son Père au moyen de la mort subjuguée par lui, selon sa parole : «Je quitte le monde et je vais au Père».

Et comme le prêtre enfonce plusieurs fois la lancette pour faire des entailles dans le pain, il sectionne en autant de propositions les expressions du prophète, adaptant chaque partie de la formule à chaque coup des incisions, afin de montrer que la réalité est l'application de la parole. De même que ce pain, en vue d'être dédié à Dieu et de servir ensuite au sacrifice, a été séparé des éléments homogènes, de même le Seigneur s'est mis à part de la masse des hommes à la nature desquels son amour l'a fait participer. Comme une brebis il a été mené à l'immolation, et c'est de cette manière que sa vie a été retranchée de la terre. Et le prêtre ajoute le reste du texte prophétique. Puis, mettant la parcelle sur le disque, il prononce des formules et accomplit des actions qui commémorent directement le sacrifice et la mort du Sauveur.

«L'Agneau de Dieu est immolé, celui qui enlève le péché du monde». Formules et rites signifient les circonstances de la mort du Christ. Le prêtre grave la croix sur le pain, et ainsi il exprime comment s'est accompli le sacrifice, c'est-à-dire par la croix. Ensuite il perce l'hostie sur le côté droit, symbolisant par cette incision dans le pain la plaie du côté du Sauveur. Voilà pourquoi le petit couteau de métal porte le nom de lance et est fait en forme de lance. En même temps qu'il évoque ces faits par actions symboliques, le prêtre dit les paroles de l'historien sacré : «Un des soldats lui transperça le côté avec sa lance». De même le sang et l'eau qui jaillirent du côté sacré, le prêtre les rappelle en paroles et les représente en gestes symboliques : car en versant dans le calice le vin et l'eau – et ceci est encore commémoration du Seigneur – il ajoute ces mots : «Et aussitôt il en sortit du sang et de l'eau».

CHAPITRE 9. POURQUOI LE SEIGNEUR A-T-IL ORDONNÉ DE FAIRE CELA EN MÉMOIRE DE LUI

Pour quel motif le Sauveur a-t-il donné cet ordre, et à quelle fin nous a-t-il demandé cette commémoration ? Afin que nous ne soyons pas ingrats. Il y a, en effet, de la part des obligés une sorte de compensation à l'égard de leurs bienfaiteurs, dans le fait de garder le souvenir de ceux-ci et des bienfaits qu'ils en ont reçus. D'un tel souvenir les hommes ont imaginé nombre de moyens : monuments funéraires, statues, colonnes, fêtes, assemblées, jeux publics; tout cela n'a qu'un but, ne pas laisser tomber les grands hommes dans l'abîme de l'oubli.

Ainsi en a agi le Sauveur. Les hommes, semble-t-il nous dire, cherchent tels et tels remèdes contre l'oubli, afin de conserver la mémoire de ceux qui leur ont fait du bien. «Vous, en mémoire de moi, faites ceci». Les cités inscrivent sur les stèles des héros les victoires par lesquelles elles ont été sauvées ou qui leur ont valu un surcroît de prospérité : ainsi, sur ces offrandes nous inscrivons la mort du Seigneur, par laquelle a été remportée la victoire totale sur le démon. Par les statues, les cités ne possèdent que l'image de leurs bienfaiteurs; nous, par cette offrande, ce n'est pas la représentation du corps de notre Chef que nous possédons, mais notre Chef lui-même, le corps même de notre Chef.

La loi ancienne faisait ainsi accomplir en figure ce que maintenant le Christ a ordonné dans la réalité des choses. Telle était la pâque, l'immolation de l'agneau pascal, commémoration de cette antique immolation de l'agneau dont le sang avait préservé, en Égypte, les premiers-nés des Hébreux.

Voilà ce qu'il en est de la commémoration du Sauveur.

CHAPITRE 10. QUELLES SONT, APRÈS LA COMMEMORATION DU SAUVEUR, LES AUTRES FORMULES DE LA PROTHESE; ET QUE LA PRESENTATION DES PRÉCIEUX DONS EST A LA FOIS HOMMAGE DE RECONNAISSANCE ET ACTE DE SUPPLICATION

Saint Nicolas Cabasilas

Le prêtre continue à faire l'oblation. Détachant de chacun des pains un fragment, il le constitue offrande sacrée, mais sans dire les mêmes formules ni accomplir les mêmes rites qu'au début et qui signifiaient la mort du Sauveur : car les paroles, une fois prononcées, sont censées avoir été dites pour tout l'ensemble de la cérémonie. De fait, l'oblation des dons se déroule tout entière en mémoire du Seigneur, et c'est à travers tout l'ensemble que se commémore sa mort.

Quelles sont donc les nouvelles formules ?

«Pour la gloire de la toute-sainte Enfant-riche de Dieu, en l'honneur de tel ou tel saint, pour la rémission des péchés aux âmes des vivants ou des défunts».

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que l'action de grâces à Dieu et la supplication sont le sujet, le motif de la présentation des précieux dons.

Voici, en effet, ce qu'il en est. L'offrande d'un présent ne se fait jamais sans raison, qu'il s'agisse soit de rendre hommage à Dieu, soit d'obliger les hommes, mais toujours à cause de quelque bien obtenu ou espéré. Par nos présents, ou bien nous payons de retour notre bienfaiteur, ou bien nous adressons nos hommages à qui est en mesure de nous accorder les bienfaits non encore obtenus.

Ces deux motifs s'unissent manifestement dans l'offrande faite à Dieu de ces précieux dons : et parce que nous avons déjà reçu, et afin de recevoir encore; en reconnaissance à Dieu et par manière de supplication envers lui. Reconnaissance pour les faveurs reçues, supplication pour les faveurs à recevoir. Les mêmes précieux dons sont donc à la fois eucharistiques et impétratoires.

Quels sont les biens qui nous ont déjà été accordés ? Quels sont ceux que nous sollicitons ? Ce sont absolument les mêmes : rémission des péchés, héritage du royaume.

Ce sont, en effet, ces biens que Dieu a avant tout ordonné de demander; ce sont ces biens que l'Église a déjà reçus, ce sont aussi ceux-là qu'elle sollicite. En quoi a-t-elle déjà reçu ces biens ? en quoi ne les a-t-elle pas encore obtenus et prie-t-elle pour les obtenir ?

Elle a obtenu le premier de tous les biens, du fait d'avoir reçu la possibilité de les obtenir. Car elle a reçu le pouvoir de nous constituer enfants de Dieu : c'est le don commun à tous les chrétiens, qui nous a été accordé par le moyen de la mort du Sauveur. Voilà ce qui nous est assuré par le saint baptême et par les autres sacrements, qui nous associent à la vie de Dieu et nous rendent héritiers du royaume.

Puis, l'Église a de fait participé déjà à l'héritage du royaume, dans les myriades de ses membres qu'elle a députés en colonie au ciel et que saint Paul appelle «l'assemblée des premiers-nés qui sont inscrits dans les deux». C'est ainsi que l'Église a bénéficié de ces immenses dons.

Mais en raison de ceux de ses enfants qui sont encore en marche vers la récompense, vers le prix du combat, c'est-à-dire ceux qui vivent en ce monde et dont le terme est incertain, et aussi ceux qui ont trépassé sans espérances absolument favorables et fermes, en raison de ceux-là elle n'a pas encore obtenu le royaume. C'est pourquoi elle fait mémoire du Seigneur; elle fait aussi mention des saints qui ont quitté cette terre; elle fait également mention de ceux qui n'ont pas encore atteint toute la perfection : pour les premiers elle remercie; pour les seconds elle supplie.

Ainsi donc, la première partie de la prothèse est action de grâces, et aussi la seconde; mais le reste est supplication, en souvenir du Sauveur, pour la gloire de sa bienheureuse Mère et en l'honneur des Saints.

Nous vous remercions, dit en substance l'Église, de ce que par votre mort vous nous avez ouvert les portes de la vie, de ce que vous vous êtes choisi parmi nous une Mère, de ce que l'homme a obtenu une telle gloire, de ce que nous avons comme ambassadeurs auprès de vous des gens de notre race, de ce que vous avez communiqué à des gens de notre famille une telle influence sur vous.

«Pour la gloire, par l'intercession», c'est-à-dire : à cause de la gloire et de l'intercession; de même que «pour la rémission des péchés» signifie : en vue de la rémission des péchés. Ce qui a double signification : soit pour un bien déjà existant, soit pour un bienfait espéré. La gloire de la bienheureuse Vierge, l'intercession des

saints et leur puissance auprès de Dieu : qui ne voit que c'est un bien déjà existant ? Or, faire des offrandes à cause de biens déjà existants, il est clair que ce n'est rien d'autre que de la reconnaissance. Quant à la formule : «En mémoire du Seigneur», elle signifie, nous l'avons précédemment montré, une sorte de rétribution de notre part, de paiement en retour au Christ à cause de sa mort, et une action de grâces. Car le but de cette formule dans l'offrande des dons est surtout d'exprimer que cette mort a été pour nous le principe de tous les biens. C'est en dernier lieu que se fait la supplication pour demander la rémission des péchés, le repos des âmes des défunts, et les autres bienfaits. Car la reconnaissance commande, quand nous nous adressons à Dieu, de ne pas exposer tout de suite nos besoins et solliciter ce qui nous manque, mais plutôt, en rappelant d'abord les bienfaits déjà reçus, de remercier Dieu et de lui rendre gloire, et ainsi de placer la glorification du Seigneur avant la demande des choses qui nous sont nécessaires.

CHAPITRE 11. POURQUOI L'ON COUVRE LES PRÉCIEUX DONNS, ET DES FORMULES QUI ACCOMPAGNENT CE RITE

Les paroles dites et les gestes accomplis sur le pain, pour signifier la mort du Sauveur, n'avaient que la valeur d'une description et d'un symbole. Le pain est toujours resté du pain et n'a reçu que la propriété de devenir une offrande à Dieu. C'est pourquoi il symbolise le corps du Sauveur à son premier âge : car ce corps, lui aussi, fut dès le début une offrande, comme il a été dit ci-dessus. C'est pour ce motif que le prêtre rappelle et représente au-dessus de la parcelle les prodiges accomplis en ce corps du Christ nouveau-né et encore couché dans la crèche. Posant au-dessus de la parcelle l'instrument liturgique appelé étoile : «Voici, dit-il, que l'étoile vint s'arrêter au-dessus de l'endroit où était l'enfant». Puis il dit aussi les paroles prononcées depuis des siècles par les prophètes au sujet du Messie, concernant sa divinité : de peur que, à cause des abaissements de la chair et des apparences extérieures, les hommes n'en vinsent à se faire de lui une conception mesquine et indigne de sa divinité : «Par la parole du Seigneur les cieus ont été faits»; Le Seigneur a régné, il est revêtu de beauté»; Sa vertu a couvert les cieus, et la terre est remplie de sa gloire».

Tandis qu'il prononce ces paroles, le prêtre couvre les précieux dons, c'est-à-dire la parcelle et le calice, de voiles précieux et les encense en tous sens. Il veut par là rappeler que dans cette première période de l'enfance, la puissance du Dieu incarné était voilée et qu'elle le resta jusqu'au temps des prodiges et jusqu'au témoignage venu du ciel (lors du baptême au Jourdain). Pourtant, ceux qui savaient dire de lui avec le psalmiste : «Le Seigneur a régné, il est revêtu de beauté», et les autres paroles impliquant sa divinité, ceux-là le reconnaissaient, l'adoraient comme Dieu et demandaient refuge auprès de lui. Le prêtre donne cela à entendre, quand il ajoute, après avoir couvert les précieux dons : «Couvrez-nous de l'ombre de tes ailes», et qu'il encense voiles et précieux dons en tous sens. Après avoir prononcé ces formules et accompli ces rites, après avoir supplié que tous les effets du sacrifice lui adviennent conformément à ses intentions, le prêtre vient à l'autel et, debout devant la table sacrée, il commence la liturgie.

CHAPITRE 12. DE LA DOXOLOGIE INITIALE. [ET DE LA «GRANDE COLLECTE»]

Et d'abord, le début de toute la fonction sacrée est la doxologie : «Bénie soit la règne du Père, du Fils et du saint Esprit».

L'entretien avec Dieu est action de grâces, glorification, confession, demande.

Le premier de tous ces éléments est la glorification, surtout parce que c'est le fait de serviteurs reconnaissants, quand ils s'approchent de leur maître, de ne pas mettre tout de suite en avant leurs propres affaires, mais bien les intérêts du maître. Or, telle est précisément la doxologie ou glorification.

Celui qui demande, le fait dans l'intention d'avantager ses propres intérêts. Celui qui confesse, suppliant d'être délivré de ses maux, s'accuse lui-même. Quant à celui qui remercie, il est clair qu'il le fait en se réjouissant de ses propres biens. Mais

celui qui glorifie (Dieu), se laissant de côté soi-même et tous ses intérêts propres, glorifie le Seigneur pour lui-même, et sa puissance et sa gloire.

En outre, la nature même et la convenance de l'acte à accomplir réclame ici la première place pour la glorification. En effet, dès que nous approchons de Dieu, nous comprenons aussitôt la transcendance de sa gloire, et sa puissance et sa grandeur; il en résulte des sentiments d'admiration, de saisissement, et autres analogues : ce qui est précisément la doxologie.

Allant plus avant, nous concevons sa bonté et son amour pour les hommes. L'acte qui s'ensuit est la reconnaissance.

Puis nous considérons l'excellence de sa bonté et la libéralité de son amour, tenant notre propre méchanceté comme la preuve première et suffisante de cette excellence et de cette libéralité, puisque, malgré une telle condition de notre part, il ne cesse de nous combler de ses bienfaits.

Car le signe qui avant tout autre nous révèle combien Dieu aime les hommes, c'est celui qui nous est le plus proche, qui est en nous, qui est sous nos yeux. Or, nous souvenir de nos misères devant Dieu, c'est ce qui s'appelle confession.

Le quatrième élément, c'est la demande. Il est en effet logique d'avoir confiance que nous obtiendrons les choses sollicitées par nos prières, après ces considérations où nous avons appris à connaître la bonté de Dieu et son amour pour nous. Celui qui déjà a été bon à l'égard de ceux qui étaient méchants, combien ne le sera-t-il pas à l'égard des convertis, de ceux qui auront été justifiés pour avoir avoué leurs péchés, selon la parole du prophète: «Dis d'abord tes péchés, afin d'être justifié» ?

Ainsi, la doxologie tient la première place dans nos entretiens avec Dieu. C'est pourquoi avant toute prière et oraison sacrée, le prêtre glorifie Dieu.

Mais pourquoi glorifie-t-il la Trinité de Dieu, et non pas son Unité ? Car il ne dit pas simplement : «Béni soit Dieu, bénie soit son règne», mais bien : «Bénie soit le règne du Père, du Fils et du saint Esprit». La raison en est, que c'est par l'incarnation du Seigneur que les hommes ont appris qu'il y a trois personnes en Dieu. Or, les mystères qui vont s'accomplir sont la célébration de cette incarnation : aussi fallait-il dès le début faire resplendir et proclamer la Trinité.

Après la doxologie, le prêtre introduit la demande, en disant : «En paix, prions le Seigneur».

Nous ne savons pas prier comme il faut; et, pour que nous ne prononcions pas des paroles vaines, l'Église nous enseigne ce qui est nécessaire au sujet de la prière; et d'abord la manière, c'est-à-dire qu'il faut prier en paix.

Pourquoi donc ordonne-t-elle d'adresser des demandes après la doxologie, même sans avoir fait préalablement ni confession ni action de grâces à Dieu ? C'est que, en disant la paix, l'Église comprend aussi ces choses, si l'on veut bien y prêter attention. Car celui qui est mécontent de ce qui lui arrive dans la vie, celui-là ne saurait avoir en soi-même la paix; mais bien celui qui est reconnaissant et qui en toutes choses rend grâces à Dieu, selon la loi formulée par saint Paul. Pas davantage celui qui n'a pas la conscience pure; or, impossible d'avoir la conscience pure sans confession. En sorte que celui qui prie en paix se trouve avoir déjà l'âme en état de gratitude et de confession.

En outre, ceux qui prient ainsi en paix, la supplication même qu'ils adressent les montre déjà en attitude de reconnaissance et de confession. Que demandent-ils en effet ? D'être pris en pitié. Or, c'est là une supplique de condamnés qui, privés de toute justification et n'ayant aucune excuse à faire valoir, lancent à leur juge ce cri suprême, comptant, pour obtenir ce qu'ils demandent, non point sur la stricte justice, mais sur la clémence du juge. Or, c'est là le fait de gens qui rendent témoignage au juge de son immense bonté, et à eux-mêmes de leur propre perversité : ce qui est précisément ici acte de confession, et là acte de reconnaissance.

Le prêtre exhorte dès le début le peuple à la prière, en tant que préposé à cet office et, pour ce motif, placé en avant du peuple; mais aussi en tant que représentant et intermédiaire des fidèles, afin que sa prière puissante soit très

efficace, selon la parole de l'apôtre saint Jacques : La prière du juste est puissante lorsque ceux pour lesquels se fait la supplication apportent eux-mêmes tout ce qui est en leur pouvoir : pureté de moeurs, supplication, douceur et toutes autres dispositions qu'ils savent être agréables à Dieu.

Et quelle est la toute première demande ? «Pour la paix d'en haut et le salut de nos âmes».

Après nous avoir enseigné dans quelles dispositions générales il faut être pour prier, l'Église nous enseigne maintenant quelle est la première chose à demander. «D'abord le règne de Dieu et sa justice» : car le salut des âmes signifie le règne de Dieu, et la paix d'en haut signifie la justice de Dieu. C'est de cette paix que saint Paul a dit : «la paix de Dieu qui passe tout sentiment»; c'est cette paix que le Seigneur laisse à ses apôtres en montant à son Père : «Je vous laisse la paix, je vous donne ma paix». Car, de même que le mot justice, dans l'Évangile, ne signifie pas seulement rendre à chacun ce qui lui est dû, mais implique en général toute espèce de vertu, de même ici le terme de paix est quelque chose de général : c'est le fruit de toutes les vertus et de toute l'ascèse. Celui-là ne saurait posséder la paix parfaite, qui se trouve dépourvu de l'une quelconque des vertus; mais celui qui veut posséder la paix doit l'avoir atteinte en passant par toutes les vertus.

Il faut donc nous exercer nous-mêmes d'abord à la paix qui est possible aux hommes; puis demander à Dieu sa paix à lui, comme il en va pour chaque vertu. Car il y a une tempérance qui s'acquiert par l'ascèse, et il y a une tempérance qui est donnée à l'âme par Dieu; et de même une charité, et une prière, et une sagesse, et ainsi en est-il des autres vertus. Voilà pourquoi le prêtre parle d'abord de cette paix qui dépend de nous, qui est réalisée par nous; et c'est avec cette paix qu'il demande que l'on adresse ses prières à Dieu. Il parle ensuite de la paix qui est un don de Dieu, et il nous exhorte à prier Dieu pour l'obtenir. «Prions, dit-il, pour la paix d'en haut». En disant la paix, il n'entend pas seulement que nous ayons la paix les uns avec les autres, consistant à éviter les mutuelles rancunes, mais la paix avec nous-mêmes, en vertu de laquelle notre coeur ne nous condamne point. Grande est l'utilité de cette paix; ou plutôt, elle nous est d'une absolue nécessité. Car l'esprit agité ne saurait en aucune façon avoir commerce avec Dieu, en raison même de la nature de cette agitation. De même que partout la paix établit l'unité parmi la multitude, de même l'agitation fait de l'individu une multitude. Comment donc celui-ci pourrait-il s'unir au Dieu un et simple ? Ajoutez qu'il ne peut pas prier convenablement, celui qui prie sans paix, ni dûment recueillir quelque fruit de sa prière. Soit que la colère agite l'âme, soit que la rancune en ait banni la paix, cette âme ne trouvera pas par la prière le pardon de ses fautes; encore moins pourra-t-elle recevoir quelque autre grâce. Si l'homme se sent la conscience harcelée par ses propres péchés et le coeur mis en accusation, et qu'il soit sous l'effet de ce trouble intérieur, il sera dépourvu de toute assurance auprès de Dieu, conformément à cette parole: «Quand il prie, il prie sans assurance», c'est-à-dire sans foi. Or, celui qui prie sans foi prie en vain et sans aucune utilité.

Voilà pourquoi il nous est prescrit et de prier Dieu avec une âme en paix et, avant toutes choses, de solliciter la paix d'en haut.

Munis de ces dispositions, nous pouvons charitablement adresser des demandes pour les autres : non pas seulement pour l'Église, pour l'État, et pour ceux qui sont à leur tête, pour tous ceux qui se trouvent dans les périls, les adversités, les infortunes, mais encore pour tous les hommes du monde entier.

«Pour la paix du monde entier», dit en effet le prêtre. En premier lieu, parce que les chrétiens savent que leur Maître est le commun Seigneur de tous et que, comme Créateur, il s'intéresse à toutes ses créatures; et si quelqu'un prend soin de celles-ci, cet homme l'honore davantage par cette sollicitude que par le sacrifice.

Ensuite, selon la pensée de saint Paul, afin que nous-mêmes, à la faveur de la tranquillité générale, nous puissions mener une vie calme et paisible dans la piété et la dignité.

Et pas seulement pour ce qui concerne l'âme; nous prions aussi pour les biens matériels qui sont nécessaires : pour la salubrité de l'air et l'abondance des fruits de

la terre; afin que nous reconnaissons Dieu comme l'auteur et le dispensateur de tous les biens, et que nous tenions nos regards tournés vers lui seul, puisque le Christ en personne a ordonné de demander à Dieu, avec tout le reste, même le pain de chaque jour.

CHAPITRE 13. QUE SIGNIFIE, À CHAQUE DEMANDE, L'IMPLORATION DE LA DIVINE MISÉRICORDE

Parmi les questions à nous poser, il y a encore celle-ci : pour quel motif, tandis que le prêtre commande la prière pour des intentions nombreuses et variées, les fidèles assistants demandent-ils seulement d'être pris en pitié et lancent-ils, à chaque pétition, cet unique cri vers Dieu ?

C'est d'abord que ce cri, comme il a été dit, implique action de grâces et confession. Ensuite, implorer de Dieu miséricorde, c'est demander son royaume, ce royaume que le Christ a promis de donner à ceux qui le cherchent, en promettant d'y ajouter par surcroît les autres choses dont nous avons besoin. Voilà pourquoi les fidèles se contentent de cette supplication comme ayant une portée générale.

Mais d'où pouvons-nous savoir, dira-t-on, que la miséricorde de Dieu signifie le royaume de Dieu ? De ce que le Christ, énonçant la récompense des miséricordieux et quelle rémunération de bonté ils recevront de lui, tantôt déclare qu'ils seront pris en pitié, tantôt qu'ils obtiendront le royaume : preuve que c'est bien la même chose, d'obtenir de Dieu miséricorde et de recevoir l'héritage du royaume.

De plus, le Christ déclare ailleurs, comme pour s'expliquer lui-même et pour indiquer ce que c'est d'être pris en pitié : *Le Roi dira à ceux qui seront à sa droite* – et il veut par là désigner les miséricordieux – : «Venez, les bénis de mon Père, entrez en possession du royaume qui vous est préparé depuis la création du monde».

Au reste, si, parmi les actions qu'accomplissent les hommes miséricordieux, l'on veut considérer l'objet de la divine miséricorde, on constatera qu'elle équivaut précisément au royaume lui-même. Que font en effet les miséricordieux ? «J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire». Ceux-là donc à qui le Christ fait miséricorde, il les admettra à la participation de sa propre table. Et quelle est cette table ? «Que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume». Et, pour que vous sachiez la magnificence de cette table, et que ce n'est pas une table de serviteurs mais de rois, apprenez que celui qui en fera le service, c'est le Souverain universel. «Il se ceindra, les fera mettre à table, et il passera pour les servir».

De même, pour rappeler cette autre parole : «J'étais nu, et vous m'avez vêtu», le Seigneur vêtira celui à qui il aura fait miséricorde : ne lui donnera-t-il pas la robe royale ? Il le revêtira de ses propres habits : or, il n'y a rien chez lui de servile puisqu'il est roi, tout comme il n'y a rien de royal chez nous qui sommes des serviteurs. Cet habit est la robe nuptiale, qui assurera à ceux qui en seront revêtus l'admission à l'intérieur du royaume : le roi, en effet, ne trouvera rien à leur reprocher pour les exclure de la salle des noces.

Quoi encore ? Il leur ouvrira sa propre maison et les y introduira pour les faire reposer. «J'étais étranger, et vous m'avez accueilli.» Ceux qui ont été jugés dignes d'une telle faveur ne sont plus des serviteurs, mais des fils. «Le serviteur ne demeure pas toujours dans la maison, tandis que le fils y demeure toujours». Et les fils sont aussi héritiers, non seulement du royaume, mais de Celui-là même qui est le cœur du royaume. «Héritiers de Dieu, cohéritiers du Christ», dit en effet saint Paul.

Voilà comment implorer du Christ miséricorde, c'est demander à obtenir de lui le royaume.

CHAPITRE 14. DU DÉPÔT. QUE NOUS CONFIONS À DIEU

Après avoir prié à toutes les intentions, le prêtre invite les fidèles à se confier eux-mêmes à Dieu, en leur disant :

«Après avoir commémoré la toute-sainte immaculée, bénie par-dessus tout, notre glorieuse Souveraine, l'Enfantrice de Dieu et toujours vierge, Marie, ainsi que

tous les saints, remettons-nous nous-mêmes, et les uns les autres, et notre vie tout entière à Dieu».

Il n'est pas donné à tous de se confier soi-même à Dieu. Car il ne suffit pas de le dire, il faut encore avoir l'acceptation de Dieu. Cela exige absolument de l'assurance. Or, l'assurance, c'est une conscience pure qui la produit : lorsque notre coeur ne nous accuse pas; lorsque nous nous occupons des intérêts de Dieu; lorsque, pour prendre soin de ses intérêts, nous ne craignons pas de mépriser les nôtres. Car alors nous abdiquons véritablement la sollicitude de ce qui nous touche, et nous en remettons avec sécurité le soin à Dieu, croyant fermement qu'il acceptera notre dépôt et le gardera. La chose exige une grande sagesse et un grand sérieux. Aussi ne faisons-nous ce dépôt qu'après avoir, d'une part, appelé à notre secours la toute sainte Mère de Dieu et toute l'assemblée des saints – car «commémorer» signifie invoquer, prier –; d'autre part, après avoir demandé l'unité de la foi et la communication du saint Esprit. Après quoi, nous nous confions nous-mêmes, et les uns les autres, et toute notre vie, à Dieu.

Qu'est-ce donc que l'unité de la foi ? «L'homme à âme double est inconstant dans toutes ses voies,» dit l'Écriture, appelant âme double l'homme incertain et qui n'est ferme nulle part. Cet homme, penchant à droite et à gauche, ne marche ferme d'aucun côté. Le contraire de ce fâcheux état est exprimé par l'unité (de la foi) : c'est la fermeté, la solidité, la stabilité. En effet, celui qui croit fermement sait positivement, sur l'objet en question, une chose : ou qu'il est, ou qu'il n'est pas. L'homme incertain, lui, penche des deux côtés, comme l'indique ce terme même de *amphibolos*.

Voilà ce qu'est l'unité de la foi : quelque chose d'immuable et exempt de toute hésitation. Quant à la communication du saint Esprit, elle signifie la grâce de cet Esprit saint. On l'appelle communication, parce que, le Seigneur ayant abattu par sa croix le mur de séparation dressé entre Dieu et nous, ceux qui jusqu'alors étaient séparés et n'avaient rien de commun, devaient désormais s'accorder et rester en communion : la descente du saint Esprit sur les apôtres a produit cet effet. C'est depuis lors que le saint baptême a ouvert aux hommes la source de toutes les grâces et que, selon la parole de saint Pierre, nous sommes devenus participants de la nature divine.

Il faut donc et une foi inébranlable et l'assistance du saint Esprit à qui veut dûment se confier soi-même à Dieu.

Et ce n'est pas seulement soi-même que chacun confie à Dieu; nous nous confions aussi à Dieu les uns les autres. Car la charité nous fait une loi de ne point chercher seulement notre bien, mais aussi celui des autres.

CHAPITRE 15. DES PSALMODIES APPELÉES «ANTIPHONES» ET DES PRIÈRES QUI LES ACCOMPAGNENT

Tandis que le diacre préside aux pétitions de la synapté et que la foule pieuse s'unit à la prière, le prêtre, à l'intérieur du sanctuaire, prie silencieusement lui-même pour les assistants, pour la sainte maison de Dieu, implorant sur le peuple une abondante effusion des miséricordes et des tendresses divines. Il conclut en exprimant la raison pour laquelle il adresse ces supplications et pour laquelle Dieu, en l'exauçant, ne fera que fournir ce qui est juste de sa part. Ce n'est pas, dit-il, que les suppliants soient dignes et que nous ayons droit à recevoir, mais bien «parce qu'à vous appartient toute gloire, tout honneur et toute adoration». C'est en vue de votre gloire que je vous adresse ces demandes, semble-t-il déclarer. Car le fait de nous traiter avec tant de tendresse, tout indignes que nous sommes, se tourne à l'avantage de votre gloire. Cette manière de glorification vous convient, selon cette parole de David : «Non pas à nous, Seigneur, non pas à nous, mais à ton nom donne la gloire».

Voilà pourquoi, après avoir terminé sa prière silencieuse, il récite cette phrase explicative à haute voix de manière à être entendu de tous, parce que c'est une conclusion finale et une doxologie : il veut ainsi prendre les fidèles en communion de son hymne d'adoration, pour que Dieu soit célébré par l'assemblée tout entière. Et de

fait, les auditeurs s'unissent à lui et à son hymne. Car dès que le prêtre a prononcé cette doxologie, tous les fidèles répondent *Amen*, et par cette seule acclamation s'approprient toutes les formules du prêtre.

Ensuite viennent les psalmodies sacrées, que le prêtre entonne et que les assistants continuent, en chantant ces paroles inspirées des saints prophètes : «Il est bon de louer le Seigneur, et de célébrer ton nom, ô Très-Haut». C'est bien dès le début le mot juste, déclarant au sujet de cette glorification de Dieu «que c'est bon». C'est ce qu'il est absolument nécessaire de savoir avant de commencer toutes nos hymnes. Or, le prophète appelle «confesser Dieu» l'action de grâces et la louange.

Après le chant de ce verset et de ceux qui suivent, le diacre exhorte les fidèles à la prière, en les invitant à répéter les demandes précédentes.

Tandis que s'exécutait la psalmodie et que priaient les fidèles, le prêtre, à l'intérieur du sanctuaire, a adressé à Dieu une oraison à l'intention de tout l'ensemble de l'Église, et spécialement pour ceux qui prennent soin d'embellir la sainte demeure et ont à cœur de contribuer par tous moyens à sa magnificence; il demande qu'ils soient à leur tour glorifiés par Dieu. De cette glorification il énonce très à propos le motif : «Parce qu'à vous appartient le souverain domaine, à vous la royauté». La gloire, semble-t-il dire, habite chez les rois, et il leur appartient de pouvoir rendre glorieux qui ils veulent. Vous, vous êtes le Roi éternel, à vous appartient la puissance, à vous la royauté.

Cette indication de motif étant une doxologie, le prêtre la prononce à haute voix aux oreilles de tous les fidèles. Après quoi, ayant pris ainsi, comme précédemment, la participation de l'assemblée à son hymne d'adoration, il entonne le deuxième antiphone, que le peuple continue. Puis les fidèles adressent à Dieu les supplications que le diacre dirige, comme il a été déjà indiqué.

Le prêtre, à son tour, récite une oraison pour tous les croyants qui prient avec lui, demandant que chacun obtienne de Dieu ce qu'il sollicite spécialement, autant que cela lui est utile, et, en outre, la vie éternelle dans le siècle futur. Ici encore, il ajoute le motif, qui est la bonté de Dieu et son amour : et ceci étant la conclusion, il le dit à haute voix.

Puis il entonne la troisième psalmodie.

Durant le chant de celle-ci, a lieu l'entrée de l'évangile. Dans un cortège de lumières et d'encens, auquel participent tous les ministres du sanctuaire, le livre saint est porté par le diacre ou, à son défaut, par le prêtre.

Celui-ci, sur le point de rentrer dans le sanctuaire, debout devant les portes saintes à une petite distance, en attendant que s'achève la psalmodie, prie Dieu d'envoyer ses anges pour qu'ils entrent avec lui au saint lieu, qu'ils prennent part ensemble au rite sacré, qu'ils s'associent avec lui à la glorification du Seigneur. Ici encore, il énonce le motif de cette prière : c'est que Dieu doit être glorifié par les hommes et par les anges. Car «toute gloire, tout honneur, toute adoration», cela veut dire la gloire, l'honneur, l'adoration qui lui viennent de la part de tous ceux qui savent le glorifier et l'adorer.

Cette prière faite, le prêtre rentre dans le sanctuaire et pose l'Évangile sur la table sacrée de l'autel.

CHAPITRE 16. SIGNIFICATION DE LA LITURGIE EN RÉSUMÉ

Il nous faudra revenir en détail sur l'explication des formules de la psalmodie ou antiphones.

Mais rappelons auparavant que le mystère de l'œuvre rédemptrice du Christ se trouve signifié par le sacrifice lui-même; il est signifié aussi par les actes et les formules qui précèdent le sacrifice, ainsi que par ceux qui le suivent.

Le sacrifice commémore la mort du Christ, sa résurrection et son ascension, au moment où il transforme les dons précieux au corps même du Sauveur, ce corps qui est ressuscité et qui est monté aux deux.

Ce qui précède l'acte du sacrifice rappelle ce qui s'est accompli avant la mort du Sauveur : son avènement, son apparition, sa parfaite manifestation. Ce qui suit l'acte

du sacrifice rappelle «la promesse du Père», pour employer l'expression même de Jésus, c'est-à-dire la descente de l'Esprit sur les apôtres, la conversion des nations au vrai Dieu opérée par ces derniers et leur divine société.

La mystagogie tout entière est comme un seul corps de représentation, conservant du commencement à la fin son harmonie et son intégrité : en sorte que chacun des rites ou des formules apporte quelque contribution à l'ensemble. Ainsi, les psalmodies du commencement signifient la première période de l'économie rédemptrice. Ce qui vient après, lectures de l'Écriture sainte ou autres pièces liturgiques, signifie la deuxième période.

On a, il est vrai, indiqué un autre motif des psalmodies et des lectures : savoir, qu'elles sont une sorte de purification préalable et qu'elles constituent des préparations aux divins mystères. Mais rien n'empêche d'unir les deux significations, et donc que les mêmes éléments servent à la fois à sanctifier les fidèles et à représenter l'économie rédemptrice. De même que les vêtements remplissent leur fonction d'habits et couvrent le corps; mais par le fait d'être tels ou tels, ils signifient aussi la profession, la condition et la dignité de ceux qui les portent. Ainsi en est-il ici. En tant qu'Écritures divines et paroles inspirées, les chants et les lectures sanctifient ceux qui les lisent ou les chantent; mais par le choix qui en a été fait et par l'ordre dans lequel on les a disposés, ils ont aussi l'autre signification et sont aptes à représenter l'avènement et la vie du Christ. De plus, non seulement les chants ou les formules, mais encore les rites ont également ce rôle. Chacun se fait en raison de l'utilité présente, mais en même temps signifie quelque chose des œuvres du Christ, de ses actions ou de ses souffrances. Par exemple, le transfert de l'Évangile à l'autel, et le transfert des précieux dons. Chacun de ces deux rites s'accomplit en vue d'une utilité pratique : l'un, en vue de la lecture de l'Évangile; l'autre, pour que s'opère le sacrifice. Mais l'un et l'autre représentent l'apparition et la manifestation du Sauveur : la première, encore obscure et imparfaite au début de sa vie; l'autre, la parfaite et suprême manifestation.

Il y a même certains rites qui ne remplissent aucune utilité pratique; ils ne sont accomplis qu'en raison de leur signification. Tels, le coup de lance qui perce l'hostie et qui y trace le dessin d'une croix, ou le fait de verser une goutte d'eau chaude dans les saints mystères.

Même dans les autres sacrements on trouverait bien des choses de ce genre. Ainsi, au baptême, les candidats doivent se défaire de leurs chaussures et de leurs habits; puis, les yeux tournés vers l'Occident, ils doivent étendre les mains et exhaler un souffle. Or, des derniers rites, et d'autres de ce genre, n'apportent au sacrement aucune utilité pratique, mais ils enseignent ce qui est accompli, savoir, la haine et l'aversion que nous devons avoir à l'égard du démon, et comment celui-ci doit être chassé par quiconque veut être un véritable chrétien.

Ces principes rappelés, examinons maintenant toute la liturgie, pièce par pièce, en tant que représentation de l'économie rédemptrice.

Et d'abord, les psalmodies ou antiphones.

CHAPITRE 17. EXPLICATION DU PREMIER ANTIPHONE

La première psalmodie est une exhortation à la glorification de Dieu, telle qu'il convient de l'adresser en commençant l'acte du culte : «Il est bon de louer le Seigneur.» Il s'agit de la louange adressée à Dieu le Père au sujet de son Fils seul-engendré : «Il est bon de louer le Seigneur, et de célébrer ton nom, ô Très-Haut». Le «Très-Haut» désigne Dieu le Père; et le «Seigneur» désigne le Fils seul-engendré. Il est bon de louer le Fils, et de vous célébrer vous, ô Père. Qu'est-ce à dire ? C'est un prélude à ce qui va suivre. Car on va adresser au Père et au Fils une hymne commune. Comment cela ? On proclamera les œuvres du Fils, par quoi le Père lui-même a été glorifié.

Quel est en effet l'objet de l'hymne de louange ? L'anéantissement du Fils et sa pauvreté, ses œuvres et ses souffrances dans la chair : car cela est miséricorde et vérité. Miséricorde : car alors que nous nous trouvions dans l'état le plus misérable,

que nous étions ses ennemis et en révolte contre lui, il ne nous a pas regardés avec indifférence. Il ne s'est pas contenté de compatir à notre malheur, mais il s'est lui-même associé à nos maux, à notre détresse, à notre mort.

Non seulement il nous a relevés de cette triste déchéance, mais il a daigné nous mériter son royaume et les plus grands de tous les biens. Aussi saint Paul déclare-t-il : «Lorsque Dieu notre Sauveur a fait paraître sa bonté et son amour pour l'homme», comme si cette bonté s'était alors pour la première fois manifestée dans toute son étendue. Et le Seigneur lui-même l'affirme : «Dieu a tellement aimé le monde», exprimant par ce simple mot l'excès de son amour.

C'est pour ces motifs que l'économie rédemptrice est désignée par le nom de miséricorde.

Elle est ensuite appelée vérité, parce que tous les éléments de l'ancienne alliance regardaient vers elle comme des ombres et des figures vers la réalité. C'est pourquoi le prophète disait de cette économie rédemptrice : «Le Seigneur a juré à David la vérité». Quel est l'objet de ce serment ? La venue du Sauveur dans la chair et sa vie parmi nous. «J'établirai sur ton trône le fruit de ton sein», déclare encore Dieu, annonçant par là le Sauveur. La preuve ? L'ange Gabriel nous l'a fournie lorsque, annonçant à la Vierge son mystérieux enfantement, il lui apprenait en même temps combien grand était Celui qu'elle allait enfanter : «Le Seigneur Dieu lui donnera le trône de David son père, et il régnera éternellement sur la maison de Jacob, et son règne n'aura pas de fin». Mais cette vérité même est aussi jugement et justice. Comment cela ? Parce que le Sauveur, expulsant le péché et mettant à mort le démon par cette économie rédemptrice, l'a fait non point par un éclat de force ou une victoire de domination, mais par le jugement et la justice, selon ce qui a été dit : «La justice et le jugement est le fondement de ton trône» : de même que nous, dans les tribunaux, nous triomphons de la partie adverse par le jugement des juges. Voilà pourquoi le Christ déclare : «C'est maintenant le jugement du monde; c'est maintenant que le prince de ce monde va être jeté dehors».

Le bienheureux Denys, qui n'ignorait pas cette doctrine, dit que le pouvoir qu'avait sur nous l'armée transfuge, c'est-à-dire l'armée des démons, l'amour infini de la bonté de Dieu l'a détruit, non point par la force comme lui étant supérieure, mais selon la parole qui nous a été mystérieusement révélée, dans le jugement et la justice.

Ainsi donc, l'économie rédemptrice, objet de nos hymnes, n'est pas seulement miséricorde et vérité; elle est aussi jugement et justice. C'est pourquoi le psalmiste a ajouté : «Le Seigneur notre Dieu est juste, et il n'y a pas en lui d'injustice».

«Il est bon de publier le matin ta miséricorde, et ta vérité durant la nuit», dit l'Église avec le psalmiste. Il faut louer Dieu jour et nuit : car c'est cela «le matin» et «durant la nuit». En tout temps, comme dit ailleurs le psalmiste.

Telle est l'explication du premier antiphone.

CHAPITRE 18. [DEUXIÈME ANTIPHONE]. QUE SIGNIFIENT, EN CE DÉBUT DE LA LITURGIE, LES CHANTS TIRÉS DES TEXTES PROPHÉTIQUES

Le deuxième antiphone célèbre la même royauté, la même gloire, la même puissance, qui reviennent au Fils de Dieu en vertu des anéantissements et de la pauvreté de l'Incarnation.

Mais pourquoi employer ici ces textes prophétiques ? Et que signifient-ils à l'égard de l'économie rédemptrice ?

Ils signifient les débuts de l'avènement du Sauveur, lorsque, présent sur la terre, il ne s'était pas encore montré à la foule; lorsqu'il était dans le monde, mais que le monde ne le connaissait pas : c'est-à-dire la période antérieure à Jean-Baptiste, avant que la lampe fût allumée. A ce moment, le Christ avait encore besoin des textes prophétiques. Mais plus tard, le prophétisé se montra lui-même, et alors il n'eut plus besoin des prophètes. Jean le montra présent en personne et, sous les yeux de Jean-Baptiste, Dieu le Père. C'est pourquoi il est dit : «Tous les prophètes ont

prophétisé jusqu'à Jean». Cette période antérieure à Jean-Baptiste se trouve signifiée par ces chants tirés des textes prophétiques : car les précieux dons, par quoi est figuré le Christ, ne sont pas encore exhibés à la vue des fidèles, mais sont tenus à part et restent voilés.

Ceci dit, considérons maintenant les paroles du psaume.

«Le Seigneur règne, il s'est revêtu de gloire».

La connaissance dont il fut l'objet de la part des hommes qui se soumirent à lui, on l'a appelée «royauté», parce qu'ils le reconnurent plein de splendeur et de gloire, comme il fallait qu'il fût reconnu. Le Sauveur n'a-t-il pas déclaré : «Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre» ? En effet, avec les habitants du ciel ceux de la terre reconnurent leur véritable Sauveur. En relisant la suite du psaume, nous y trouverons tout cela.

Pour expliquer le mode de cette royauté et de cette puissance, le prophète ajoute : «Car il a affermi l'univers, qui ne chancellera pas». Il appelle affermissement la foi. Le Sauveur a redressé ceux qui chancelaient dans l'erreur, il se les est attachés. Car c'est le propre des égarés de ne pouvoir se fixer nulle part. Or, le Seigneur a dit : «Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, du Fils et du saint Esprit» : ce qui est l'enseignement de la foi.

Mais cela, c'est-à-dire la foi, ne suffit pas pour la royauté; et par la seule foi les nations ne seraient pas parfaitement soumises. C'est pourquoi il a fallu ajouter l'observation des commandements. Le psalmiste l'a fait en ces termes : «Tes témoignages sont tout à fait croyables». Et le Seigneur, lui, au précepte du baptême il a ajouté l'obligation des commandements : «Apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé». Ce que le Sauveur appelle commandements, l'Écriture l'appelle témoignages. A chaque page des livres saints, vous trouverez le terme de «témoignage» pour désigner les lois de Dieu.

Puis le psalmiste termine sur ces mots : «La sainteté convient à ta maison». Par «sainteté», il entend les sacrifices, les offrandes, tout le culte dû à Dieu. En affirmant que cela est dû à Dieu, il montre que cette maison n'est pas déserte et vide de Dieu, mais qu'elle possède en son sein le maître de la maison en personne. Si la maison de Dieu était vide, elle n'aurait aucun droit aux hommages qui ne conviennent qu'à Dieu seul. C'est la même affirmation que le Sauveur ajoute à ce qu'il vient de dire, en promettant d'être toujours avec son Église. Or, l'Église est appelée maison de Dieu par saint Paul, quand il dit à Timothée : «Tu sauras comment te conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant».

Voici que je suis avec vous, assure le Sauveur. Et ce que le psalmiste exprime par les mots : «pour toute la durée des jours», le Seigneur l'affirme clairement : «tous les jours jusqu'à la fin du monde».

Cet antiphone est donc une exacte prophétie de ce que le Sauveur a réalisé par sa croix et par sa mort.

CHAPITRE 19. EXPLICATION DU TROISIÈME ANTIPHONE

L'antiphone suivant semble être une rencontre, devant le Seigneur qui approche et qui apparaît. C'est pourquoi il est placé aux environs de l'entrée de l'Évangile et de l'ostension de celui-ci, par quoi est figuré le Christ. Que le psalmiste ait chanté ce cantique en ayant devant les yeux de l'âme l'apparition du Christ, la preuve en est surtout dans la joie et l'allégresse qu'il en éprouve. Il se montre lui-même rempli de joie et il invite les autres à y participer : «Venez, réjouissons-nous devant le Seigneur.» Car il ne saurait y avoir de joie pour l'homme, si le Seigneur n'était pas venu : c'est le Christ seul qui nous a apporté la joie. S'il en est qui se sont réjouis avant que le Christ fût venu sur la terre, cette joie provenait d'une initiation aux mystères du Messie. Ainsi, «Abraham tressaillit de joie à la pensée d'entrevoir mon jour, il l'entrevit et en fut heureux». Et David lui-même s'écriait : «Rends-moi la joie de ton salut» : la joie qu'il avait, avant son péché, dans le Christ (entrevu), et qu'il a perdue par son péché, il supplie Dieu de la lui rendre.

De même donc que, s'il avait dit : «Venez, éclairons-nous», il aurait annoncé la venue de la lumière, de même en disant : «Venez, réjouissons-nous devant le Seigneur», il fait connaître l'apparition de Celui qui apporte la joie.

Il le nomme ensuite Sauveur et Seigneur. Or, l'Écriture appelle le Christ Sauveur et Salut, parce que des trois personnes divines seul le Fils s'est fait l'artisan de notre salut. C'est par lui-même qu'il a tout opéré, comme l'a dit saint Paul : «accomplissant par lui-même la purification des péchés». C'est ce que le Christ lui-même a montré, en ce qu'il n'a pas envoyé des gens pour chercher la brebis perdue, mais est allé en personne la chercher; il l'a trouvée et il l'a rapportée sur ses épaules. C'est pourquoi il a reçu un nom qui a cette signification, et il est appelé Jésus.

«Accourons devant sa face avec des louanges». Le psalmiste appelle face l'apparition du Sauveur. N'attendons pas, pour le voir, qu'il soit venu chez nous, allons au-devant de lui avec des louanges, c'est-à-dire avec des chants de glorification. «Et acclamons-le dans nos hymnes». Rendons-lui l'hommage qui convient à Dieu. Il a daigné paraître sous la forme de l'esclave; mais nous, ne méconnaissions pas notre Souverain, ne nous scandalisons pas de la chair qu'il a revêtue, ne nous laissons pas égarer, à cause des apparences, à avoir des pensées basses sur Celui qui est le Très-Haut. «Car c'est un grand Dieu que le Seigneur, un grand Roi sur toute la terre». Et le psaume continue en louanges dignes de Dieu.

Tels sont les versets prophétiques, et c'est ainsi qu'ils sont très opportunément chantés.

CHAPITRE 20. DE L'OSTENSION DE L'ÉVANGILE, ET DE L'HYMNE TRISAGION

Ces chants terminés, le prêtre, debout devant le sanctuaire, élève un peu l'évangélique et le montre au peuple: représentant par là l'ostension du Sauveur quand il commença de se manifester. Car l'évangile figure le Christ, tout comme les livres de l'Ancien Testament sont désignés par le terme général de prophètes, suivant le mot que le livre saint prête à Abraham dans la parabole du mauvais riche : «Ils ont Moïse et les prophètes», indiquant par là l'ensemble de la Bible.

Après l'apparition du Messie annoncé par les prophètes et qui s'est montré en personne, on ne saurait désormais prêter une si exclusive attention aux paroles des prophètes; et c'est pourquoi, après l'ostension de l'évangile, les textes prophétiques cessent. Nous empruntons maintenant nos chants aux mystères du Nouveau Testament. Nous proclamons, en effet, les louanges de la toute-sainte Mère de Dieu, ou de tel autre parmi les saints, ou bien nous glorifions le Christ lui-même pour les mystères qui ont été la raison de sa venue parmi nous, pour les souffrances qu'il a endurées et les actions qu'il a accomplies durant sa vie mortelle. Ce sont ces mystères qui font sans cesse l'objet des fêtes de l'Église.

En outre, nous glorifions Dieu lui-même, le Dieu de la Trinité tel que nous l'a enseigné la manifestation du Sauveur. L'hymne que nous lui adressons nous a été transmise par les anges; elle est aussi en partie tirée des chants sacrés du psalmiste. Elle a été recueillie par l'Église du Christ, qui l'a dédiée à la Trinité. Car le *Saint...* trois fois répété est l'acclamation des anges; les paroles «Dieu fort et immortel» sont empruntées à David, qui s'écrie : «Mon âme a soif du Dieu fort et vivant». Recueillir ces deux acclamations, les joindre l'une à l'autre, et y ajouter la supplication : «Ayez pitié de nous», ç'a été le rôle de l'Église, assemblée de ceux qui croient et professent le mystère de la Trinité en un seul Dieu : elle a voulu montrer, d'une part, la concordance de l'Ancien Testament avec le Nouveau; d'autre part, que les anges et les hommes sont devenus une seule Église, un chœur unique, par la manifestation du Christ qui est à la fois du ciel et de la terre. Voilà pourquoi nous chantons cet hymne après l'ostension et l'entrée de l'évangile, comme pour proclamer qu'en venant parmi nous le Christ nous a placés avec les anges, nous a établis dans les chœurs angéliques.

CHAPITRE 21. DE L'ORAISON QUI ACCOMPAGNE L'HYMNE TRISAGION ET DES ACCLAMATIONS SACREES, [«SOYONS ATTENTIFS ! SAGESSE ! DEBOUT !»]

Avant que commence le Trisagion le prêtre supplie Dieu d'accueillir cette hymne et de conférer sa grâce à ceux qui vont la chanter. Quelle grâce ? Une grâce en harmonie avec l'hymne elle-même : celle de purifier leurs âmes et leurs corps, en leur accordant le pardon de leurs péchés, afin qu'ils puissent le servir tous les jours dans la sainteté. Et il termine en indiquant le motif : «Parce que tu es saint, et que tu te repose parmi les saints». Car c'est le propre du Saint par excellence, et de se réjouir dans les saints et d'opérer la sanctification. Après avoir proclamé tout haut ce motif, le prêtre y joint une doxologie et donne ainsi à la pieuse assemblée le signal pour le chant du Trisagion. Et de fait, après avoir répondu à la doxologie l'amen habituel, le chœur entonne l'hymne. Celle-ci terminée, le prêtre invite tous les fidèles, écartant toute attitude négligée ou nonchalante, à prêter attention à ce qui se fait et se chante : car tel est le sens du «Soyons attentifs». Puis il souhaite à tous la paix et rappelle la sagesse avec laquelle il convient d'apporter son attention aux saints mystères. Quelle est cette sagesse ? C'est l'ensemble des pensées en accord avec la cérémonie, lesquelles, au spectacle des rites et à l'audition des formules, doivent animer les chrétiens remplis de foi pour ne laisser nulle prise à aucun sentiment purement humain. Telle est, en effet, la sagesse des chrétiens; et c'est ce que signifie l'acclamation «Sagesse», qui est redite par le prêtre aux fidèles en maints endroits de la liturgie : c'est un rappel de ces pensées-là. N'est-ce pas de cette manière que nous nous adressons des rappels les uns aux autres, en ravivant souvent d'un seul mot toute une sentence à l'esprit de ceux qui nous écoutent ?

Quelle nécessité y a-t-il à ce rappel ? C'est que la tyrannie de l'oubli est grande : aucune tendance humaine ne met aussi fréquemment et aussi facilement l'homme à l'envers, que cette tendance-là. C'est donc dans des pensées et des sentiments conformes à un acte religieux que nous devons nous tenir, en assistant à la liturgie avec ses formules ou ses spectacles sacrés, si nous ne voulons pas y assister sans profit et y perdre mal à propos notre temps. Or, ce n'est pas chose aisée. Voilà pourquoi il faut que nous mêmes, de notre côté, nous soyons vigilants et circonspects; et d'autre part, un rappel du dehors nous est nécessaire pour que nous puissions reprendre à nouveau notre esprit emporté par l'oubli et entraîné à de vaines imaginations.

Telle est également la signification du tropaire qui sera chanté pendant le transfert des précieux dons à l'autel : «Déposons toute préoccupation mondaine». C'est bien, en effet, le sens de ce mot *Sagesse*.

Le mot «Debout» est aussi une acclamation d'exhortation. Quelle exhortation ? Elle nous notifie de garder une attitude de combat quand nous nous entretenons avec Dieu et assistons aux saints mystères. Ce n'est pas avec nonchalance, mais avec ferveur et en toute vénération, que nous devons faire cet entretien, qu'il s'agisse de prêter nos regards, nos oreilles ou nos lèvres à quelqu'un des rites sacrés. La première marque de cette ferveur, de cette piété, c'est l'attitude droite du corps : ce n'est pas assis, mais debout, que nous devons accomplir ces actes. Car telle est l'attitude des suppliants; telle est l'attitude des serviteurs qui ont l'esprit attentif au moindre signe de leur maître, prêts à courir à la besogne dès qu'ils auront saisi l'ordre donné. Ne sommes-nous pas nous-mêmes les suppliants de Dieu pour nos intérêts les plus importants, et ses serviteurs destinés à toutes sortes de services ? Telle est la signification de ces formules.

CHAPITRE 22. DES LECTURES SACREES, DE LEUR DISPOSITION ET DE LEUR SIGNIFICATION

Après le Trisagion, l'on fait la lecture du livre apostolique, ensuite celle de l'évangile : l'une et l'autre venant après que l'Église a préalablement chanté gloire à Dieu.

Pourquoi glorifions-nous Dieu avant les lectures sacrées ? Parce qu'il convient d'en agir ainsi avec Dieu pour tous les biens qu'il ne cesse de nous donner : et

notamment pour l'obtention de quelque insigne faveur, comme celle d'entendre lire la parole divine. Pour l'Épître en particulier, cette hymne de louange se mêle de supplication, car l'on y joint la formule : «Aie pitié de nous». Pour l'Évangile, notre supplication consiste purement et simplement dans l'hymne même : c'est pour nous apprendre que le Christ est figuré par l'évangile, ceux qui le trouvent ont en même temps tout ce qu'ils peuvent demander. Car l'Époux s'y trouve renfermé; et il n'est plus besoin de le supplier pour rien, quand on a tout. De même qu'il ne convient pas que jeûnent les fils de l'Époux tant que l'Époux est avec eux : ils n'ont qu'à l'adorer et le louer. C'est pour la même raison que l'hymne des anges, telle que nous l'enseignent les prophètes, n'est également qu'une hymne, exempte de supplication.

Que signifient, à ce moment de la liturgie, les lectures sacrées ?

Si vous voulez en savoir l'utilité pratique, je vous l'ai déjà dite : elles nous préparent et nous purifient préalablement, avant la grande sanctification des divins mystères. Si vous en demandez la signification, elles nous font connaître la manifestation du Sauveur, telle qu'elle eut lieu après sa première manifestation. En effet, la première ostension de l'évangile, livre fermé, représente la première apparition du Sauveur : alors que, tandis que lui-même gardait le silence, le Père le manifestait; alors que, ne prononçant pas lui-même une seule parole, il avait besoin d'une autre voix pour le proclamer. Mais ici, ce qui nous est représenté, c'est sa manifestation plus parfaite, au cours de laquelle il se mêlait à la foule et se faisait connaître lui-même non seulement par ses paroles personnelles, mais encore par celles qu'il faisait dire par ses apôtres en les envoyant aux brebis perdues de la maison d'Israël. Voilà pourquoi on lit et les écrits apostoliques et l'évangile lui-même.

Pourquoi pas l'évangile en premier lieu ? Parce que faire connaître ce qu'a dit le Seigneur en personne constitue une manifestation plus parfaite que de faire connaître ce qui a été dit par les apôtres. Or, ce ne fut pas tout d'un coup que le Seigneur montra aux hommes toute l'étendue de sa puissance et de sa bonté (ce fut là l'effet de sa seconde manifestation); mais il procéda progressivement du plus obscur au plus éclatant. Voilà pourquoi, si l'on veut figurer sa manifestation survenue peu à peu, il convient de lire les écrits apostoliques avant les évangiles. Les textes révélateurs de sa suprême manifestation sont eux-mêmes réservés pour la fin, comme la suite le montrera.

CHAPITRE 23. SES SUPPLICATIONS QUI SE FONT APRÈS L'ÉVANGILE

Lorsque l'Évangile a été lu, le diacre invite la foule à prier. Le prêtre, de son côté, dit à voix basse une oraison demandant que les prières des fidèles soient accueillies par Dieu. Puis, en prononçant à haute voix la doxologie finale, il les associe eux-mêmes à cette glorification du Seigneur.

Quelle est la prière du peuple, spécialement opportune après l'Évangile ? C'est la prière de ceux qui observent l'évangile, de ceux qui imitent la générosité de ce Christ qui est figuré par l'évangile. Et quels sont ceux-là ? Ceux qui sont préposés à l'Église, les pasteurs de peuples, ceux qui gouvernent l'état. Ceux-là, en effet, s'ils sont fidèles aux devoirs de leur charge, gardent avec soin et enseignent les doctrines consignées dans l'évangile et, selon le mot de l'Apôtre, achèvent après le Christ ce qui manque au Christ en gouvernant son troupeau selon son esprit. Ce sont encore les fondateurs de saintes maisons, ceux qui en prennent soin, ceux qui tiennent école de vertu, et tous ceux qui de quelque manière se rendent utiles au bien commun de l'Église et de la religion : tous ceux-là peuvent trouver place en pareille litanie et méritent d'avoir part aux prières communes.

Comme on va maintenant arriver aux approches du sacrifice, auquel les non-initiés n'ont pas le droit d'assister, le prêtre congédie ceux que nous appelons encore catéchumènes parce qu'ils n'avaient reçu le christianisme que par enseignement et dans la mesure seulement que comporte la catéchisation : il les congédie de l'assemblée des fidèles, non sans avoir préalablement récité pour eux une oraison. Sa prière, c'est que leur initiation soit parachevée par la grâce du baptême conféré en

temps opportun. Le motif de la prière, c'est la gloire de Dieu : «Afin qu'eux aussi glorifient avec nous ton très auguste et magnifique nom».

En prononçant à haute voix cette doxologie, il prend la foule des fidèles en communion de sa prière. Puis il dit une autre oraison, dans laquelle il rend d'abord grâces à Dieu d'avoir été jugé digne de se tenir devant lui, de lever les mains vers lui et pour soi-même et pour les autres. Il demande ensuite d'être jugé digne de continuer toujours cet acte religieux avec une conscience pure. Le motif de cette prière ? la gloire de Dieu : «Parce qu'à vous convient toute gloire». Après avoir ainsi, comme d'habitude, glorifié Dieu de concert avec la foule, le prêtre prie de nouveau, à part lui, pour soi-même et pour l'assemblée : qu'il se tienne personnellement sans reproche au saint autel, pur de toute souillure de la chair et de l'esprit; quant aux fidèles qui prient avec lui, qu'ils soient rendus dignes de communier aux divins mystères sans culpabilité et sans condamnation et, en outre, d'avoir part à l'héritage du royaume des cieux. Le motif de cette prière, c'est encore la gloire de Dieu, selon le programme de saint Paul : «Faites tout pour la gloire de Dieu». Que ce soit toujours et en tout notre but, de voir Dieu glorifié. Les agriculteurs se proposent pour but de leurs labeurs l'abondance des récoltes, et c'est dans cet espoir qu'ils acceptent de peiner; les négociants poursuivent le gain; les autres travailleurs, quelque fin analogue. Mais vous, en tout ce que vous faites, cherchez la gloire de Dieu. Nous sommes, en effet, des esclaves qui devons à notre Maître ce service pour lequel nous avons été créés par lui, puis rachetés. Voilà pourquoi vous constaterez que l'Église porte toujours et partout le souci de la gloire de Dieu, qu'elle proclame ce mot à tous les échos, qu'elle chante cette gloire sur tous les tons, que tout est là à son sens, qu'elle fait véritablement tout pour la gloire de Dieu : prières, supplications, initiations, exhortations, tout ce qu'il y a de plus sacré.

CHAPITRE 24. DU TRANSFERT DES PRÉCIEUX DONS À L'AUTEL

Le prêtre, après avoir prononcé à haute voix la doxologie, il se rend à la prothèse, prend les précieux dons, les tient élevés à la hauteur de sa tête, et sort du sanctuaire. Il les porte ainsi pour les introduire à l'autel, faisant à cet effet une lente et solennelle procession dans la nef. Les fidèles, tout en chantant, se prosternent sur son passage avec piété et vénération, le priant d'avoir un souvenir pour eux dans l'oblation des dons sacrés. Le célébrant avance dans un cortège de lumières et d'encens, et entre ainsi dans le sanctuaire.

Ce rite s'accomplit sans doute en vue d'une utilité pratique : car il fallait bien que fussent apportées et déposées sur l'autel les offrandes destinées au sacrifice; et cela, avec toute la gravité et le respect convenables. C'est ainsi qu'étaient jadis introduites les oblations saintes : les souverains eux-mêmes, quand ils devaient présenter à Dieu des offrandes, ne remettaient pas ce soin à d'autres, mais venaient, couronne en tête, les apporter personnellement.

Mais en outre, ce rite peut aussi signifier l'ultime manifestation du Christ, au cours de laquelle il excita la haine des Juifs : lorsqu'il entreprit le voyage de sa patrie galiléenne vers Jérusalem où il devait être immolé; lorsque, enfin, porté sur une monture, il entra dans la cité sainte, escorté et acclamé par la foule.

Il nous faut, au cours de cette cérémonie, nous prosterner devant le prêtre et le conjurer d'avoir un souvenir pour nous dans les prières qui vont avoir lieu. Car il n'y a pas d'autre moyen de supplication aussi puissant et nous assurant d'aussi fermes espérances, que celui qui se réalise par cet auguste et redoutable sacrifice qui nous a par pure libéralité purifiés de nos impiétés et de nos iniquités.

Que si parmi ceux qui se prosternent ainsi devant le prêtre portant les précieux dons, il en est qui adorent ces précieux dons comme étant le corps et le sang du Christ et s'adressent à eux comme tels, ceux-là sont induits en erreur par la confusion qu'ils commettent avec l'entrée des présanctifiés, méconnaissant la différence qui existe entre l'une et l'autre liturgie. A la grande entrée de la liturgie normale, les précieux dons n'ont pas encore été consacrés comme sacrifice; dans la liturgie des présanctifiés, ils sont consacrés, sanctifiés, corps et sang du Christ.

CHAPITRE 25. DES PRIÈRES QUI SUIVENT LE TRANSFERT DES PRÉCIEUX DONNÉS ET DES EXHORTATIONS ADRESSÉES PAR LE PRÊTRE À LA FOULE

Le prêtre dépose les précieux dons sur l'autel. Alors, se voyant arrivé aux approches de la consécration et sur le point de toucher au redoutable sacrifice, il intensifie sa préparation, se purifie par les prières, se dispose pour l'action sacrée. Il ne se borne pas à se préparer lui-même, il prépare aussi le peuple qui l'entoure, l'aidant à se tenir prêt pour la grande grâce, par la prière, la charité mutuelle et la profession de foi. C'est bien en cela que consiste le tout de la préparation que le Seigneur a ordonnée quand il a dit : «Soyez prêts». Nous avons là en effet et la foi et les œuvres : la foi, par la profession qui en est faite; les œuvres, par la charité qui est le terme de toute œuvre bonne et le résumé de toute vertu.

Ce rappel de préparation va avoir lieu dans un instant. Mais auparavant, le prêtre invite les assistants à prier aux intentions qui doivent être celles du moment. «Pour les précieux dons qui ont été offerts, prions le Seigneur», dit-il.

Pour ce qui est imminent : pour que ces dons soient consacrés, et que notre oblation du début atteigne son terme. Il ajoute ensuite d'autres intentions pour lesquelles il faut supplier Dieu. Il termine par la recommandation de nous confier nous-mêmes, et les uns les autres, et toute notre vie, à Dieu. Arrivé à la phrase finale de l'oraison qu'il a adressée à Dieu pour son propre compte, il prononce tout haut, comme d'habitude, cette phrase finale en forme de doxologie, pour y associer les fidèles. Après quoi, il leur adresse à la fois un souhait et une exhortation de paix mutuelle. Après avoir dit : «Paix à tous» il ajoute : «Aimons-nous les uns les autres». Prier les uns pour les autres étant un précepte apostolique, le peuple souhaite lui-même la paix au prêtre, en répondant : «Et avec ton esprit». Comme l'amour de Dieu accompagne nécessairement notre charité mutuelle, et que l'amour de Dieu ne va pas sans la foi en Dieu vivante et parfaite, c'est la raison pour laquelle, après avoir rappelé la charité et recommandé de nous aimer les uns les autres, le prêtre amène aussitôt la profession de foi : «Afin que dans un même sentiment nous confessions...», dit-il. Et les fidèles achèvent la phrase en proclamant à haute voix ce Dieu qu'il nous faut confesser, c'est-à-dire la sainte Trinité.

CHAPITRE 26. DE LA CONFESION DE FOI, DES EXHORTATIONS, DES SOUHAITS QUE LE PRÊTRE ADRESSE AUX FIDÈLES ET DES RÉPONSES QUE CEUX-CI Y FONT

Le prêtre invite alors les fidèles à proclamer ce qu'on leur a enseigné et qu'ils croient au sujet de Dieu. C'est professer la véritable sagesse, de laquelle l'Apôtre dit : «La sagesse, nous la prêchons parmi les parfaits». Cette sagesse, le monde ne l'a point connue, c'est-à-dire les sages de ce monde, qui ne connaissent rien de plus grand et de plus élevé que la science des objets sensibles et qui ne croient même pas à l'existence d'une science supérieure. C'est en cette sagesse que le prêtre demande d'ouvrir toutes les portes, c'est-à-dire nos bouches et nos oreilles.

En cette sagesse, dit-il, ouvrez les portes, en professant et en écoutant sans interruption de si hauts enseignements; et cela, faites-le non pas avec nonchalance, mais avec empressement et dans un recueillement profond. Les fidèles récitent tout haut en entier la confession de foi, le Symbole. Puis le prêtre : «Tenons-nous bien, tenons-nous avec crainte». Sur cette confession de foi, semble-t-il dire, tenons-nous fermement, ne nous laissons pas ébranler par les discours insinuants des hérétiques. Tenons-nous avec crainte : car le danger est grand pour ceux qui accepteraient dans leur âme la moindre hésitation au sujet de cette foi. En nous tenant ainsi fermes dans la foi, continue-t-il, que notre oblation à Dieu se fasse comme il convient. Qu'est-ce à dire : comme il convient ? C'est-à-dire : dans la paix. «Soyons attentifs à offrir en paix la sainte oblation». Rappelez-vous les paroles du Seigneur : «Si tu es à offrir ton présent à l'autel, et que tu te souviennes que ton frère a quelque chose contre toi, réconcilie-toi d'abord, puis tu viendras offrir ton présent». Les fidèles répondent : Non seulement nous offrons dans la paix, mais c'est la paix elle-même que nous offrons en guise de présent et de second sacrifice. Car nous offrons la miséricorde à Celui qui a

dit : «Je veux la miséricorde et non le sacrifice». Or, la miséricorde est un fruit de la solide et authentique paix. Car lorsque nulle passion ne trouble l'âme, rien n'empêche celle-ci d'être remplie de miséricorde. Mais nous offrons aussi un «sacrifice de louange».

Après cette réponse des fidèles, le prêtre leur souhaite les plus grands et les plus divins de tous les biens : «Que la grâce de notre Seigneur Jésus Christ, l'amour de Dieu le Père, et la communion du saint Esprit, soit avec vous tous». Et eux, retournant au prêtre son souhait : «Et avec ton esprit», lui répondent-ils, conformément au précepte de prier les uns pour les autres.

Ce souhait est tiré des épîtres de saint Paul. Il nous concilie les bienfaits de la sainte Trinité, c'est-à-dire tout don parfait, et il les désigne d'un terme spécial pour chacune des personnes divines : du Fils il nous souhaite la grâce; du Père, l'amour; de l'Esprit, la communion. Le Fils s'est donné lui-même comme Sauveur à nous qui non seulement ne lui apportons rien, mais qui avons à son égard des dettes de justice : car «il est mort pour nous qui étions impies» : sa providence à notre égard est donc pure grâce. Le Père, lui, par les souffrances de son Fils s'est réconcilié avec le genre humain et a comblé d'amour ceux qui étaient ses ennemis : voilà pourquoi ses bienfaits envers nous sont désignés sous le nom d'amour. Enfin, l'Être infiniment riche en miséricorde se devait de communiquer ses propres biens à ceux qui d'ennemis étaient devenus ses amis : c'est ce que fait le saint Esprit descendu sur les apôtres; c'est pourquoi sa bonté pour les hommes est appelée communication.

Mais, dira-t-on, ces biens ont tous été donnés aux hommes par la venue du Sauveur : quel besoin donc d'un tel souhait pour des biens qui nous ont déjà été accordés ? C'est, manifestement, afin que, les ayant reçus en effet, nous ne les perdions pas, mais que nous persistions à les garder continuellement. Aussi le prêtre ne dit-il pas : «Que vous soit donné à tous», puisque ces biens ont déjà été donnés, mais bien : «Que soit avec vous tous». Que la grâce, qui vous a été accordée, ne s'écarte pas de vous.

Après nous avoir gratifiés d'un pareil souhait et avoir ainsi détaché nos âmes de la terre, le prêtre élève nos sentiments et dit : «Elevons nos coeurs». Ayons les sentiments d'en haut, et non ceux de la terre. Les fidèles donnent leur adhésion et déclarent avoir leurs coeurs là où est notre trésor, c'est-à-dire là où est le Christ, qui est assis à la droite du Père. «Nous les avons vers le Seigneur».

CHAPITRE 27. DE LA CONSÉCRATION DES PRÉCIEUX DONNÉS ET DE L'ACTION DE GRÂCES QUI LA PRÉCÈDE

Les coeurs une fois pénétrés de si excellentes et si saintes dispositions, que reste-t-il sinon de passer à l'action de grâces envers Dieu auteur de tous biens ? Imitant d'ailleurs le premier Prêtre, qui avant d'instituer le sacrement de la communion rendit grâces à Dieu son Père, le célébrant, avant la prière décisive au cours de laquelle il va consacrer les dons divins, adresse cette action de grâces à Dieu, le Père de notre Seigneur Jésus Christ : «Rendons grâces au Seigneur». Les fidèles y donnent leur adhésion, en répondant : «Cela est digne et juste». Le prêtre offre alors personnellement l'action de grâces à Dieu; il le glorifie, le loue avec les anges, le remercie pour tous les bienfaits qui nous sont venus de Lui depuis l'origine. Il mentionne en dernier lieu cette ineffable et incompréhensible économie du Sauveur à notre égard; puis il consacre les précieux dons, et le sacrifice est tout entier accompli. De quelle manière ? Le voici. Le prêtre dit le récit de la cène auguste, et comment le Christ, avant sa Passion, confia à ses saints disciples ce sacrement, comment il prit la coupe, comment il prit le pain et consacra l'eucharistie, les paroles qu'il prononça pour exprimer le mystère, et, répétant ces paroles, il se prosterna, il prie, en appliquant sur les précieux dons ces paroles mêmes du Fils unique, notre Sauveur, il supplie que ces dons, ayant reçu son très saint et tout-puissant Esprit, soient transformés, le pain en son saint et adorable corps, le vin en son sang sacré et immaculé. Ces paroles dites, le tout du rite sacré est accompli, les dons sont consacrés, le sacrifice est achevé; la grande victime, l'hostie divine, immolée pour le

salut du monde, se trouve étendue sur l'autel. Car ce n'est plus le pain, jusqu'ici symbole du corps du Seigneur et simple offrande portant l'image de la véritable oblation, ou qui contient comme en un tableau une représentation de la salutaire Passion; mais c'est l'oblation véritable elle-même; c'est le corps même du Maître infiniment saint; ce corps qui a réellement reçu tous ces outrages, ces insultes, ces coups; ce corps qui a été crucifié, immolé, qui a rendu sous Ponce Pilate un si bon témoignage, qui a été souffleté, torturé, qui a enduré les crachats, qui a goûté au fiel. Pareillement, le vin est devenu le sang même qui a coulé de ce corps très pur. C'est ce corps, avec ce sang, formé par le saint Esprit, né de la Vierge sainte, qui a été enseveli, qui le troisième jour est ressuscité, qui est monté aux cieux, et qui est assis à la droite du Père.

CHAPITRE 28. D'OÙ VIENT L'ASSURANCE DE NOTRE FOI À CES MYSTÈRES

Qu'est-ce qui nous assure de ces choses ?

Lui-même l'a dit : «Ceci est mon corps. Ceci est mon sang». C'est lui-même qui a ordonné aux apôtres, et par eux à toute l'Église, de faire cela. «Faites ceci, dit-il, en mémoire de moi». Il n'aurait pas énoncé cet ordre, s'il n'avait dû leur communiquer la vertu de pouvoir l'accomplir. Quelle est donc cette vertu ? C'est le saint Esprit, la puissance qui d'en haut a armé les apôtres, selon la parole que leur dit le Seigneur : «Pour vous, restez dans la ville à Jérusalem, jusqu'à ce que vous soyez investis de la force d'en haut». Telle est l'œuvre de cette divine descente. Car, descendu une fois, le saint Esprit ne nous a pas ensuite abandonnés; mais il est avec nous et il y sera jusqu'à la fin. C'est pour cela que le Sauveur l'a envoyé, pour qu'il demeure avec nous à jamais : «l'Esprit de vérité, que le monde ne peut recevoir parce qu'il ne le voit pas ni ne le connaît; mais vous autres, vous le connaissez parce qu'il demeure auprès de vous et qu'il est en vous». C'est cet Esprit qui par la main et la langue des prêtres consacre les mystères.

Mais le Seigneur ne s'est pas contenté de nous envoyer le saint Esprit pour qu'il demeure avec nous; lui-même a promis de demeurer avec nous jusqu'à la fin du monde. Le Consolateur est présent invisiblement, parce qu'il n'a point porté un corps; tandis que le Sauveur, par le moyen des augustes et saints mystères, se prête à nos regards et à notre toucher, parce qu'il a pris notre nature et qu'il la porte à jamais.

Telle est la vertu du sacerdoce, tel est le Prêtre. Car après s'être offert une fois et s'être immolé, il n'a pas cessé son sacerdoce, mais il exerce perpétuellement pour nous cette sacrificature, en vertu de laquelle il est à jamais notre avocat auprès de Dieu; en raison de quoi il lui a été dit : «Tu es prêtre pour l'éternité».

Voilà pourquoi nul doute n'est possible aux fidèles touchant la consécration des précieux dons, ni pour les autres rites sacrés, s'ils sont accomplis selon l'intention requise et par les prières des prêtres. C'est ce qu'il importe d'affirmer.

CHAPITRE 29. DES REPROCHES QUE NOUS FONT ICI CERTAINS LATINS ET RÉFUTATION DE CES REPROCHES

[L'OBJECTION].

Certains Latins s'en prennent ici aux nôtres. Après la parole du Seigneur : «Prenez et mangez», et la suite, il n'est plus besoin, disent-ils, d'aucune prière pour consacrer les précieux dons, puisqu'ils ont été consacrés par la parole du Sauveur. Ceux-là, continuent-ils, qui après avoir répété ces paroles du Christ nomment encore le pain et le vin et implorant sur eux la consécration comme s'ils n'étaient pas déjà consacrés, ceux-là, outre qu'ils portent atteinte à la foi, font au surplus chose vaine et superflue. Que ce soit cette parole du Sauveur qui consacre les précieux dons, ajoutent-ils encore, saint Jean Chrysostome l'atteste quand il déclare que comme la parole créatrice «Croissez et multipliez-vous» a été dite une fois par Dieu mais continue toujours d'être opérante, de même la parole de la cène, prononcée une fois par le Sauveur, continue de produire son effet. Ceux-là donc qui se fient à leur propre prière plus qu'à la parole du Seigneur, ceux-là, d'abord, accusent d'impuissance cette parole, ensuite montrent qu'ils comptent davantage sur eux-mêmes, et en troisième

lieu font dépendre d'une chose incertaine, savoir de l'humaine prière, l'auguste sacrement, présentant ainsi comme pleine d'incertitude une chose si grande et à laquelle il faut donner la foi la plus ferme. Car, déclarent toujours ces Latins, il n'y a pas nécessité que le suppliant soit exaucé, eût-il même la vertu d'un saint Paul.

[RÉPONSE]. – Tous ces arguments, il n'est pas difficile de les réfuter.

A commencer par le passage de saint Jean Chrysostome sur lequel ils s'appuient. Examinons, en effet, si la parole du Christ agit à la manière de la parole créatrice.

Dieu a dit : «Croyez et multipliez-vous». Quoi donc ? Après cette parole, n'avons-nous plus besoin de rien à cette fin, et rien ne nous est-il plus nécessaire pour l'accroissement de la race humaine ? Ne faut-il pas le mariage et l'union conjugale, et tous les soins attentifs que comporte le mariage, sans quoi il n'est pas possible que la race subsiste et progresse ? Ainsi donc, pour la procréation des enfants, nous estimons le mariage nécessaire, et, après le mariage, nous prions encore à cette intention, sans pour cela paraître mépriser la parole créatrice, sachant bien qu'elle est la cause première de la génération, mais par ces moyens qui sont le mariage, l'alimentation et le reste. De même, ici, nous croyons que la parole du Sauveur est celle-là même qui accomplit le mystère, mais par le moyen du prêtre, par son invocation et sa prière. Cette parole n'agit pas par tous et n'importe comment; mais il y a plusieurs conditions exigées, faute desquelles elle ne produira pas son effet. La mort du Christ : qui ne sait que c'est elle seule qui a apporté au monde la rémission des péchés ? Mais nous savons aussi que même après cette mort du Christ il est besoin de la pénitence, de la confession et de la prière du prêtre; et il n'y a pas moyen pour l'homme d'être absous de ses péchés si ces actes n'ont pas été posés au préalable. Quoi donc ? Sommes-nous irrévérencieux à l'égard de la mort du Christ et l'accusons-nous d'impuissance, en estimant que ce qui vient d'elle ne suffit pas si nous n'apportons nous-mêmes ce qui est de nous ? Nullement.

Il n'est donc pas fondé en raison d'adresser pareils reproches à ceux qui prient pour la consécration des précieux dons. En se fiant à leur prière, ce n'est pas à eux-mêmes qu'ils se fient, mais à Dieu qui a promis de donner le résultat sollicité. C'est bien plutôt le contraire qu'exige l'idée même de la prière. Car pour les suppliants, le fait d'adresser leur prière équivaut à ne point se fier à eux-mêmes au sujet des choses demandées, et à croire qu'on les obtiendra de Dieu seul. Celui qui prie proclame, en s'abandonnant lui-même pour recourir à Dieu, qu'il reconnaît son impuissance personnelle et qu'il s'en remet de tout à Dieu. Ceci n'est pas mien, dit-il, ni de ma vertu propre, mais la chose a besoin de vous, Seigneur, et je vous confie le tout.

Ces principes sont d'une application plus saisissante encore quand il s'agit pour nous de demander des choses qui sont au-dessus de la nature et de toute compréhension, comme sont les sacrements. Car alors il est de toute nécessité, pour les suppliants, de compter sur Dieu seul. Ces réalités-là, l'homme était incapable même de les imaginer, si Dieu ne les avait enseignées; il ne pouvait en concevoir le désir, si Dieu ne l'y avait exhorté; il ne pouvait en aucune manière s'y attendre, s'il n'en avait reçu l'assurance de Celui qui est la Vérité. Aussi nul n'aurait-il osé même prier pour ces choses-là, si Dieu lui-même n'avait indiqué avec certitude qu'il veut qu'elles lui soient demandées et qu'il est prêt à les accorder à ceux qui les sollicitent. En conséquence, ni la prière n'est ici douteuse, ni le résultat incertain, le Maître du don ayant de toutes manières fait connaître sa volonté de donner.

Voilà pourquoi nous confions la consécration des précieux dons à la prière du prêtre, comptant non point certes sur une vertu humaine, mais sur la puissance de Dieu. Nous sommes assurés du résultat, non pas à cause de l'homme qui prie, mais à cause de Dieu qui exauce; non point parce que l'homme a sollicité, mais parce que Dieu, la Vérité même, a promis de donner.

Que le Christ ait manifesté sa volonté d'accorder toujours cette grâce, cela n'a pas besoin de démonstration. Car c'est pour cela qu'il est venu sur la terre, qu'il a été immolé, qu'il est mort. C'est pour cela qu'il y a des autels, et des prêtres, et toutes les

purifications prescrites, et tous les préceptes, et les enseignements et les exhortations : tout cela a pour but de nous servir ce banquet sacré. Voilà pourquoi le Sauveur affirmait désirer cette Pâque : parce que c'est alors qu'il devait donner à ses disciples la Pâque véritable. Voilà pourquoi il leur ordonna : «Faites ceci en mémoire de moi» : c'est qu'il veut que ce mystère soit accompli toujours parmi nous.

Quelle incertitude pourrait-il donc y avoir, de la part des suppliants au sujet de la chose sollicitée, s'il est entendu qu'ils recevront ce qu'ils demandent, eux, de recevoir, et que Celui-là désire donner qui est seul à pouvoir le donner ?

Ainsi donc, ceux qui confient à la prière la consécration des précieux dons, ceux-là ni ne méprisent les paroles du Sauveur, ni ne comptent sur eux-mêmes, ni ne font dépendre le mystère d'une chose incertaine, savoir de l'humaine prière, comme nous le reprochent futillement les Latins.

La preuve en est encore que le saint chrême, que le bienheureux Denys déclare être du même ordre que la divine communion, est lui aussi sanctifié et consacré par la prière. Que cette prière soit efficace et consécatoire, aucun doute pour les âmes croyantes.

Et de même l'ordination du prêtre, et aussi celle de l'évêque, est opérée par la prière. «Prions pour lui, afin que vienne sur lui la grâce du saint Esprit», s'écrie, en s'adressant au peuple, l'hierarque ordonnant après l'imposition des mains. Même dans l'ordination latine des prêtres, après avoir répandu le chrême sur la tête du candidat, l'évêque ordonnant implore sur celui-ci une abondante effusion de la grâce du saint Esprit.

Pareillement, la rémission des péchés est donnée aux pénitents par la prière des prêtres.

Le suprême sacrement de l'onction, c'est également la prière des prêtres qui le confère : ce sacrement, qui a la vertu d'opérer et la guérison de la maladie corporelle et la rémission des péchés, comme l'affirme la tradition apostolique : «Quelqu'un parmi vous est-il malade, qu'il appelle les presbytres de l'Église et que, tout en priant pour lui, ils l'oignent d'huile au nom du Seigneur; et la prière de la foi guérira le malade et le Seigneur le relèvera, et, s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés».

Ceux-là donc qui réprouvent la prière dans les sacrements, que répondront-ils à tous ces arguments ?

Si, comme ils le disent, incertain est l'effet des prières, il sera également incertain que le prêtre soit véritablement le personnage sacré dont il porte le nom, ou que le chrême ait la vertu de consacrer : et ainsi le sacrement de la divine communion ne pourra même pas subsister, puisqu'il n'y aura ni prêtre ni autel. Car les adversaires n'oseront pourtant pas prétendre que, prononcée par le premier venu, la parole du Seigneur aurait son efficacité, ou encore sans autel. De fait, l'autel, sur lequel il faut placer l'hostie, est lui-même consacré avec le chrême, lequel est lui-même consacré par les prières.

En outre, qui nous donnera avec certitude la rémission des péchés, si le caractère des prêtres et leur supplication sont également mis en doute ?

Aux tenants de ces innovations latines il ne reste donc plus rien qu'à supprimer tout le christianisme. Il semble, en définitive, que pour qui soutient de telles doctrines, ce qui est en doute, est le fond même de la vertu; et cela renferme un grave danger pour ceux qui inventent pareilles nouveautés, étrangères à la tradition des pères et contraires à la sécurité que cette tradition garantit.

Que Dieu, sollicité par le suppliant, acquiesce à la prière et donne le saint Esprit à ceux qui l'implorent; que rien ne soit impossible à qui prie avec foi : Dieu lui-même l'a affirmé, et cela ne peut pas ne pas être vrai. Que pareil résultat soit assuré à ceux qui prononcent simplement telle ou telle parole, cela n'est dit nulle part.

Que les sacrements soient opérés par la prière, c'est la tradition des pères, qui ont reçu cette doctrine des apôtres et de leurs successeurs; tous les sacrements en général, comme je viens de le dire, et spécialement la sainte eucharistie. C'est ce qu'affirment, après tant d'autres, saint Basile le Grand et saint Jean Chrysostome, ces

illustres docteurs de l'Église. Ceux qui contredisent de telles autorités ne méritent aucune considération de la part des âmes croyantes et pieuses.

Quant à la parole du Sauveur sur les saints mystères, elle est prononcée par manière narrative. Qu'elle suffise pour la consécration des précieux dons, nul parmi les apôtres ni parmi les docteurs ne l'a manifestement jamais dit. Que, prononcée une fois par le Christ et du fait d'avoir été prononcée par lui, elle agisse toujours comme la parole créatrice, saint Jean Chrysostome le déclare lui-même. Mais que maintenant, prononcée par le prêtre et du fait d'être dite par le prêtre, elle ait cette efficacité, cela n'est enseigné nulle part : car même la parole créatrice n'agit point parce qu'elle est dite par un homme, appliquée à chaque cas particulier, mais seulement parce qu'elle a été dite une fois par le Seigneur.

CHAPITRE 30. QUE DANS L'ÉGLISE LATINE LA CONSÉCRATION SE FAIT DE LA MÊME MANIÈRE QUE CHEZ NOUS ²

Saint Cyprien de Carthage : «Quand nous disons en effet : *Croyez-vous à la vie éternelle, et à la rémission des péchés par la sainte Église ?*, nous comprenons que la rémission des péchés n'a lieu que dans l'Église, et que, chez les hérétiques, où l'Église n'est pas, les péchés ne sont pas remis. Donc, que ceux qui défendent les hérétiques, ou bien changent l'interrogation, ou bien adoptent la vérité, à moins qu'ils ne veuillent prétendre que l'Église aussi est chez ceux à qui ils attribuent la possession du baptême ! Il est nécessaire aussi que celui qui a été baptisé soit oint, afin que, recevant le chrême, c'est-à-dire l'onction, il puisse être l'oint de Dieu, et avoir en soi la grâce du Christ. Or, c'est à l'eucharistie que les baptisés doivent de pouvoir être oints d'une huile consacrée à l'autel. Mais on n'a pas pu consacrer la substance de l'huile, si l'on n'avait ni autel ni église. Par conséquent, l'onction spirituelle ne peut pas non plus exister chez les hérétiques, puisqu'il est constant que l'huile ne peut pas du tout être consacrée, ni LE SACRIFICE EUCHARISTIQUE avoir lieu chez eux. Nous devons d'ailleurs savoir et avoir présent à l'esprit qu'il est écrit : *Que l'huile de pécheur n'oigne point ma tête.* (Ps 140,5). Cet avertissement nous est donné d'avance dans les psaumes, de peur que quelqu'un sortant de la voie tracée, en s'écartant du vrai chemin, n'aille se faire oindre chez les hérétiques et les adversaires du Christ.»

Saint Augustin : «Ceux qui n'aiment pas l'unité de l'Église n'ont pas la charité de Dieu; voilà pourquoi nous affirmons sans hésiter que le saint Esprit ne se donne que dans l'Église catholique.»

Ce qui ferme décidément la bouche à nos adversaires, c'est que l'Église latine elle-même, à laquelle ils prétendent s'en rapporter, ne se dispense pas, après les paroles du Sauveur, de prier pour les précieux dons. Ce fait leur échappe sans doute, parce que les Latins ne forment pas cette prière immédiatement après les paroles du Christ et qu'ils ne demandent pas en termes absolument clairs la consécration, la transformation des précieux dons au corps du Seigneur; mais ils emploient d'autres expressions qui ont la même portée et une signification identique.

Quelle est leur prière ? «Ordonnez que ces dons soient portés par les mains de votre saint ange à votre autel supracéleste».

Qu'ils me disent donc qu'est-ce que cette demande : «Que ces dons soient portés».

Ou bien ils sollicitent pour les précieux dons une translation locale, de la terre et des régions inférieures aux hauteurs du ciel; ou bien ils sollicitent pour ces mêmes

² Saint Nicolas Cabasilas décrit l'ordre des prières dans l'Église latine qui à l'époque du XIV^e siècle s'est bien conservé. Néanmoins, le bon ordre des prières dans le sacrement de la communion ne veut pas dire la validité du Sacrement. Ainsi, les saints pères de l'Église soulignent que les hérétiques et les schismatiques n'ont pas de sacrements salvateurs. Seulement, la forme extrinsèque des sacrements peut être présente dans des communautés religieuses qui est déformée plus ou moins fort.

précieux dons une élévation de dignité, une transformation de l'état le plus humble à l'état le plus éminent.

Dans le premier cas, quelle utilité y a-t-il pour nous à demander que soient emportés loin de nous les saints mystères, que nos prières et notre foi nous assurent être chez nous et demeurer en nous, puisque c'est en cela même que consiste la permanence du Christ avec nous jusqu'à la fin du monde ? Et, s'ils reconnaissent que c'est le corps du Christ, comment peuvent-ils ne pas croire qu'il est tout à la fois et en nous et supracéleste, et qu'il est assis à la droite du Père, tout cela de la manière mystérieuse mais réelle connue de lui seul ? Comment, d'une part, serait supracéleste ce qui n'est pas encore devenu le corps du Christ, lequel est vraiment supracéleste ? Et comment, d'autre part, pourrait être emporté en haut, de la main d'un ange, ce qui est célébré comme étant au-dessus de toute autorité, de toute puissance, de toute domination, de toute suprématie ?

Si, au contraire, c'est une élévation de dignité que cette prière latine sollicite pour les précieux dons, et leur transformation en une réalité supérieure, je ne vois pas comment ils échapperont à une monstrueuse impiété, ceux qui, reconnaissant déjà la présence du corps du Christ notre Seigneur, croient pourtant que cette divine réalité va passer à quelque chose de meilleur et de plus saint.

De toute évidence, les Latins savent donc fort bien que le pain et le vin n'ont pas encore reçu la consécration : c'est pourquoi ils prient sur ces précieux dons comme sur des éléments qui ont encore besoin de prières; ils demandent que ces précieux dons, comme se trouvant encore en bas, soient emportés en haut; que, comme offrandes non encore sacrifiées, ils soient portés à l'autel pour y devenir sacrifice. Il est besoin, à cet effet, d'une main angélique : en ce sens que, pour emprunter les expressions de l'illustre Denys, «la première hiérarchie, la hiérarchie angélique, vient au secours de la seconde, la hiérarchie humaine.»

Cette prière ne peut signifier rien d'autre pour les précieux dons que leur transformation au corps et au sang du Seigneur. L'autel en question ne doit pas être imaginé comme un lieu quelconque séparé et situé au-dessus du ciel. S'il en était ainsi, nous ne différencierions pas de ceux qui disent que le lieu où il faut adorer se trouve à Jérusalem ou sur la montagne de Samarie. Mais puisque, selon la parole de saint Paul, «il n'y a qu'un Dieu et qu'un médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus Christ», tout ce qui a valeur de médiation, tout ce qui nous confère la sanctification, c'est le Sauveur seul. Or, quelles sont les choses qui opèrent la médiation et qui peuvent sanctifier ? Ce sont : le prêtre, la victime, l'autel. Car, suivant la parole du Seigneur, l'autel sanctifie ce qui doit être sanctifié : «L'autel sanctifie l'offrande», dit-il.

Puisque c'est le Christ seul qui sanctifie, seul il doit être et le prêtre, et la victime, et l'autel.

Qu'il soit le prêtre et la victime, lui-même l'a affirmé en disant : «Je ne sacrifie moi-même pour eux

Qu'il soit l'autel, saint Denys l'atteste dans son *Traité sur le Chrême* : «Si notre divin autel est Jésus, celui qui est la divine consécration des esprits célestes, en qui nous-mêmes, consacrés et mystiquement offerts en holocauste, nous avons l'oblation, – regardons avec des yeux tout spirituels cet autel divin».

Le prêtre supplie que les précieux dons soient transportés à ce supracéleste autel, ce qui veut dire qu'ils soient consacrés, transformés au corps supracéleste du Seigneur. Il ne s'agit pas de les faire changer de lieu et passer de la terre au ciel, puisque nous continuons à les voir parmi nous et, même après la prière, également leurs apparences.

Puisque l'autel sanctifie les offrandes qu'on y a mises, demander pour les précieux dons d'être placés sur l'autel, c'est la même chose que de demander leur sanctification.

Or, quelle est la sanctification que confère l'autel ? C'est celle des offrandes qui y ont été placées. C'est cette sanctification dont le divin prêtre s'est sanctifié lui-même par le fait d'être offert à Dieu et sacrifié.

Puisque c'est le même Christ qui est prêtre, autel et victime, c'est la même chose pour les précieux dons d'être consacrés par ce prêtre, d'être transformés en cette victime, d'être transportés à ce supracéleste autel. Si donc vous prenez à part l'une de ces trois idées et que vous en sollicitiez la réalisation, vous avez en fait sollicité le tout, vous possédez ce que vous demandiez, vous avez accompli le sacrifice.

Vos prêtres latins, considérant le Christ comme victime, demandent pour les précieux dons qu'ils soient placés en lui : c'est, par des expressions et des formules différentes, demander la même chose que nous. Voilà pourquoi nos prêtres à nous, Orientaux, après avoir sollicité la transformation des précieux dons au corps et au sang divin, faisant eux aussi mention de l'autel supracéleste, ne demandent pas que les précieux dons y soient transportés, puisqu'ils y ont déjà été portés et reçus, mais ils demandent que nous soit envoyée en retour la grâce et le don du saint Esprit. «Prions, dit le diacre, pour les dons consacrés». Pour qu'ils soient consacrés ? Nullement : car ils le sont déjà.

Mais afin qu'ils deviennent sanctifiants pour nous : afin que Dieu, qui les a sanctifiés, nous sanctifie nous-mêmes par eux.

Il est donc manifeste que mépriser la prière pour les précieux dons après les paroles du Sauveur, n'est point le fait de l'Église latine en général, mais seulement de quelques rares novateurs, qui lui ont causé des dommages sur d'autres points encore : ce sont des gens qui passent tout leur temps, comme les Athéniens à l'époque de saint Paul, «à dire ou à écouter quelque chose de nouveau».

Et voilà pour l'invocation ou épiclese.

CHAPITRE 31. POUR QUELLE RAISON, EN VUE DE LA CONSÉCRATION DES PRÉCIEUX DONS, LE PRÊTRE INVOQUE-T-IL NON PAS LE FILS, MAIS LE PÈRE

Pour quel motif le prêtre, en vue de consacrer les précieux dons, invoque-t-il non pas le Fils, qui est prêtre et sanctificateur, comme il a été dit, mais bien le Père ?

C'est pour nous apprendre que ce pouvoir de sanctification, le Sauveur le détient non pas en tant qu'homme, mais comme Dieu et en raison de la puissance divine qu'il possède en commun avec le Père.

C'est afin de nous donner cet enseignement que notre Seigneur lui-même, lorsqu'il institua le sacrement, leva les yeux au ciel et offrit le pain à son Père. C'est aussi pour ce motif que nous le voyons accomplir plusieurs de ses miracles en attitude de prière : il veut montrer que de tels prodiges ne sont pas l'oeuvre de sa nature humaine, selon laquelle il eut une mère sur la terre, mais bien de sa divinité, selon laquelle il a Dieu pour Père. Et près de monter sur la croix, voulant nous faire connaître ses deux volontés, la divine et l'humaine, il rapportait à son Père la volonté de sa divinité et à soi-même celle de son humanité : «Non pas comme je veux, mais comme tu veux». Et encore : «Que ce ne soit pas ma volonté mais la tienne qui se fasse». Mais que lui-même ait voulu cette volonté qu'il accomplissait pour le Père, la chose est manifeste par les paroles mêmes où il semble distinguer sa propre volonté de celle du Père. Car la formule «Que ce ne soit pas ma volonté mais la tienne qui se fasse» est une formule d'adhésion et l'expression d'un vouloir identique. Il le montrait aussi dans les reproches qu'il adressait à Pierre repoussant avec horreur l'idée de sa croix et de sa mort. Et encore lorsqu'il s'écriait : «J'ai vivement désiré manger cette Pâque avec vous avant de souffrir». J'ai désiré cette Pâque aux approches de ma Passion; s'écriait-il. C'est comme s'il disait : J'ai désiré d'un grand désir voir ce vestibule de ma Passion.

CHAPITRE 32. DU SACRIFICE PROPREMENT DIT, ET QU'EST-CE QUI EN EST L'OBJET

Au sujet du sacrifice proprement dit, voici une question qui mérite d'être examinée.

Puisqu'il s'agit non d'une figure de sacrifice et d'un symbole de sang, mais d'une véritable immolation et d'un vrai sacrifice, demandons-nous quel est l'objet

sacrifié le pain, ou le corps du Christ ? En d'autres termes, à quel moment les dons sont-ils sacrifiés, avant leur consécration ou après ?

Si c'est le pain qui est l'objet sacrifié, d'abord que pourrait bien être un sacrifice de pain ? Ensuite, le mystère ne consiste pas à voir immoler le pain, mais bien l'Agneau de Dieu qui par son immolation ôte le péché du monde.

Mais d'autre part, si c'est le corps même du Christ qui est sacrifié, la chose ne paraît pas possible. Car ce corps ne peut plus être immolé ni frappé, étant désormais incorruptible et immortel. Même si cela n'était pas impossible, il faudrait et les bourreaux pour le crucifier, et le concours de tous les autres éléments qui opérèrent ce sacrifice sanglant : étant donné toujours qu'il s'agit non d'une figure de sacrifice, mais d'un sacrifice véritable.

Du reste, je le répète, comment cela se pourrait-il, puisque le Christ, mort une seule fois et ressuscité, ne meurt plus ! Il a souffert une seule fois à la fin des temps prévus ; il a été offert une seule fois pour ôter les péchés de la multitude.

Pourtant, si à chaque liturgie il est sacrifié, il meurt donc chaque fois.

Que répondre à toutes ces questions ? Le sacrifice ne s'accomplit ni avant la consécration du pain, ni après cette consécration, mais au moment même de la consécration. C'est ainsi qu'il faut sauvegarder tous les concepts que la foi nous propose au sujet du sacrifice, sans en laisser tomber aucun. Quels sont ces concepts ?

Que ce sacrifice n'est pas une image ou une figure de sacrifice, mais un sacrifice véritable ; que ce n'est pas le pain qui est l'objet sacrifié, mais le corps même du Christ ; et, en outre, qu'il n'y a qu'un seul et unique sacrifice de l'Agneau de Dieu et qu'il a été accompli une seule fois.

Et d'abord, voyons si la liturgie est bien non pas une figure, mais une réalité de sacrifice.

Le sacrifice de la brebis, c'est le changement qui se fait de l'état de brebis non immolée à l'état de brebis immolée. Or, voilà ce qui se passe également ici. Le pain, de simple pain non-sacrifié qu'il était, est changé en objet sacrifié. Il est changé, en effet, de simple pain non-sacrifié, au corps du Christ qui a été réellement immolé. Ainsi donc, comme pour la brebis le changement d'un état à l'autre opère véritablement le sacrifice, de même ici, par le changement, le sacrifice est réellement accompli. Il y a changement, non pas en figure, mais en réalité de sacrifice, changement au corps du Seigneur qui a été immolé.

Si c'était le pain qui, tout en restant pain, devenait l'objet sacrifié, ce serait le pain qui recevrait l'immolation, et ce serait l'immolation du pain qui serait alors sacrifice.

Mais le changement a porté sur les deux choses : sur le fait d'être non-sacrifié, et sur le pain lui-même : d'objet non-sacrifié le pain est devenu objet sacrifié, de simple pain il est devenu corps du Christ. Il s'ensuit que cette immolation, considérée non dans le pain, mais dans le corps du Christ qui tient lieu de sujet aux espèces du pain, est appelée et est réellement le sacrifice, non pas du pain, mais de l'Agneau de Dieu.

Dans ces conditions, rien n'oblige assurément à faire un grand nombre d'oblations du corps du Seigneur. Puisque ce sacrifice a lieu non point par l'immolation sanglante actuelle de l'Agneau, mais par la transformation du pain en l'Agneau immolé, il est clair que le changement s'opère, mais que l'immolation sanglante ne s'accomplit pas présentement. Ainsi la chose changée tient lieu d'un grand nombre, et le changement se réalise plusieurs fois.

Mais la réalité en laquelle se produit cette transformation, rien n'empêche qu'elle soit une seule et même chose, un corps unique, et unique aussi l'immolation de ce corps.

CHAPITRE 33. DES PRIÈRES APRÈS LA CONSÉCRATION ET QUELLE EST LA RAISON POUR LAQUELLE LE PRÊTRE FAIT ICI MÉMOIRE DES SAINTS ET, EN PREMIER LIEU, DE LA SAINTE VIERGE

Une fois le sacrifice ainsi accompli (par la Consécration), le prêtre, voyant désormais sur l'autel le gage du divin amour, l'Agneau de Dieu, prend ce divin Agneau pour médiateur et, ayant ainsi avec soi le tout-puissant Avocat, il va exposer à Dieu ses requêtes et épancher maintenant sa prière avec une meilleure et plus ferme espérance. Les intentions qu'il a commémorées à la prothèse, pour lesquelles il a fait les prières de la préparation ou quand il a présenté les offrandes en suppliant qu'elles soient acceptées, il demande maintenant aux Mystères, une fois agréés par Dieu, que tout cela obtienne son effet.

Et quel est cet effet ? ou plutôt, quels sont ces effets ?

Ils sont communs aux vivants et aux défunts : savoir, qu'en échange des oblations, la grâce soit envoyée par Dieu qui les a agréées; spécialement, que soit accordé aux défunts le repos de leur âme et l'héritage du royaume en union avec les saints arrivés au terme; aux vivants, la participation à la table sainte, la grâce qu'ils soient sanctifiés et que nul ne communie pour sa condamnation; la rémission des péchés, la paix, l'abondance des fruits de la terre; la concession des biens nécessaires, et enfin la suprême faveur de comparaître devant Dieu dignes du royaume éternel.

L'oblation du sacrifice n'étant pas seulement impétratoire, mais encore eucharistique : de même qu'aux débuts de la liturgie, au moment où il présente à Dieu les offrandes, le prêtre exprime tout ensemble l'action de grâces et la supplication, de même maintenant, une fois les précieux dons sanctifiés et consacrés, le prêtre par eux rend grâces et supplie en même temps. Il expose les motifs de l'action de grâces et il formule les objets de la supplication.

Les motifs de l'action de grâces ? Ce sont les saints, ainsi qu'il a déjà été dit ci-dessus. Car en eux l'Église a trouvé ce qu'elle demandait; en eux elle a obtenu l'effet de sa prière, le royaume des cieux.

Les objets de la supplication ? Ce sont les hommes qui n'ont pas encore atteint la perfection définitive, ceux qui ont besoin de prière.

Pour les saints, le prêtre dit : «Nous vous offrons encore ce sacrifice spirituel pour honorer ceux qui reposent dans la foi : les pères, les ancêtres, les patriarches, les prophètes, les évangélistes, les apôtres, les prédicateurs, les confesseurs, les continents, et toute âme juste consommée dans la foi; en premier lieu et surtout, la toute-sainte, immaculée, bénie par-dessus tout, notre glorieuse Souveraine, l'Enfantrice de Dieu et toujours vierge, Marie». Puis il rappelle toute l'assemblée des saints. Ce sont ces saints qui constituent pour l'Église le motif de l'action de grâces envers Dieu. C'est pour eux qu'elle offre ce sacrifice spirituel en action de grâces à Dieu; et, par-dessus tous les autres, en l'honneur de la bienheureuse Mère de Dieu parce qu'elle surpasse toute autre sainteté. Voilà pourquoi le prêtre ne demande rien pour les saints; bien plutôt sollicite-t-il d'être lui-même secouru par eux dans ses supplications.

Tant il est vrai, comme il a été dit, que l'oblation des dons sacrés se fait pour eux non point comme impétratoire, mais comme eucharistique.

Le célébrant énonce ensuite la supplication. Il énumère ceux pour lesquels il prie. Il demande pour tous le salut et tous les biens nécessaires ou utiles à chacun. Il dit notamment : «Nous vous offrons encore ce sacrifice spirituel pour tout l'univers, pour la sainte Église catholique et apostolique, pour ceux qui vivent dans la chasteté, pour nos souverains très fidèles et amis du Christ». Telles sont les prières du prêtre.

Saint Jean Chrysostome, montrant mieux le double aspect de ce sacrifice spirituel, l'aspect eucharistique et l'aspect impétratoire, place séparément ceux pour qui l'on rend grâces, et séparément ceux pour qui l'on supplie. Saint Basile mêle (davantage) l'action de grâces à la supplication; il en agit ainsi, d'ailleurs, à travers toute la liturgie, et nous trouvons chez lui presque toutes les prières avec cette double portée. Il mentionne les mêmes saints que Jean Chrysostome en ce même endroit de

la liturgie, mais pas de la même manière. Après avoir demandé que tous soient rendus dignes de communier aux saints mystères, «non pour leur jugement et leur condamnation», il ajoute : «Mais que nous trouvions grâce avec tous les saints qui de tout temps vous ont été agréables : ancêtres, pères, patriarches, etc.» Puis : «Surtout la Toute-Sainte». Ces paroles renferment une supplication, mais expriment aussi l'action de grâces. Elles proclament Dieu suprême bienfaiteur du genre humain. Parmi ces bienfaits de Dieu, elles mentionnent les hommes perfectionnés et sanctifiés par lui. C'est comme si l'on disait : Donnez-nous la grâce que vous avez, avant nous, accordée aux saints; sanctifiez-nous comme vous avez déjà tant de fois sanctifié des gens de notre race. C'est assez sur ce sujet.

CHAPITRE 34. DE CE QUE LE PRÊTRE DEMANDE POUR SOI-MÊME ET POUR LES DONS SACRÉS, ET DES INTENTIONS POUR LESQUELLES IL FAIT PRIER LES FIDÈLES

Après avoir ainsi sollicité pour tous les grâces opportunes, le prêtre prie aussi pour lui-même et demande d'être sanctifié par les dons sacrés.

Quelle est cette sanctification ? C'est de recevoir la rémission de ses péchés. Car tel est l'effet principal de ces augustes dons. La preuve en est dans les paroles que le Seigneur dit aux apôtres en leur montrant le pain : «Ceci est mon corps, qui pour vous est rompu, pour la rémission des péchés», et dans les paroles analogues prononcées sur le calice.

«Souvenez-vous aussi, Seigneur, de mon indigne personne», dit le prêtre. «Pardonnez-moi toute faute, volontaire et involontaire; et de ces offrandes ici présentes n'écartez pas, à cause de mes péchés, la grâce du saint Esprit».

Le saint Esprit donne la rémission de leurs péchés à ceux qui communient aux dons sacrés. Que cette grâce, dit le prêtre, ne soit pas écartée de ces augustes dons à cause de mes péchés. La grâce agit de deux manières dans les dons sacrés : premièrement, en tant qu'ils sont eux-mêmes sanctifiés ou consacrés; secondement, en ce que par eux la grâce nous sanctifie.

L'action de la grâce sur les dons, celle de la première manière, aucune des misères humaines ne saurait l'empêcher. La consécration des dons n'étant pas l'oeuvre d'une vertu humaine, elle ne peut en rien être empêchée par les vices des hommes.

Mais l'action de la grâce sur nous, celle de la seconde manière, exige notre coopération, et c'est pourquoi notre négligence peut lui faire obstacle. La grâce, en effet, nous sanctifie par les dons sacrés, à condition qu'elle nous trouve convenablement disposés pour la sanctification. Mais si elle tombe sur des âmes non préparées, elle ne nous apporte aucun profit et nous accable au contraire d'un grave dommage. Cette grâce – soit qu'elle consiste dans la rémission des péchés seulement, soit qu'elle amène avec elle tout autre don accordé à ceux qui avec une conscience pure prennent part au banquet sacré – cette grâce, le prêtre demande qu'elle ne soit pas écartée des augustes dons, parce que de fait elle peut être écartée par la malice humaine.

Cette même prière, le célébrant l'adresse aussi, quelques instants après, de concert avec l'assemblée, en souhaitant à tous «la concorde afin de glorifier Dieu d'une seule bouche et d'un seul coeur», et en promettant aux âmes ainsi disposées «les miséricordes de notre grand Dieu et Sauveur Jésus Christ». Il invitera ensuite les fidèles, après avoir appelé les saints à notre secours, à adresser à Dieu la prière par excellence, celle que notre Seigneur lui-même a formulée. Car commémorer les saints, c'est les invoquer, les prier.

Voyons comment le prêtre s'exprime. «Prions le Seigneur pour les dons qui ont été sanctifiés», dit-il. Non point afin qu'ils reçoivent la sanctification (je les ai appelés «sanctifiés» pour exclure de votre esprit une pareille pensée), mais pour qu'ils puissent nous communiquer à nous cette sanctification. Car c'est bien cela que l'on veut dire quand on demande au Dieu de bonté, qui a agréé ces dons, de nous envoyer en retour la grâce. «Prions pour les dons», dit le prêtre : pour qu'ils aient en nous leur efficacité, qu'ils ne soient pas rendus impuissants à produire cette grâce, de même

qu'au temps où le Sauveur était parmi les hommes, il y eut des bourgades où sa main, pourtant toute-puissante, ne put opérer des prodiges à cause de leur manque de foi.

Après avoir adressé à la foule ces invitations de prière, le prêtre de son côté prie lui-même à voix basse, suppliant Dieu aux mêmes intentions : grâce de participer aux augustes mystères avec une conscience pure, de retirer du profit de cette table sacrée, à savoir la rémission des péchés, la communication du saint Esprit, l'héritage du royaume céleste; et de ne point communier pour notre jugement ou notre condamnation.

Puis, après avoir souhaité aux fidèles le secours et la protection de Dieu, il les invite à demander que la journée tout entière soit parfaite, sainte, tranquille et sans péché, en ayant pour défenseur un fidèle ange de paix : car confier leurs intérêts à l'ange du mensonge serait le comble de l'insécurité. Si notre prière fait mention de l'ange gardien, ce n'est pas pour demander qu'il nous soit donné – car dès l'origine un ange a été donné à chacun des fidèles –, mais pour qu'il soit agissant, qu'il remplisse son rôle, qu'il nous protège, qu'il nous dirige dans la voie droite, et qu'il ne s'éloigne pas irrité par nos péchés.

Le prêtre nous invite, en outre, à solliciter la rémission de nos péchés, l'ensemble des biens utiles à nos âmes, la paix pour le monde, la sécurité pour l'avenir; à demander de passer dans la paix et la pénitence tout le reste de notre vie, pour que la fin de notre existence terrestre soit celle qui convient à des chrétiens. Il nous recommande enfin de «nous confier nous-mêmes, et les uns les autres, et notre vie tout entière à Dieu»; de demander l'unité de la foi et la communication du saint Esprit.

Que signifie cette unité de la foi et cette communication du saint Esprit, et pour quel motif les sollicitons-nous ici ? cela a déjà été dit à plusieurs reprises.

CHAPITRE 35. L'ORAISON DOMINICALE, L'INCLINATION DES TÊTES AVEC L'ORAISON QUI L'ACCOMPAGNE, ET LA DOXOLOGIE

Après avoir ainsi procédé à l'édification des fidèles et les avoir de toutes manières animés au bien, estimant maintenant leur préparation achevée et les jugeant eux-mêmes dignes de la divine adoption, le prêtre supplie Dieu de daigner accepter que nous disions avec confiance la prière où nous osons lui donner le nom de Père. Tout le peuple la dit avec lui, et le prêtre prononce à haute voix en forme de doxologie la conclusion finale.

Après quoi il leur souhaite à tous la paix. Il vient de leur rappeler leur titre de noblesse en nommant Dieu leur Père. Voici maintenant qu'il les invite à le reconnaître aussi pour leur souverain Maître et à donner à son égard des marques de servitude en inclinant la tête et en faisant, par cette attitude, profession de dépendance absolue. Ils s'inclinent, en effet, non pas seulement comme des créatures devant leur Maître et leur Créateur, mais comme des esclaves rachetés devant Celui qui les a acquis par le sang même de son Fils seul-engendré : en quoi il nous possède à un double titre, comme esclaves dont il a fait ses enfants. Car c'est le même et unique sang divin qui a accru et majoré notre esclavage, et qui a opéré la divine adoption.

Cependant que les fidèles inclinent la tête, le célébrant récite une oraison où il rend grâces à Dieu d'avoir créé toutes choses et demande pour tous une fois encore les bienfaits opportuns. Il rappelle au Seigneur, en conclusion de sa prière, le nom du Fils seul-engendré, et sa grâce et son amour, en vue d'assurer par là l'acceptation de ses requêtes, conformément à la divine promesse du Sauveur : «Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, il vous l'accordera». Cette mention du Fils amène la doxologie. Le prêtre la prononce à haute voix, associant ainsi les fidèles à la glorification de la très sainte Trinité.

Après quoi, il revient à soi-même et prie de nouveau à voix basse. Dans sa prière, il invoque cette fois directement le Christ, qui est la Victime, le Prêtre, le Pain, pour que Lui-même «de sa puissante main» se donne à ses serviteurs.

CHAPITRE 36. DE LA PROCLAMATION QUE LE PRÊTRE ADRESSE À LA FOULE EN ÉLEVANT LES SAINTS MYSTÈRES [«LES CHOSES SAINTES AUX SAINTS»], ET DE LA RÉPONSE QU'Y FONT LES FIDÈLES

Sur le point de s'approcher lui-même du divin banquet et d'y convoquer les autres, le prêtre, sachant bien que la communion des saints mystères n'est pas indifféremment permise à tous, n'y invite pas tout le monde. Il prend le Pain de vie et, le montrant au peuple, il appelle à la communion ceux qui sont en état d'y participer dignement. «Ce qui est saint aux saints», s'écrie-t-il. Comme pour dire : Voici sous vos yeux le Pain de vie. Accourez donc pour le recevoir, non pas tous sans distinction, mais ceux qui en sont dignes. Car les choses saintes ne sont permises qu'aux saints. Le prêtre donne ici le nom de saints non pas seulement aux âmes de vertu parfaite, mais aussi à tous ceux qui s'efforcent de tendre vers cette perfection sans l'avoir encore atteinte. Ceux-là, rien ne les empêche, en participant aux saints mystères, d'être sanctifiés et, de ce point de vue, d'être saints. C'est en ce sens que l'Église tout entière est appelée sainte, et que l'Apôtre, écrivant à l'ensemble du peuple chrétien, s'exprime en ces termes : «Frères saints, qui entrez en partage d'une vocation céleste». Les fidèles sont appelés saints en raison de la chose sainte à laquelle ils participent, et de Celui au corps et au sang duquel ils communient. Membres de ce corps, chair de sa chair et os de ses os, tant que nous lui restons unis et que nous gardons connexion avec lui, nous vivons d'une vie sainte, attirant à nous, par les saints mystères, la sainteté qui découle de cette Tête et de ce Coeur. Mais si nous venons à nous séparer, si nous nous détachons de l'ensemble de ce corps, c'est en vain que nous goûterons aux saints mystères : la vie ne passera plus aux membres morts et amputés.

Et qu'est-ce qui détache ces membres de ce très saint corps ? «Ce sont vos péchés qui ont mis une séparation entre moi et vous», dit le Seigneur. Quoi donc ? Est-ce que tout péché donne la mort à l'homme ?

Non, mais seulement le péché mortel, et c'est pour cela que ce nom lui est donné. Car il y a des péchés qui ne sont pas mortels, selon la doctrine de saint Jean. Voilà pourquoi les chrétiens, s'ils n'ont pas le malheur de commettre pareilles fautes de nature à les séparer du Christ et à leur causer la mort, rien ne les empêche, en communiant aux saints mystères, de participer à la sanctification, non pas seulement de nom, mais en réalité, puisqu'ils continuent d'être des membres vivants et unis à la Tête.

Aussi, à la proclamation du prêtre : «Ce qui est saint aux saints», les fidèles font-ils cette réponse : «Un seul Saint, un seul Seigneur, Jésus Christ, à la gloire du Père». Car personne n'a de soi-même la sainteté, et ce n'est pas l'effet de l'humaine vertu, mais tous ceux qui la possèdent l'ont de Lui et par Lui. C'est comme si plusieurs miroirs étaient placés au-dessous du soleil : ils brillent tous et émettent des rayons, vous croiriez voir plusieurs soleils, alors qu'en réalité il n'y a qu'un seul soleil qui brille en tous. De même, Jésus Christ, le seul qui soit saint, se versant dans les fidèles, brille en un grand nombre d'âmes et fait resplendir un grand nombre de saints; il est pourtant le seul et unique Saint, et d'ailleurs «à la gloire du Père». Car personne n'a rendu à Dieu la gloire qui lui est due. Aussi le Seigneur adressait-il aux Juifs ce reproche : «Si je suis Dieu, où est ma gloire ?» Seul, le Fils seul-engendré lui a rendu la gloire qui lui est due. C'est pourquoi aux approches de la Passion, lui-même disait au Père : «Je t'ai glorifié sur la terre». Comment l'a-t-il glorifié ?

Pas autrement qu'en manifestant aux hommes la sainteté du Père : il est apparu saint, comme le Père lui-même est saint. Si nous considérons Dieu comme Père de ce Saint des Saints, l'éclat du Fils est la gloire du Père. Si nous le considérons lui-même comme Dieu dans son humanité, la dignité et la sainteté du Chef-d'oeuvre sont la gloire du Créateur universel.

CHAPITRE 37. QUE SIGNIFIE L'EAU CHAUDE QUE L'ON VERSE DANS LES SAINTES ESPÈCES

Après avoir ainsi convoqué les fidèles à l'auguste banquet, le prêtre y communique lui-même; après lui, communient également tous ses collègues dans le sacerdoce et les clercs qui entourent l'autel. Mais le célébrant a auparavant versé dans le calice quelques gouttes d'eau chaude, pour symboliser la descente du saint Esprit sur l'Église. Ce mystère de la Pentecôte se produisit après que toute l'économie rédemptrice du Sauveur eut été achevée.

Maintenant la descente du saint Esprit s'accomplit lorsque le sacrifice a été offert et que les dons sacrés ont atteint leur perfection; elle va s'accomplir en ceux qui communient dignement.

Toute l'économie de l'œuvre du Christ, on l'a vu, est reproduite sur l'hostie au cours de la liturgie comme sur une tablette : nous y voyons symbolisé le Christ enfant, le Christ conduit à la mort, crucifié, transpercé par la lance; puis nous assistons à la transformation du pain en ce corps très saint qui a réellement enduré ces souffrances, qui est ressuscité, qui est monté au ciel et qui est assis à la droite du Père. Il fallait que le terme suprême de tous ces mystères fût aussi signifié après tout le reste, afin que fût complète la célébration du rite sacré, l'effet définitif venant ainsi s'ajouter à l'ensemble de l'économie rédemptrice.

Aussi bien, quel est l'effet et le résultat des souffrances du Christ, de ses discours et de ses actes ? Si on les considère par rapport à nous, ce n'est rien d'autre que la descente du saint Esprit sur l'Église. Il fallait donc que cette descente du saint Esprit fût, elle aussi, signifiée après les autres mystères. Elle l'est précisément par l'acte de verser l'eau chaude dans les saintes espèces.

Cette eau chaude, étant en même temps de l'eau et participant à la nature du feu, symbolise l'Esprit saint, qui est parfois désigné par l'image de l'eau et qui au Cénacle tomba sous forme de feu sur les disciples du Christ.

Le moment présent du rite eucharistique signifie lui-même ce temps de la première Pentecôte. Le saint Esprit descendit au Cénacle après que tous les mystères du Christ eurent été accomplis. De même, maintenant, les dons sacrés ayant atteint leur suprême perfection, on y ajoute cette eau symbolique.

En outre, l'Église est également signifiée par les saints mystères, elle qui est le corps du Christ et dont les fidèles sont les membres du Christ, chacun pour sa part. Au Cénacle, l'Église reçut l'Esprit saint après l'ascension du Christ au ciel. Maintenant, elle reçoit le don du saint Esprit après que les dons sacrés ont été acceptés à l'autel céleste; Dieu, qui a agréé ces dons, nous envoie en retour l'Esprit saint, comme il a été dit : car le Médiateur est le même, aujourd'hui comme alors, et c'est aussi le même saint Esprit.

CHAPITRE 38. DE QUELLE MANIÈRE LES SAINTS MYSTÈRES SIGNIFIENT-ILS L'ÉGLISE ?

L'Église est signifiée dans les saints mystères, non pas comme en des symboles, mais bien comme dans le cœur sont signifiés les membres, comme en la racine d'un arbre ses branches, et, selon l'expression du Sauveur, comme en la vigne les sarments. Car il n'y a pas seulement ici communauté de nom, ou analogie de ressemblances, mais identité de réalité.

En effet, les saints mystères sont le corps et le sang du Christ, qui pour l'Église du Christ sont véritable nourriture et véritable breuvage. En y participant, ce n'est pas elle, l'Église, qui les transforme au corps humain, comme nous faisons pour les aliments ordinaires, mais c'est elle qui est transformée en eux, l'élément supérieur et divin l'emportant sur l'élément terrestre. Le fer, mis en contact avec le feu, devient feu lui-même et ne donne pas au feu de devenir fer. Eh bien, de même que le fer incandescent ne paraît pas à nos regards du fer mais du feu, les propriétés du fer étant comme disparues sous l'action du feu : de même, si l'on pouvait voir l'Église du Christ, en tant qu'elle Lui est unie et participe à sa chair sacrée, on ne verrait rien d'autre que le corps du Sauveur. C'est pour cette raison que saint Paul écrit aux

Corinthiens : «Vous êtes le corps du Christ et ses membres, chacun pour sa part». S'il L'a appelé Tête, et nous membres, ce n'est pas pour exprimer la tendre sollicitude du Christ à notre égard et son rôle d'éducateur, ainsi que notre sujétion à son endroit, tout comme nous nous appelons nous-mêmes par hyperbole les membres de nos parents ou de nos amis. Non : mais il a voulu signifier cela même qu'il disait, savoir, que les fidèles vivent dès maintenant, par ce sang sacré, la vie dans le Christ, dépendent réellement de cette divine Tête, et sont revêtus de ce Corps très saint.

Il n'est donc pas hors de propos de voir l'Église signifiée par les divins mystères.

CHAPITRE 39. DE L'APPEL IMMEDIAT DES FIDÈLES À LA COMMUNION ET DE L'ACCLAMATION QUE LES FIDÈLES ADRESSENT AUX SAINTES ESPÈCES QUI LEUR SONT MONTRÉES

Le prêtre, après avoir communié aux saints mystères, se retourne vers le peuple et, montrant les saintes espèces, il invite ceux qui désirent faire la communion; il leur demande de s'en approcher avec crainte de Dieu et avec foi, sans témoigner ni du mépris à cause des humbles apparences, ni de l'incertitude parce que l'objet de notre foi est au-dessus de la raison, mais en reconnaissant la dignité de ce sacrement, source de vie éternelle pour ceux qui le reçoivent.

Les fidèles, pour montrer leur respect et leur foi, adorent, en bénissant et proclamant la divinité de ce Jésus que la foi nous fait percevoir spirituellement sous ces voiles. Pour donner plus d'éclat à leur doxologie, ils l'empruntent aux paroles du psalmiste : «Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur. Le Seigneur est Dieu, il fait briller sur nous sa lumière». Jésus lui-même n'a-t-il pas dit : «Je suis venu au nom de mon Père, et vous ne me recevez pas; si un autre venait en son nom personnel, vous le recevriez». C'est le propre du Maître légitime, du Fils seul-engendré, de glorifier le Père. Au contraire, le propre de l'esclave transfuge, c'est l'arrogance et la défection. Le prophète, qui n'ignorait pas cela et qui savait ce qui fait la différence entre le bon pasteur et le loup ravisseur, bénit de loin Celui qui vient au nom du Seigneur; il donne au Père le nom de Seigneur; et Celui dont la lumière a brillé sur nous, il le proclame Dieu.

Ce sont ces mêmes expressions qu'emploient les fidèles pour bénir le Christ qui vient et qui fait briller sur nous sa lumière.

CHAPITRE 40. DE LA PRIÈRE QUE LE PRÊTRE DIT A HAUTE VOIX SUR LES FIDÈLES QUI VIENNENT DE COMMUNIER

Le célébrant implore de Dieu salut et bénédiction sur les fidèles qui viennent de communier : «Sauve, ô Dieu, ton peuple, et bénis ton héritage».

C'est encore une parole du psalmiste. Elle se rattache à cette autre, que le même prophète fait adresser par le Père à son Fils : «Je te donnerai les nations pour héritage, et pour domaine les extrémités de la terre». Car ce qu'il possédait de toute éternité comme Dieu, comme homme il en a reçu l'héritage dans le temps.

Mais, puisque le Fils est Lui-même notre Créateur, pourquoi donc le prêtre ne dit-il pas : «Bénissez vos oeuvres, dont tu es toi-même l'auteur», mais bien : «ton héritage» ? C'est afin de mieux le fléchir, en lui rappelant la pauvreté qu'il a voulu revêtir pour nous. Je vous supplie, semble dire le prêtre, en faveur de ces âmes pour lesquelles tu as daigné, toi qui possèdes toutes choses, te mettre au nombre des serviteurs, recevoir des ordres et te tenir parmi ceux qui en reçoivent, et te entendre donner le titre d'héritier, toi qui n'as rien à acquérir.

D'ailleurs, le rappel de notre plus étroite relation avec Dieu nous attire davantage sa miséricorde. Or, l'héritage établit un rapport plus étroit que la création. Le Fils nous a acquis d'une manière bien supérieure et plus excellente en héritant de nous, qu'il ne nous possédait auparavant du fait de nous avoir créés. Par la création, il avait simplement le domaine sur la nature de l'homme; par héritage, il a été constitué maître de son intelligence et de sa volonté, ce qui est véritablement avoir empire sur les hommes. Le premier titre de propriété est commun même aux êtres irraisonnables

et inanimés : par nature toutes choses sont soumises à Dieu, comme des créatures au Créateur.

Mais comment le Sauveur a-t-il été constitué par héritage maître de notre intelligence et de notre volonté ? C'est parce que nous les avons soumises l'une et l'autre à Celui qui est descendu sur la terre, qui a été crucifié, qui est ressuscité : notre intelligence, en le reconnaissant comme vrai Dieu et comme souverain Seigneur de toute créature; notre volonté, en lui donnant notre amour, en acceptant son règne et en prenant avec joie son joug sur nos épaules.

C'est ainsi que Dieu a pris parfaite possession de l'homme, c'est ainsi qu'il se l'est véritablement acquis. C'est cette possession que le prophète Isaïe désirait de loin, quand il disait : «Seigneur notre Dieu, possède-nous».

Tel est l'héritage que, au dire de l'Écriture, le Fils seul-engendré a reçu du Père, et qui est rappelé dans cette prière.

CHAPITRE 41. ACTION DE GRACES ET DOXOLOGIE

Ici s'achève la liturgie, ici prend fin le rite eucharistique. Les précieux dons ont été sanctifiés, ils ont eux-mêmes sanctifié le prêtre et tout le clergé qui l'entoure; puis, par son intermédiaire, ils ont aussi perfectionné et sanctifié le reste de la pieuse assemblée.

Voilà pourquoi le célébrant et les assistants vont conclure leur prière en action de grâces à Dieu et en doxologie.

«Béni soit Dieu en tout temps, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles», s'écrie le prêtre.

Et les fidèles entonnent le cantique, dont le début s'inspire des paroles du psalmiste : «Que notre bouche se remplisse de louange, Seigneur, afin de nous faire célébrer ta gloire». Nous ne sommes même pas dignes, ô souverain Maître, de t'offrir notre hymne pour les bienfaits dont tu as daigné nous combler; mais toi, accorde-nous cette faveur. De quelle manière ? En remplissant de louange notre bouche : comme vous avez donné aux suppliants la grâce de la prière pour que nous sachions qui prier et comment le prier, de même, en vue de l'hymne de reconnaissance à te chanter, donne la force à nos lèvres.

Les fidèles demandent ensuite à Dieu que la sainteté qu'ils ont reçue demeure en eux, que moyennant le secours de sa main paternelle ils ne trahissent pas la grâce et ne perdent pas le don qui leur a été accordé. «Garde-nous dans ta sainteté». En quoi faisant ? car il est besoin aussi de notre concours. «En méditant durant toute la journée ta justice». La justice désigne ici la sagesse de Dieu et son amour envisagé dans les saints mystères, ainsi que le comprenait saint Paul quand il écrivait : «Je ne rougis pas de l'évangile, car en lui la justice de Dieu se manifeste à tous et pour tous les croyants». La méditation de cette justice a la vertu de conserver en nous la sainteté reçue. Car elle augmente la foi en Dieu, enflamme l'amour et ne laisse pénétrer en l'âme rien de mauvais. Ce n'est donc pas sans utilité que nous indiquions, au début de cet exposé, la nécessité de pensées et réflexions dignes des divins mystères, afin de voir la sainteté s'établir et demeurer en nous.

CHAPITRE 42. LES DÉFUNTS SONT-ILS SANCTIFIÉS PAR LES MYSTÈRES DE L'AUTEL DE LA MÊME MANIÈRE QUE LES VIVANTS ?

Nouvelle question, qu'il faut ajouter aux considérations précédentes.

L'auguste et divin sacrifice se montre sanctifiant de deux manières. La première, c'est par médiation : les dons offerts, du seul fait d'être offerts, sanctifient ceux qui les offrent, ainsi que ceux pour qui on les offre, et leur rendent Dieu propice. La seconde manière, c'est par la communion, au moyen de laquelle ces offrandes deviennent pour nous un véritable aliment et un véritable breuvage, selon la parole du Sauveur.

De ces deux manières, la première est commune aux vivants et aux défunts, car le sacrifice est offert pour l'une et l'autre catégorie. Mais la seconde manière n'est permise qu'aux vivants, puisque les morts ne peuvent plus manger et boire. Quoi

donc alors ? Les défunts vont-ils pour cela ne point bénéficier de cette sanctification qui résulte de la communion, et se trouver ici moins avantagés que les vivants ? Nullement. Car le Christ se communique aussi à eux, de la manière mystérieuse que Lui seul connaît.

En vue de le démontrer, considérons quelles sont les causes déterminantes de cette sanctification, pour voir si les âmes des défunts ne les possèdent pas aussi bien que celles des vivants.

Quelles sont donc les causes déterminantes de cette sanctification ? Est-ce le fait d'avoir un corps ? d'aller à pas matériels à la table sainte ? de prendre dans les mains les espèces sacrées ? de les recevoir dans la bouche ? de les manger ? de les boire ? Nullement. Car plusieurs de ceux qui les reçoivent de la sorte, qui s'approchent ainsi des divins mystères, n'en retirent aucun bénéfice et s'en retournent, au contraire, coupables de plus grands crimes.

Mais quelles sont donc alors, pour ceux qui sont sanctifiées, les causes de cette sanctification ? et quelles sont les conditions que le Christ exige de nous ? Pureté d'âme, amour de Dieu, foi, désir du sacrement, ardeur pour la communion, élan fervent, empressement assoiffé : voilà ce qui attire cette sanctification, voilà les dispositions avec lesquelles il faut s'approcher pour communier au Christ et sans lesquelles la communion [fructueuse] est impossible.

Or, ces conditions ne sont pas choses corporelles, mais dépendent seulement de l'âme. Rien donc n'empêche les âmes des défunts d'y avoir part comme celles des vivants.

En conséquence, si les âmes se trouvent convenablement disposées et préparées au sacrement; si, d'autre part, le Seigneur, qui a sanctifié et consacré les augustes mystères, veut toujours sanctifier et désire continuer à se donner lui-même, qu'est-ce qui empêchera la participation ? Rien, absolument.

– Alors, dira quelqu'un, si un vivant a dans son âme les bonnes dispositions susdites, mais n'accède pas aux saints mystères, il aura néanmoins la sanctification qui provient du sacrement ?

– Pas n'importe lequel; mais celui-là seulement qui se trouve dans l'impossibilité matérielle d'y accéder, tout comme les âmes des défunts. C'était le cas, par exemple, de ceux qui vivaient dans la solitude des déserts, dans les montagnes, les grottes et les cavernes, qui n'avaient aucun moyen de voir un autel et un prêtre. A ceux-là le Christ lui-même procurait de manière invisible cette sanctification. Comment le savons-nous ? C'est qu'ils avaient en eux la vie; or, ils ne l'auraient pas eue s'ils n'avaient point participé à ce divin mystère. N'est-ce pas le Christ lui-même qui a dit : «Si vous ne mangez la chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous». Et pour en donner comme une preuve concrète, à plusieurs de ces saints Dieu envoya ses anges pour leur porter les augustes mystères.

Mais si, quoiqu'il en ait la possibilité, quelqu'un refuse d'accéder au banquet eucharistique, celui-là ne pourra absolument pas obtenir la sanctification que ce banquet procure : non pas du simple fait qu'il n'y accède pas; mais parce que, en ayant la possibilité, il refuse d'y accéder; il montre par là qu'il a l'âme dénuée des bonnes dispositions exigées pour le sacrement.

En effet, quel empressement et quelle ardeur pour la table sainte, de la part de celui qui, pouvant y venir facilement, n'en a point la volonté ? Quelle foi envers Dieu, chez celui qui ne redoute pas la menace contenue dans les paroles du Sauveur, chez ceux qui dédaignent ce divin banquet ? Comment pourrait-on croire à l'amour de quiconque, ayant la faculté de recevoir ce sacrement, ne le reçoit pas ?

Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si le Christ fait participer à ce banquet les âmes dégagées de leur corps auxquelles il n'a aucun reproche de ce genre à adresser. Ce qui est extraordinaire et surnaturel, c'est qu'un homme vivant dans la corruption puisse se nourrir d'une chair incorruptible; mais qu'une âme, immortelle par nature, participe à un aliment immortel, de la manière qui lui est propre, quoi d'étonnant ? Et si cette première chose, étrange et qui passe les bornes de la nature, Dieu dans son

ineffable amour et sa mystérieuse sagesse a trouvé moyen de la réaliser, comment ne croirait-on pas qu'il accomplit aussi la seconde, qui est logique et vraisemblable ?

CHAPITRE 43. C'EST PRINCIPALEMENT À L'ÂME DU COMMUNIANTE QU'EST CONFÉRÉE LA SANCTIFICATION

Ceux qui vivent encore dans le corps reçoivent la communion par le moyen du corps, mais elle pénètre tout d'abord dans la substance de l'âme et, par l'âme, passe au corps. C'est ce qu'indique le bienheureux Apôtre quand il écrit : «Celui qui s'unit au Seigneur est avec lui un seul esprit», parce que cette union et ce commerce ineffable s'accomplit d'abord et principalement dans l'âme.

C'est là en effet qu'est principalement l'homme; c'est là aussi que réside la sanctification qui s'acquiert par les vertus et par l'activité humaine; c'est là qu'est le foyer du péché, et donc ce qui a besoin du remède qu'apporte l'eucharistie. Au corps, au contraire, c'est par l'âme que tout vient : de même qu'il est souillé par les mauvaises pensées qui sortent du cœur, de même c'est de là aussi que lui vient la sanctification, celle de la vertu et de l'ascèse, comme celle des saints mystères. Il est même des hommes à qui surviennent des maladies corporelles ayant pour cause la dépravation morale de l'âme. C'est ce que voulait indiquer le Sauveur, lorsque, pour guérir un malade d'âme, c'est-à-dire dégager cette âme de ses péchés, il libérait le corps de son infirmité.

Ainsi donc, pour recevoir la sanctification, l'âme n'a pas besoin du corps; mais c'est bien plutôt celui-ci qui a besoin de celle-là.

Quel avantage revient-il donc du rite sacré aux âmes encore unies au corps, sur celles qui en sont dégagées, du fait que les premières voient le prêtre et reçoivent de lui les dons sacrés ? Les secondes n'ont-elles pas aussi le Prêtre éternel, devenu tout pour elles, Celui qui distribue la communion à ceux-là même parmi les vivants qui le reçoivent véritablement [et avec fruit] ? Car ce ne sont pas tous ceux à qui le prêtre humain donne l'eucharistie, qui communient véritablement [et avec fruit], mais ceux-là seulement à qui le Christ la donne. Le prêtre, lui, donne le sacrement à tous ceux qui se présentent, sans distinction; le Christ, à ceux-là seulement qui sont dignes de communier. Par où il est manifeste qu'il n'y en a qu'un seul qui par le sacrement perfectionne les âmes et les sanctifie, vivants et défunts : c'est le Sauveur.

De ce qui vient d'être dit il ressort donc que tous les éléments relatifs au rite sacré sont communs aux vivants et aux morts. Les causes déterminantes de la sanctification, étant des biens d'âme, se trouvent chez les uns comme chez les autres; identique est l'élément qui est principalement et proprement en rapport avec la sanctification; identique, le Prêtre qui sanctifie. La seule chose qui est chez les vivants unis à leur corps et qui n'existe pas chez les trépassés, c'est que même les indignes de la communion paraissent être sanctifiés parce qu'ils reçoivent dans leur corps l'eucharistie. Dans l'au-delà, l'accès même est impossible à qui se trouverait en état d'impréparation, et c'est aux dignes seuls que la participation est permise. Mais ce fait de pouvoir s'approcher du sacrement de manière indigne ne confère pas aux vivants la sanctification; il leur vaut, au contraire, le pire châtement. En conséquence, il s'en faut de beaucoup que cela constitue un avantage pour les vivants sur les défunts.

En outre, et pour la même raison, on voit que la communion aux mystères sacrés non seulement est possible à ces âmes (des défunts), mais qu'elle les accompagne nécessairement. Si en effet il y avait dans l'au-delà quelque autre principe de leur joie et de leur repos, cela même constituerait la récompense pour celles qui sont dignes et pures, et alors il n'y aurait pas nécessairement besoin, pour elles, de ce divin banquet. Mais en fait, ce qui procure à ceux de l'au-delà toute joie et toute félicité – que vous donniez à cet au-delà le nom de paradis, ou de sein d'Abraham, ou de lieux exempts de douleur et de tristesse, ou de régions lumineuses, verdoyantes et rafraîchissantes, soit même que vous l'appeliez le royaume proprement dit –, ce n'est rien d'autre que ce calice et cette hostie.

Tout cela en effet, (cette unique cause de la félicité de ces âmes), c'est le divin Médiateur. Celui qui est entré pour nous en précurseur dans le sanctuaire, le seul qui

conduit au Père; c'est lui qui communique maintenant ces biens sous les apparences visibles du sacrement, et de la manière qu'il l'a voulu, aux mortels retenus dans les liens de la chair; c'est Lui-même qui après la mort se laissera percevoir et communiquer sans voiles, quand «nous le verrons tel qu'il est», selon le mot de saint Jean, lorsqu'il rassemblera les aigles autour du corps mort, lorsqu'il «se ceindra, les fera mettre à table et passera pour les servir», lorsqu'il apparaîtra plein d'éclat sur les nuées du ciel et que par Lui «les justes brilleront comme le soleil». Ceux qui ne lui sont pas unis, de cette union intime que sait nouer la participation à la même table, sont dans l'impossibilité de jouir, dans l'au-delà, du repos ou d'y recevoir quelque bien que ce soit, plus ou moins considérable.

CHAPITRE 44. DE LA MÉDIATION DU CHRIST

Le Christ, en effet, est le Médiateur par qui nous sont venus tous les biens qui nous ont été donnés ou, plutôt, qui nous sont sans cesse donnés par Dieu. Car il ne s'est pas contenté de remplir une fois son rôle de Médiateur en nous livrant tous les biens en vue desquels il le remplissait, et de se retirer ensuite. Non, il intervient sans cesse, et non point en paroles et en suppliques comme font les ambassadeurs, mais en action. Cette action, quelle est-elle ? Nous unir à lui et, à travers sa personne, nous faire part des grâces qui lui sont propres, selon le mérite de chacun et selon le degré de purification.

La lumière fournissant à l'œil la possibilité de la vision, ceux à qui elle fait défaut sont privés de la vue : ainsi l'union continuelle avec le Christ est-elle nécessaire aux âmes, si elles veulent vivre en plénitude et jouir du parfait repos. L'œil ne peut voir sans lumière : sans le Christ, les âmes ne peuvent avoir la vie véritable et la paix. Car c'est lui seul qui réconcilie avec Dieu, lui seul qui produit cette paix sans laquelle nous restons ennemis de Dieu et privés de tout espoir d'avoir une part quelconque aux biens venus de Lui.

Si donc quelqu'un n'a pas été initialement réuni au Christ (par le baptême), ou si, une fois réuni à Lui, il n'a point persisté dans cette union, celui-là est encore ennemi et, par conséquent, étranger aux divines richesses.

Qu'est-ce, en effet, qui a réconcilié Dieu avec le genre humain ? Uniquement ceci : Dieu a vu fait homme son Fils bien-aimé. De même, il se réconcilie avec chaque homme individuellement, si celui-ci présente la marque du Seul-engendré ou Fils unique, est porteur de son corps et se montre un seul esprit avec Lui. Sans ces conditions, tout individu demeure par soi-même le vieil homme, l'homme odieux à Dieu et n'ayant rien de commun avec lui.

Si donc il faut croire que quelque manière de repos revient aux âmes du fait des prières des prêtres et de l'offrande des dons sacrés, nous devons d'abord croire que cela se réalise de la seule façon où il soit possible à l'homme de jouir du repos. Quelle est cette manière ? On vient de le dire : c'est d'être réconcilié avec Dieu, de ne plus être son ennemi. Et comment cela ? En étant uni à Dieu, en devenant un seul esprit avec le Bien-Aimé en qui seul le Père s'est complu. Or, c'est là l'oeuvre de la table, sacrée et, comme on l'a vu, cette oeuvre est également commune aux vivants et aux défunts.

CHAPITRE 45. QUE LA SANCTIFICATION S'OPÈRE PLUS PARFAITE POUR LES DEFUNTS

Les âmes dégagées de leur corps possèdent, relativement à la sanctification, un avantage sur celles qui vivent encore dans le corps. Assurément, tout comme les vivants, elles sont purifiées et reçoivent la rémission de leurs péchés par les prières des prêtres et par la médiation des dons sacrés. Mais elles ne pèchent plus et n'ajoutent pas de nouveaux crimes aux anciens, comme c'est le cas pour la plupart des vivants. Leur avantage, c'est ou bien d'être complètement absoutes de toute culpabilité, ou au moins d'être à jamais affranchies du péché : de la sorte, elles se trouvent mieux disposées pour la communion du Sauveur, non seulement que la plupart des vivants, mais encore que ne le seraient elles-mêmes si elles étaient avec leur corps. Le seul fait d'être dégagées de leur corps leur donne d'être beaucoup plus

aptes à la participation des divins mystères qu'il ne leur serait possible si elles étaient revêtues de leur corps.

Nous savons, en effet, qu'il y a dans l'au-delà un grand nombre de demeures différentes, afin que tous les degrés de vertu soient glorifiés et que rien ne reste sans rémunération de la part du Juge à la fois très juste et très aimant. Ainsi ceux-là qui sont dignes des plus grandes récompenses, les parfaits, les héritiers de la parfaite béatitude, un Paul ou tout autre de semblable mérite, jouissent de cette félicité plus purement, une fois sortis de cette vie, que lorsqu'ils étaient en ce monde. De même, ceux qui occupent une place moyenne dans cette région du repos, il est normal qu'ils jouissent mieux de ce mystère après avoir quitté la terre que lorsqu'ils vivaient dans le corps.

Or nous avons montré que toute félicité des âmes, toute récompense de la vertu, quel que soit son degré d'excellence, n'est rien d'autre que ce pain et ce calice, participés selon le mode adapté à chaque catégorie, je veux dire à celle des vivants et à celle des morts. Voilà pourquoi notre Seigneur lui-même a désigné sous le nom de festin le bonheur futur des saints : il voulait montrer que dans l'au-delà il n'y avait rien de plus que cette table sacrée.

Ainsi le divin sacrifice de l'eucharistie est aussi pour les défunts, comme il est pour les vivants. Ceux-ci étant sanctifiés de deux manières, comme il a été dit, ceux-là le sont aussi doublement. Les trépassés n'ont aucune infériorité sur les vivants; bien plutôt possèdent-ils, au sens indiqué, un réel avantage.

CHAPITRE 46. COMMENT CES DONS SACRÉS SONT TOUJOURS AGRÉABLES À DIEU

Voici que se présente à nous une autre considération. De ce qui vient d'être dit il ressort que tous les fidèles sont sanctifiés par le rite sacré. Le sont-ils toujours ? c'est une question qui mérite examen.

La liturgie est une oblation de présents. Or les offrandes ne sont pas toujours agréées par Dieu. Il y en a qui, à cause de la perversité des offrants, sont objet d'aversion et sont rejetées : les exemples en sont nombreux dans l'ancienne Loi, nombreux aussi sous la Loi de grâce. Demandons-nous donc si parfois ces dons sacrés eux-mêmes ne seraient pas présentés en vain à l'autel, sans être consacrés, sans être agréés, selon l'expression de la liturgie, du fait qu'ils ne seraient pas toujours offerts par des hommes vertueux, mais quelquefois par des mauvais.

Que Dieu rejette même ces dons sacrés lorsque celui qui les offre est un criminel, cela ressort du fait que l'Église en agit ainsi. Ceux qu'elle sait être en état de péché mortel, elle ne les laisse pas présenter ces offrandes; et s'ils en ont l'audace, elle ne les accepte pas, mais elle les exclut avec leurs offrandes. Toutefois l'Église ne connaît pas toujours parfaitement les criminels de ce genre, la plupart même restent ignorés et le saint autel reçoit leurs offrandes. Que faut-il donc penser de telles oblations ? Est-ce qu'elles sont non agréées par Dieu et vides de toute sanctification ?

S'il en est ainsi, nous ne pouvons plus savoir quand elles seront consacrées et quand elles ne le seront pas, car l'état moral des offrants demeure pour nous incertain, ou même complètement inconnu : les fidèles s'approchant des mystères de l'autel avec cette incertitude et donc sans foi, il est fatal qu'ils n'en retirent aucun profit. Que répondre à ces difficultés ? Qu'il y a deux oblations des dons sacrés : la première est faite par le fidèle qui les apporte de sa maison et les remet entre les mains des prêtres; la seconde est celle que l'Église fait directement à Dieu.

La première oblation, lorsque l'offrant est coupable, est nulle et d'aucun profit pour celui-ci, du fait qu'il est coupable : car les choses offertes ne sont point de soi odieuses à Dieu, puisque toute créature de Dieu est bonne.

Quant à la seconde oblation, si elle est faite par des hommes vertueux, pour la gloire de Dieu et des saints, pour le salut du monde et, en général, pour toute intention légitime, rien n'empêche qu'elle soit bien accueillie. Car nulle souillure n'a été infligée aux offrandes par les mains de celui qui a fait l'oblation initiale; elles demeurent pures, elles sont sanctifiées et elles sanctifient ceux qui s'en approchent. La souillure du péché ne saurait jeter son infection en aucun des êtres irraisonnables

ou inanimés, le péché est un mal de la volonté, et il n'y a que les êtres raisonnables qui puissent être souillés par lui.

Si les offrandes sont toujours pures, même présentées par des hommes mauvais, pourquoi donc la loi de l'Église n'accepte-t-elle pas ces dernières ? C'est afin d'inspirer aux offrants la honte de leur état, pour qu'ils apprennent l'immense colère de Dieu soulevée contre eux, qui lui fait rejeter et avoir en aversion, à cause de leur péché à eux, ses propres créatures auxquelles il n'a rien à reprocher. C'est pour que cette leçon pratique leur inspire la crainte et les amène à l'amendement de leur vie. Mais aux offrandes elles-mêmes Dieu ne reconnaît aucune malice. Aussi rien n'empêche-t-il que ces offrandes soient agréées et consacrées lorsque la seconde oblation est faite par des hommes vertueux.

[OBJECTION]. – Mais précisément, dira quelqu'un, les prêtres qui font l'oblation ne sont pas tous bons : il s'en trouve qui sont infectés de la pire des perversités; en sorte que nous retombons dans la même perplexité.

Lorsqu'il arrive que les deux offrants sont odieux à Dieu (car le cas se présente), d'où viendra aux offrandes la faveur d'être agréables à Dieu, accueillies, saintes et sanctifiantes ? Elles n'y auront plus aucun titre, mais elles seront alors réellement non agréées. Nous voilà donc toujours dans le doute, à cause de l'incertitude où nous sommes de l'état moral de ceux qui font l'oblation initiale et des prêtres qui ensuite la présentent à l'autel. Car nul «ne connaît sûrement l'intime de l'homme, si ce n'est l'esprit qui est en cet homme». Et ainsi grande défiance, grande incertitude au sujet du sacrifice liturgique; sécurité nulle part. Or, sans une foi ferme, la communion des saints mystères n'apportera aux fidèles aucune utilité.

[RÉPONSE]. – On pourrait parler de la sorte, et il y aurait lieu d'être perplexe, si l'on pensait que le prêtre est le maître souverain de cette oblation des dons. Mais il ne l'est pas. Ce qui opère principalement l'oblation, c'est la grâce qui sanctifie ces offrandes : car pour elles, être offertes équivaut à être sanctifiées ou consacrées. Dans chaque cas particulier, le célébrant n'est que le ministre de la grâce. Il n'apporte rien de son propre fonds, il ne saurait avoir la témérité de rien faire ou dire de son propre jugement et d'après ses raisonnements personnels. Il n'offre que ce qu'il a d'abord reçu : chose, parole ou action, il la rend à Dieu, et de la manière prescrite. Les offrandes de l'autel sont ainsi présentées selon ce qu'il plaît à Dieu : perpétuellement présentées, il est normal qu'elles soient toujours agréables au Seigneur et toujours acceptées par lui.

Qu'importe si, en ce qui le concerne, celui qui fait l'oblation est un homme pervers ? Sa perversité ne change rien aux choses offertes et ne rend pas mauvaise l'oblation. Un remède ne perdrait pas sa salutaire efficacité pour avoir été composé par un simple particulier qui n'entend rien aux secrets de l'art, pourvu que ce simple particulier l'ait composé conformément aux prescriptions du médecin qui lui en a entièrement indiqué la préparation. Un tel remède serait en fait, non point certes inefficace à cause de l'ignorance du subalterne qui l'administre, mais, bien au contraire, salutaire à cause de la compétence du médecin qui l'a prescrit. De l'ignorance du préparateur le remède n'a contracté aucun dommage, mais de la compétence du médecin il a reçu toute son efficacité.

A l'autel, il se passe quelque chose de semblable. C'est la grâce qui opère tout. Le prêtre n'est qu'un ministre, et qui n'a même pas de son propre fonds cette qualité de ministre, car cela aussi lui vient de la grâce. Le sacerdoce n'est pas autre chose : un pouvoir ministériel sur les choses sacrées. Mais que les offrandes de l'autel sanctifient tous les fidèles, et cela toujours, étant toujours agréées par Dieu, cette conclusion ressort de ce qui vient d'être dit.

CHAPITRE 47. À QUEL POINT CES DONS SACRES SONT-ILS AGRÉÉS

Il convient de considérer aussi à quel point sont agréées ces saintes offrandes.

Même parmi les hommes, qu'est-ce que c'est, pour un don, d'être reçu ou accepté ? Ceux qui les reçoivent, que doivent-ils faire des dons, pour qu'il soit dit qu'ils les acceptent ? Est-il nécessaire de les prendre dans nos mains ou de les mettre

dans notre sein ? Nullement : il y a beaucoup de choses que ceux qui les reçoivent ne peuvent ni porter ni soutenir : par exemple, s'il s'agit d'un champ, d'une maison ou de tout autre bien de ce genre.

Mais, pour n'importe quels dons, qu'est-ce qui fera l'acceptation ? Le fait de les placer avec nos biens propres, de nous les approprier : voilà les dons qui sont agréés.

Or Dieu s'approprie si bien ces dons sacrés de l'autel, qu'il en fait le corps et le sang de son Fils seul-engendré. Si donc on ne peut rien imaginer qui égale une telle appropriation, l'on ne saurait non plus trouver de mesure à la manière dont ces saintes offrandes sont agréées.

C'est aussi par le don accordé en retour, que l'on voit à quel point est agréé le présent reçu.

Quel est donc ici le don en retour ? C'est encore le corps et le sang du Christ : Dieu, prenant notre pain et notre vin, nous rend son propre Fils. Et comment, dira-t-on, savons nous que pareil échange nous est octroyé par Dieu pour nos offrandes ? Par la parole que nous adresse Celui qui a été revêtu de ce Corps. «Prenez», dit-il : car c'est ainsi qu'il nous exprime le don qu'il nous fait. Dans cette parole se trouvent signifiés et Celui qui donne, et Celui qui accepte, et ce qui est donné.

Il y a encore une autre manière de recevoir : savoir, sous forme de dépôt, dont les détenteurs n'ont pas le droit de se servir.

Pour que tu ne croies pas, chrétien, à un dépôt de ce genre dans le don eucharistique, mais que tu saches bien que c'est quelque chose de véritablement tien, Dieu nous a même commandé de nous en servir : «Mangez», a-t-il dit.

Voilà à quel point et avec quelle surabondance sont agréés par Dieu les dons sacrés.

Voilà pourquoi ils sanctifient toujours les âmes chrétiennes, celles des vivants, et aussi celles des défunts qui sont encore imparfaites : car pour les saints qui sont consommés dans la perfection, qui se tiennent avec les anges, et qui ont désormais pris rang dans la hiérarchie céleste, ceux-là n'ont plus besoin de l'intervention de notre terrestre hiérarchie.

CHAPITRE 48. QUELLE EST LA RAISON POUR LAQUELLE NOUS FAISONS BÉNÉFICIER LES SAINTS DE CES DONS SACRÉS ET POURQUOI NOUS LES OFFRONS EN LEUR HONNEUR

Mais voici justement une autre question qui se pose. Si ces dons sacrés, d'une part, sont dédiés à Dieu et, d'autre part, sanctifient ceux qui ont besoin de sanctification, pourquoi ceux-là qui sont déjà sanctifiés et définitivement parfaits, les croyons-nous bénéficier de cette oblation ? Et pourquoi, lorsque nous les appelons à notre secours pour obtenir quelque faveur, leur promettons nous une liturgie, comme s'il s'agissait de la leur offrir à eux, ou de l'offrir pour eux afin qu'ils deviennent meilleurs ?

C'est qu'il y a un autre mode de cette oblation, comme je l'ai dit plus haut, et selon lequel ces dons sacrés appartiennent aussi aux saints : lorsqu'ils sont offerts à Dieu en action de grâces pour la gloire dont il les a glorifiés et pour la perfection qu'il a réalisée en eux. Les dons sacrés appartiennent à Dieu en tant que c'est à lui qu'ils sont offerts; ils appartiennent, à titre de secours divin, aux fidèles qui ont besoin d'assistance; mais ils appartiennent également aux saints, en tant qu'ils sont offerts à Dieu en leur honneur.

Tout don fait à cause de moi, c'est moi qui le reçois, quel que soit celui à qui il est fait. Les choses qui nous sont données de divers côtés, ce n'est pas seulement de nos propres mains que nous les prenons, mais aussi par celles de nos amis ou de nos proches et, en général, par tous ceux à qui le donateur les confère pour nous être agréable. Voilà pourquoi le Seigneur déclare recevoir lui-même l'aumône que l'on fait aux pauvres, lorsqu'on la fait à cause de lui. Pareillement, les saints aussi reçoivent ces dons sacrés, parce qu'on les offre à Dieu en leur honneur. De même que l'aumône est faite pour l'amour du Christ, ainsi le sacrifice est célébré par amour pour les saints. Parce que nous les aimons ardemment, nous estimons leurs biens comme

nôtres, et nous les félicitons de leur bonheur comme y participant nous-mêmes. C'est ainsi qu'en nous réjouissant de toutes les faveurs qui leur ont été accordées par le Seigneur, nous en remercions le Donateur et lui offrons en action de grâces les dons sacrés.

Ce n'est pas seulement pour ce motif que les saints reçoivent eux aussi ces dons, à savoir parce que l'oblation est faite par amour pour eux. C'est encore parce que c'est là pour eux chose des plus douces et des plus agréables, je veux dire, que Dieu reçoive à cause d'eux des actions de grâces et qu'il soit glorifié. Si le plus grand péché des hommes pervers consiste en ce que le nom de Dieu soit blasphémé à cause d'eux, il n'est pas pour les saints de plus grande faveur, ni de plus cher objet de leurs désirs que de voir Dieu glorifié à leur occasion. Tel était, en effet, durant leur vie ici-bas, le but incessant de leurs efforts; maintenant qu'ils ont été transportés au ciel, c'est leur acte ininterrompu, leur délice, et comme le résumé de leur béatitude.

Lorsqu'ils n'avaient encore qu'en espérance les biens éternels, ils passaient cependant leur temps à rendre grâces à Dieu en tout et à tout faire pour sa gloire; que penser des sentiments qui doivent être les leurs, maintenant que leur reconnaissance dépasse toute mesure, qu'ils sont devenus consommés en sainteté, qu'ils n'en sont plus à espérer le bonheur, mais qu'ils connaissent par expérience la munificence de leur Souverain; maintenant qu'ils voient ce qu'ils étaient et ce qu'ils sont devenus : d'êtres de boue, les voici devenus des soleils; de vils esclaves, ils sont devenus des fils comblés d'honneurs et héritiers du royaume des cieux; de coupables, ils sont devenus aptes à absoudre les autres de leurs propres torts par leur influence auprès du Juge suprême. Voilà pourquoi ils chantent à satiété les louanges divines, et ils n'estiment pas suffire seuls à l'action de grâces. Aussi désirent-ils voir les anges et les hommes associés à leurs cantiques, afin que leur dette de gratitude soit un peu mieux payée par la multiplicité même de ceux qui y contribuent.

Nous avons déjà un témoignage de ces sentiments des saints dans l'exemple d'Azarias et de ses jeunes compagnons qui reçurent de Dieu cette grâce insigne de triompher du feu de la fournaise. Obligés de proclamer leur reconnaissance à Dieu leur Sauveur pour cette miraculeuse libération, ils ne se tinrent pas pour satisfaits de moduler eux seuls leur cantique et n'estimèrent pas suffisante leur acclamation personnelle : ils convoquèrent et les anges et toutes les classes d'hommes, et le ciel même, le soleil, les étoiles, et la terre et les montagnes, tous les êtres irraisonnables et inanimés, en un mot la création entière. Tant est grand chez les saints, dès ici-bas, le désir que Dieu soit loué. A plus forte raison, une fois qu'ils sont dégagés de leur corps.

Aussi le chrétien qui, au souvenir de leur excellence, de leur félicité et de leur gloire, en prend occasion pour louer Dieu qui les a couronnés, leur procure à eux-mêmes la joie qui leur est la plus chère : et surtout lorsqu'il s'acquitte de cette louange, non pas de la voix seulement, mais par l'oblation des dons d'action de grâces, de ces dons si agréables à Dieu et d'un prix si divinement supérieur. Alors en effet, cependant que le Sauveur, accueillant favorablement ces dons sacrés, y répond par un échange qui dépasse infiniment tout sacrifice légal, en nous donnant son corps et son sang : les saints, eux, heureux de ces offrandes plus que de tout autre hommage dont nous les honorons, se mettent entièrement à notre disposition pour contribuer à tout ce qui nous est utile; car ils imitent de tous points leur souverain Seigneur.

CHAPITRE 49. CONTRE CEUX QUI PRÉTENDENT QUE LA COMMÉMORATION DES SAINTS DANS LA LITURGIE EST UNE SUPPLICATION DU PRÊTRE À DIEU EN LEUR FAVEUR

Ici certains ont été induits en erreur, en regardant la commémoration des saints non point comme une action de grâces, mais comme une supplication adressée à Dieu en leur faveur. Je ne sais vraiment pas d'où ils ont pris occasion de pareille idée. Car ni la réalité des choses, ni les formules de cet endroit de la liturgie, ne sauraient autoriser une telle conception.

Et d'abord, il s'en faut de beaucoup que la vraisemblance des choses permette d'accepter une si étrange assertion; nous n'aurons pas de peine à le prouver.

Si, en effet, l'Église priait pour les saints, elle demanderait évidemment pour eux ce qu'elle a coutume de toujours demander. Or, que sollicite-t-elle pour ceux qui ont quitté la terre ? Rémission des péchés, héritage du royaume, repos dans le sein d'Abraham avec les saints consommés. Voilà ce que demande l'Église : en dehors de cela, vous ne trouverez rien dans ses prières pour les trépassés. C'est en ces éléments qu'a été fixée notre supplication envers Dieu. Car ce n'est pas tout ce qui pourrait venir à l'idée, qu'il est permis de solliciter : là aussi il y a une loi et une limite qu'il est interdit de dépasser. L'Apôtre ne dit-il pas : «Nous ne savons pas ce que nous avons à demander dans nos prières, mais l'Esprit lui-même prie pour nous», c'est-à-dire, selon l'interprétation des docteurs de l'Église, l'Esprit nous enseigne ce qu'il faut demander.

Cherchez donc si, en dehors des susdites demandes, vous voyez l'Église solliciter quelque chose de plus dans les diverses cérémonies et formules sacrées : vous ne trouverez rien d'autre.

Est-ce que l'on va demander pour ceux qui sont innocents la rémission des péchés, comme s'ils étaient encore coupables et avaient des comptes à rendre ? Va-t-on solliciter pour les saints, comme s'ils n'étaient pas encore sanctifiés, le repos avec les saints ? Va-t-on demander pour les parfaits le perfectionnement, comme s'ils n'étaient pas encore perfectionnés ?

Ainsi, ceux qui raisonnent comme nous l'avons dit commettent l'une ou l'autre de ces deux erreurs. Ou bien, reconnaissant la béatitude et la perfection définitive des saints, ils veulent délibérément plaisanter à l'égard de Dieu et débiter en faveur des saints une vaine prière : ce serait agir en hommes qui se moquent des choses divines, et non pas en prêtres. Ou bien, ils font sérieusement leurs prières et pensent par elles être utiles aux saints; et alors ils nient la gloire de ces derniers : ce qui est injurier non pas seulement les saints, mais Dieu lui-même comme menteur à ses promesses. Car Dieu a promis de glorifier les saints et de leur donner part à son royaume.

Ou plutôt, il y a là manifestement un double blasphème : d'un côté, ces gens-là nient absolument la félicité des saints; de l'autre, ils agissent comme s'ils la niaient. Car ceux qu'ils croient être dans l'état de béatitude, qu'ils professent avoir pris place dans la condition des fils héritiers du royaume, ceux-là mêmes ils les déclarent égaux à ceux qui n'ont pas encore reçu la récompense et le suprême honneur, et qui ont encore des comptes à rendre : puisqu'ils prétendent solliciter pour eux ces faveurs.

Ainsi donc, à considérer la réalité des choses, il paraît absurde de penser que l'oblation faite par l'Église pour les saints est impétratoire. Voyons maintenant les formules elles-mêmes.

«Nous vous offrons encore ce sacrifice spirituel pour ceux qui se sont reposés dans la foi : les ancêtres, les patriarches, les prophètes, les apôtres, les prédicateurs, les évangélistes, les martyrs, les confesseurs, les continents, et toute âme juste consommée dans la foi; principalement la toute-sainte, immaculée, bénie par-dessus tout, notre glorieuse Souveraine, l'Enfantrice de Dieu et toujours vierge, Marie; saint Jean le Prophète, Baptiste et Précurseur; les saints et illustres apôtres, et tous les saints : par leur intercession, ô Dieu, abaissez vos regards sur nous. Souvenez-vous aussi de tous ceux qui sont morts dans l'espérance de la résurrection et de la vie éternelle, et faites-les reposer là où resplendit la lumière de votre face».

Telles sont les formules. Elles ne renferment aucune supplication adressée à Dieu pour les saints; le prêtre n'y énonce à l'égard de ceux-ci aucune des demandes habituelles. Mais dès qu'il fait mention des autres fidèles défunts, il ajoute aussitôt la prière pour eux : «Donne-leur le repos là où resplendit la lumière de ta face». Pour les saints, c'est tout le contraire : le prêtre ne fait pas pour eux d'intercession, mais c'est bien plutôt eux-mêmes qu'il présente comme intercesseurs. En effet, après avoir mentionné et énuméré les saints, il ajoute : «Par leur intercession, ô Dieu, abaisse tes regards sur nous».

Ce qui montre surtout que ces formules ne sont pas une demande et une supplication, mais une action de grâces pour les saints, c'est que la Mère de Dieu est placée dans cette liste. On ne l'y aurait point mise, si ce cortège sacré avait besoin de médiation : car elle est au-dessus de toute médiation non seulement de la hiérarchie humaine, mais même de celle des anges, étant incomparablement plus sainte que les plus élevés des purs esprits.

– Mais, dira-t-on, c'est le Christ qui accomplit ce rite sacré. Qu'y aurait-il d'étonnant si sa médiation intervenait pour les saints et pour sa Mère elle-même ?

– Cela n'a aucune raison d'être. Car tel n'est pas le mode de médiation du Christ. Il a été médiateur entre Dieu et les hommes, non point par des paroles et des suppliques mais par sa personne : parce qu'il était Dieu et homme, il a réuni Dieu et les hommes en se posant lui-même comme terme commun entre les deux natures, (la nature divine et la nature humaine). Mais quant à penser que par les prières de la liturgie il remplit toujours son rôle de Médiateur, c'est une opinion toute chargée de blasphème et d'absurdité.

S'il est vrai, en effet, que c'est le Christ qui accomplit le sacrifice, cependant nous ne lui attribuerons pas pour autant tout ce qui s'y fait et s'y dit. L'œuvre propre et le but de la mystagogie, savoir, que les dons soient sanctifiés et qu'ils sanctifient les fidèles, cela, le Christ seul l'accomplit; mais les prières, supplications et demandes qui entourent ces rites, sont des actes du prêtre. L'essentiel est l'œuvre du Maître; le reste, l'accessoire, est œuvre du serviteur. Celui-ci prie; Celui-là réalise les prières. Le Sauveur accorde les grâces; le prêtre remercie pour les grâces accordées. Le prêtre offre; le Seigneur reçoit les dons. Notre Seigneur, il est vrai, offre aussi, mais c'est lui-même qu'il offre au Père, et aussi ces dons de l'autel quand ils sont devenus lui-même, lorsqu'ils ont été transformés en son corps et son sang. C'est parce qu'il s'offre lui-même, qu'il est appelé et l'offrant, et l'offert, et celui qui reçoit : offrant et recevant en tant que Dieu; offert, en tant qu'homme. Pour ce qui est du pain et du vin au moment où ils sont encore simples présents, c'est le prêtre qui les offre et le Christ qui les reçoit.

En quoi faisant les reçoit-il ? En les sanctifiant, en les changeant en son corps et son sang. Car c'est cela recevoir, s'approprier, comme il a été dit ci-dessus. Voilà de quelle manière le Christ accomplit ce sacrifice. Voilà ce qui constitue son sacerdoce.

Si donc, en dehors de ce qui vient d'être rappelé, quelqu'un soutenait que les prières de la liturgie, tout ou partie, sont du Christ, celui-là ne différencierait en rien sur ce point des impies qui ont eu l'audace d'attenter à la gloire du Sauveur. Lisez les prières d'un bout à l'autre, et vous verrez que ces formules sont toutes formules de serviteurs, de ministres. Lisez celle qui commémore les saints et que nos adversaires osent attribuer au Christ : vous ne trouverez là rien qui convienne au Fils égal en dignité avec le Père, tout y est paroles de serviteurs. Et d'abord, l'action de grâces n'y est pas faite au nom d'un seul individu, elle est commune à toute notre race. Ceux qui rendent grâces, ce sont des hommes qui ont péché, et qui pourtant n'ont pas été abandonnés par la miséricorde de Dieu. Ensuite, l'action de grâces ne s'adresse pas au Père seul, mais encore au Fils et à l'Esprit saint. En outre, nous commémorons la Mère de Dieu, comme des serviteurs leur Souveraine, et nous demandons d'obtenir, par son intercession et celle des saints, le regard bienveillant et l'assistance de Dieu.

Eh bien ! qu'est-ce que tout cela a de commun avec Celui qui est le seul Seigneur, le Fils seul-engendré de Dieu, Celui qui est sans péché, le souverain Maître de toutes choses ? «Nous vous rendons grâces, à vous et à votre Fils seul-engendré», dit le texte liturgique. Est-ce que le Christ rendrait grâces au Fils seul-engendré de Dieu ? Voici qu'alors il y aura deux Dieux, selon la folle allégation de Nestorius. Tant il est impie et insensé de penser que le Christ intercède en faveur des saints, de lui attribuer pareille intercession et médiation.

Nous avons montré que de fait telle n'est point la pensée des formules sacrées. Il reste que ces formules ne sont pas une supplication, mais une action de grâces.

Saint Nicolas Cabasilas

- Si fait ! reprend-on. Seulement, l'expression voile un peu le sens de la supplication : car c'est bien ce sens qu'a la préposition hyper.

- Pas le moins du monde : car elle n'indique pas toujours une prière de demande. Nous n'employons pas ce terme seulement lorsque nous supplions, mais aussi lorsque nous rendons grâces. La preuve en est en maints endroits, et notamment dans la présente prière : «Pour toutes ces choses nous te rendons grâces, à toi et à ton Fils seul-engendré, et à ton Esprit saint», dit le texte liturgique. «Pour tout ce que nous connaissons et pour ce que nous ne connaissons pas, nous te rendons grâces; et aussi pour cette liturgie, que tu as daigné accepter de nos mains». Vous voyez ici la préposition hyper employée pour l'action de grâces. En conséquence, il ne reste nulle excuse à pareille erreur.

Ainsi donc, il est impossible que la commémoration des saints soit impétratoire. Qu'elle soit eucharistique, le fait même de n'être pas impétratoire suffit à le prouver. Car de deux choses l'une : ou elle est impétratoire, ou elle est eucharistique. Ce sont les deux seules manières dont nous puissions faire mention, auprès de Dieu, des biens qui nous viennent de lui : soit en vue de les recevoir, soit parce que nous les avons déjà reçus. L'une est supplication; l'autre, action de grâces. La preuve en est encore que la sainteté définitive des saints est le plus grand don de Dieu aux hommes. Et c'est pourquoi il n'est pas concevable que l'Église ne lui en rende pas grâces. Que dis-je : la sainteté définitive des saints est le plus grand des dons de Dieu ? Elle constitue tout le don de Dieu. Car de tous les biens qu'il a faits à notre race, c'est là la fin et le fruit : la société des saints. C'est pour cela qu'ont été créés le ciel et la terre, et tout l'univers visible. Pour cela, le paradis; pour cela, les prophètes; pour cela, Dieu lui-même incarné, et ses enseignements, ses actions, ses souffrances, sa mort; afin que les hommes soient transférés de la terre au ciel et qu'ils deviennent héritiers du royaume.

Si donc il y a réellement action de grâces dans la liturgie, et si ces dons sacrés sont eucharistiques aussi bien qu'impétratoires, il faut de toute nécessité que le motif principal de l'action de grâces soit précisément les saints parvenus au terme.

En définitive, qu'est-ce qui provoque en nous la reconnaissance ? N'est-ce pas le fait après nos demandes, d'avoir obtenu ce que nous sollicitons ?

Or, que sollicite de Dieu l'Église ? Ce que Dieu lui-même lui a ordonné de demander, c'est-à-dire le royaume des cieux : que ses fidèles en obtiennent l'héritage, qu'ils deviennent des saints, à l'image du Saint des saints qui les y a appelés. Si ce sont là les biens qu'elle sollicite de Dieu et qui font l'objet de ses prières, il est évident que ces mêmes biens font aussi l'objet de ses actions de grâces. L'Église demande que les fidèles soient consommés dans la sainteté; c'est pourquoi il est logiquement nécessaire que, au sujet des saints parvenus au terme, elle rende grâces à Celui qui les a sanctifiés. C'est en raison de cette action de grâces pour les saints, que le rite sacré lui-même est appelé eucharistie. Car s'il y est fait mention de beaucoup d'autres bienfaits, les saints demeurent pourtant le terme de tout, et c'est pour eux que l'on demande tout le reste : en sorte que, lorsque l'Église remercie pour les autres biens, c'est toujours pour la perfection achevée des saints qu'elle remercie. Tout ce que le Seigneur a fait, il l'a fait en vue de constituer la société des saints : de même l'Église, en tout ce qu'elle dit pour louer Dieu de l'ensemble de ces bienfaits, c'est toujours les yeux fixés sur la société des saints qu'elle le fait. C'est pour ce motif que le Sauveur, lorsqu'il institua ce sacrement, l'institua en rendant grâces à son Père de ce que par ce sacrement il allait nous ouvrir le ciel et réunir là-haut autour du Premier-Né cette glorieuse assemblée. À l'exemple du Sauveur, l'Église fait de l'oblation des dons sacrés non pas seulement un rite de supplication, mais encore un rite d'action de grâces. Et cela, elle le montre en divers endroits, mais principalement par la prière où est contenu en quelque manière tout le but du sacrifice. Après avoir relaté tous les bienfaits que Dieu nous a accordés, et avoir rendu grâces pour tout l'ensemble, elle mentionne en dernier lieu la venue du Seigneur dans la chair, l'institution du sacrement, l'ordre qu'il nous a donné de «faire cela». Puis elle ajoute : «Nous souvenant donc de ce commandement salutaire, et de tous les mystères

accomplis pour nous, la Croix, etc.» Elle insère ici les mystères qui ont suivi la Croix, et alors elle dit : «Nous t'offrons ce qui est à toi, le tenant de toi; en tout et pour tout nous te louons, nous te bénissons, nous te rendons grâces, Seigneur, et nous te prions, ô notre Dieu».

Vous le voyez ? Nous souvenant de vos bienfaits, dit l'Église, nous faisons cette oblation. C'est bien là assurément rendre grâces, que d'honorer par des dons sacrés notre Bienfaiteur, pour les biens qu'il nous a depuis longtemps accordés. Puis, énonçant plus expressément encore l'action de grâces, elle ajoute : «En présentant cette oblation, nous te louons, nous te bénissons, nous te remercions, Seigneur, et nous te prions, ô notre Dieu».

Tel est, nous dit l'Église, le sens de l'oblation des dons sacrés : louer, remercier, supplier, comme nous l'affirmions dès le début, en sorte que le même sacrifice est à la fois eucharistique et impétratoire.

Nous faisons cela, dit l'Église, en nous souvenant de deux choses : du commandement que le Sauveur nous a donné par ces paroles : «Faites ceci en mémoire de moi,» et aussi de l'ensemble des mystères accomplis pour nous. Le simple souvenir des bienfaits nous excite, par une sorte de mouvement en retour, à offrir nous-mêmes quelque chose à Celui qui a été pour nous l'auteur de tant de grâces. D'autre part, le souvenir du commandement reçu nous fait connaître la nature de ce mouvement en retour et quelles offrandes il nous faut présenter. Nous vous présentons cette même oblation que votre Fils seul-engendré en personne vous a offerte à vous, Dieu son Père, et nous vous rendons grâces en la présentant, parce que lui-même en vous l'offrant rendit grâces. Aussi n'apportons-nous rien de notre propre fonds à cette oblation : car ces offrandes ne sont pas nos œuvres, mais bien les tiens à toi, qui es le Créateur de toutes choses. Et ce n'est pas non plus une invention nôtre que cette sorte de sacrifice : nous n'en avons même pas eu la velléité, nous n'y avons pas été inclinés de nous-mêmes et par notre propre mouvement: c'est toi qui nous l'as enseigné, toi qui nous l'as recommandé par ton Fils seul-engendré. C'est pourquoi ce que nous t'offrons, c'est de tes propres biens que tu nous l'as donné : ces offrandes sont tiens pour tout et en tout, si bien que, pour cette oblation d'action de grâces elle-même, nous devons à Dieu une nouvelle action de grâces: parce que rien n'y est nôtre, mais que tout est un don de Lui; parce que c'est Lui qui la veut et qui l'accomplit. C'est lui qui opère en nous, selon la parole de l'Apôtre. Voilà pourquoi il est dit aussi dans les prières liturgiques : «Nous te rendons grâces également pour cette liturgie que tu as daigné accepter de nos mains».

Tout cela nous montre bien que la commémoration des saints dans la liturgie n'est point une supplication adressée pour eux à Dieu, mais une action de grâces.

CHAPITRE 50. COMBIEN DE FOIS DANS LA LITURGIE SE FAIT LA COMMÉMORATION DES SAINTS ET QUELLE EST LA DIFFÉRENCE DE CES COMMÉMORATIONS

Voyons, en outre, combien de fois et à quels moments de la liturgie se fait cette commémoration des saints. Elle a lieu deux fois : la première dès le début, lorsque l'on dédie à Dieu les offrandes; la seconde, lorsque ces offrandes sont devenues sacrifice.

En effet, l'oblation est double. Il y a d'abord l'oblation du pain et du vin comme simples offrandes, ainsi qu'il a été dit ci-dessus. Il y a ensuite leur oblation comme sacrifice. D'où la nécessité de commémorer chaque fois ceux en l'honneur desquels ou pour lesquels l'oblation est faite.

A la première, le prêtre dit : «En mémoire de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus Christ». A la seconde : «Nous souvenant donc des mystères accomplis pour nous, de la croix et des souffrances que le Christ a endurées pour nous». Ce que signifie ici la commémoration de la croix et des autres mystères venus après la croix, se trouve signifié dans la première oblation par la mémoire du Seigneur. Car à cette oblation initiale, le prêtre commémore le Sauveur non point comme thaumaturge, mais comme crucifié et mourant, ainsi que nous l'avons amplement montré à cet endroit.

De même, à la première oblation, le prêtre dit : «A la gloire de la sainte Vierge et par l'intercession des saints». A la seconde : «Pour (honorer) tous les saints, principalement la sainte Vierge». Il a montré la suréminence de celle-ci en la plaçant, lors de la première oblation, en tête de tous les autres; la seconde fois, l'ayant mentionnée après quelques groupes de saints, il insère le mot principalement.

Lors de la première oblation, après les saints le prêtre fait mémoire de ceux qui ont besoin de miséricorde et pour lesquels il prie : vivants et défunts. De même aussi à la seconde oblation.

Il y a toutefois une différence. A la seconde oblation, le prêtre énonce cette offrande en disant : «Nous t'offrons encore ce sacrifice spirituel», et ces termes sont accompagnés de l'exposé des motifs de l'oblation par le rappel, en premier lieu, de la mémoire de la Passion du Sauveur et, en second lieu, de la commémoration des saints. A l'oblation initiale, le prêtre indique simplement les motifs de l'oblation en disant : «En mémoire du Seigneur, la gloire de la sainte Vierge», et le reste de la formule où il commémore et ceux pour qui il rend grâces et ceux pour qui il supplie. Mais il n'énonce pas le terme même d'oblation. Pourquoi ? C'est qu'ici il l'exprime en acte, car c'est en détachant une parcelle du pain qu'il la dédie à Dieu. Voilà pourquoi point ne lui est besoin de paroles pour l'exprimer. Dans la seconde oblation, au contraire, le prêtre n'accomplit point d'acte extérieur; l'oblation se fait pourtant, mais elle se fait de manière invisible. C'est la grâce qui opère invisiblement le sacrifice par les prières consécatoires du prêtre. D fallait donc exprimer en paroles cette invisible oblation.

CHAPITRE 51. POURQUOI LE PRÊTRE DONNE-T-IL AU SACRIFICE LE NOM DE «CULTE SPIRITUEL»

C'est pour la même raison que le prêtre appelle ici l'oblation «sacrifice spirituel» : savoir, parce qu'il n'apporte personnellement aucun acte et ne fait cette oblation qu'en employant les paroles consécatoires.

L'oblation du début était une oeuvre possible à l'homme; accomplie par le prêtre, elle était donc une sorte de sacrifice actif. La seconde, la transformation des offrandes au corps et au sang divin, laquelle est réellement le sacrifice, c'est la grâce qui l'opère, le prêtre se borne à prier.

Sans doute, le sacrifice est vraiment un acte et une réalité, mais l'action du prêtre n'y est pour rien, il prononce seulement des paroles. C'est pour cette raison qu'il déclare offrir non un sacrifice actif, mais un sacrifice spirituel.

CHAPITRE 52. POURQUOI LE SACRIFICE EST-IL APPELÉ EUCHARISTIE [ET NON PAS SUPPLICATION]

Une dernière question qui mérite examen.

Puisque le sacrifice est à la fois eucharistique et impétratoire, pourquoi ne lui donne-t-on pas l'un et l'autre nom, eucharistie et supplication, mais seulement celui d'eucharistie ?

Le nom est pris de l'élément le plus important. Les motifs d'action de grâces sont plus nombreux que les motifs de supplication. Le nombre des bienfaits que nous avons reçus dépasse le nombre de ceux que nous sollicitons. Ces derniers ne sont qu'une partie, les autres forment un tout. Les biens que nous demandons d'obtenir ne sont qu'une partie de ceux que nous avons reçus. Car en ce qui concerne Dieu, nous avons tout reçu, et il n'est rien qu'il ait omis de nous donner. Mais il y a des biens qu'il n'est pas encore temps pour nous d'obtenir : ainsi l'incorruptibilité corporelle, l'immortalité et le règne dans les cieux. Il y en a que nous ne conservons pas après les avoir reçus : ainsi la rémission des péchés et toutes les autres grâces que nous recevons par le moyen des sacrements. Il y en a que nous avons perdus : soit parce que nous les avons mal employés, soit aussi afin que nous ne devenions pas pires en les retrouvant : telles l'aisance, la santé, la fortune, dont nous avons fait matière de plaisir et de perversité; soit que, en vue d'un plus grand profit, nous soyons, comme Job, privés des biens que nous possédions.

Par où il est clair que ce n'est pas Dieu qui a donné (directement) occasion à la supplication; il ne nous a fourni que des motifs d'action de grâces. C'est nous qui, nous étant causé à nous-mêmes par notre mollesse cet état d'indigence, nous mettons dans le besoin de supplication.

Voyons, en effet, quel est l'objet de nos demandes. La rémission des péchés ? Mais nous l'avons reçue en abondance, et sans aucun effort pénible de notre part, dans le saint baptême. Pourquoi donc la sollicitons-nous de nouveau ? Parce que par nos péchés nous sommes redevenus coupables. Quelle est alors la cause de cette culpabilité ? Nous-mêmes. C'est nous aussi, par conséquent, qui sommes la cause de la supplication.

Objet encore de nos demandes, le royaume des cieux dont nous demandons de devenir les héritiers ? Eh bien, cet héritage nous a été donné : car nous sommes devenus enfants de ce Dieu qui est le centre de ce royaume; et qui donc est héritier, sinon le fils ? Et qu'est-ce qui échappe des biens paternels à l'héritier ? Rien. Pourquoi donc sollicitons-nous ce qui a déjà été donné ? C'est que, après être nés de Dieu et avoir été élevés à un tel honneur, nous avons eu l'effronterie de commettre des actes contraires à cette adoption finale. De fils que nous étions, nous sommes devenus de méchants esclaves. Et voilà pourquoi nous demandons un bien qui nous est devenu étranger et qui ne nous est dû en rien. Donc c'est encore nous-mêmes qui sommes la cause de cette supplication.

Quant aux biens corporels, notre Seigneur nous a donné ce commandement : «Cherchez premièrement le royaume de Dieu, et tout cela vous sera accordé par surcroît». Et encore : «Ne vous mettez pas en peine de la nourriture et du vêtement, et votre Père céleste vous fournira tout ce dont vous avez besoin». Quand nous venons à manquer de ces choses, ou bien c'est un châtement causé par notre mollesse et notre manque de confiance, et parce que nous n'avons pas observé les commandements au sujet de ces choses, et alors l'indigence est notre œuvre, comme aussi la supplication qu'elle occasionne. Ou bien c'est une épreuve permise par la prévoyante sagesse et par la miséricordieuse bonté de Dieu, comme pour Job, afin de nous faire obtenir des biens plus grands et plus précieux. Et alors, cette indigence est, il est vrai, l'œuvre de Dieu; toutefois, elle n'est pas motif de supplication, mais de doxologie et d'action de grâces. Job ne disait-il pas: «Béni soit le nom du Seigneur maintenant et à jamais !»

Vous le voyez, tous les dons que Dieu nous fait portent seulement à la glorification divine et à l'action de grâces; mais des demandes et des supplications c'est nous qui sommes la cause. Aussi tous les biens, soit corporels, soit spirituels, que nous mentionnons dans nos entretiens avec Dieu, nous les mentionnons tous aux fins d'action de grâces : soit que nous les possédions, soit que nous ne les possédions pas. Dieu nous a tout donné une fois pour toutes, et de son côté il n'a rien omis. C'est parce qu'il n'ignorait pas cette vérité, que le bienheureux Apôtre nous ordonne de rendre grâces en tout : «Soyez toujours joyeux, en toutes choses rendez grâces», écrit-il.

En conséquence, le plus parfait et le plus intime de nos entretiens avec Dieu, savoir le mystère de la communion, où nous faisons mention non point de telle et telle grâce, mais en général de tous les biens que nous tenons de Dieu, soit que nous les détenions en fait, soit qu'ils nous restent réservés pour l'avenir, il était juste de lui donner le nom d'Eucharistie. Il convenait que son nom fût tiré non point des supplications auxquelles nous condamnons notre misère, mais de l'infinie libéralité de Dieu.

Sans doute, dans ce rite sacré, nous faisons à la fois acte de supplication et d'action de grâces à Dieu; mais l'action de grâces, ainsi qu'il a été dit, est œuvre de Dieu, et la supplication est œuvre de l'infirmité humaine. L'action de grâces porte sur un plus grand nombre d'objets; la supplication, sur un plus petit nombre. La première, en effet, porte absolument sur tous les biens; la seconde, sur quelques-uns seulement. Aussi convenait-il d'appeler ce sacrement eucharistie, en empruntant son nom aux éléments les meilleurs et les plus nombreux. C'est ainsi que l'homme,

quoique participant quelque chose de l'être privé de raison, est pourtant appelé animal raisonnable, désigné de la sorte par la partie la meilleure et la plus noble de sa nature.

Une autre raison, au surplus, c'est que Celui qui le premier célébra ce rite sacré, notre Seigneur Jésus Christ, l'accomplit et l'institua non pas en suppliant, mais seulement en rendant grâces au Père. Voilà pourquoi l'Église, qui a reçu de Lui ce sacrement tout fait, le désigne ainsi sous le nom d'eucharistie.

CHAPITRE 53. DE L'ACTION DE GRÂCES APRÈS LA COMMUNION ET DES PRIÈRES FINALES DE LA LITURGIE

Le prêtre invite tous ceux qui ont communié à rendre grâces, pour cette communion, à Dieu qui la leur a donnée; et à le faire, non par manière d'acquiescement ou avec nonchalance, mais avec ferveur. C'est le sens de l'exclamation «Debout» : non pas dans l'attitude de gens mollement étendus ou commodément assis, mais de corps et d'âme tendus vers Dieu.

Puis, après avoir exhorté à formuler une fois encore les autres demandes coutumières, il sort du sanctuaire et, debout devant les portes saintes, il récite sur le peuple la prière finale.

Il faut ici noter comment, le sacrifice terminé et après la doxologie qui le conclut, tous les rites du service divin se trouvant achevés, le prêtre semble prendre congé de son audience avec Dieu et redescendre peu à peu de ces hauteurs vers le commerce des hommes; et cela, de la manière qui convient au prêtre. En effet, c'est en priant qu'il le fait : le mode même et le lieu de sa prière indiquent cette sorte de descente.

Il prie tout d'abord à part soi à l'intérieur du sanctuaire, sans que personne l'entende, et en s'adressant à Dieu. Puis, sorti du sanctuaire, il vient au milieu de la foule, et de manière à être entendu de tous il récite la prière de supplication commune pour l'Église et pour tous les fidèles. Alors, après avoir coupé en petits morceaux le pain qui a été offert à la prothèse et d'où il a détaché la sainte hostie, il le distribue aux fidèles, comme devenu chose sainte par le fait d'avoir été offert à Dieu et béni. Les fidèles le reçoivent avec respect, en baisant la main du prêtre qui vient de toucher le très saint Corps du Christ Sauveur, qui a puisé là la sanctification et qui la communique par contact à ceux qui l'approchent lui-même.

Cependant, tous glorifient Dieu, auteur et distributeur de ces biens si précieux. Cette doxologie est empruntée à l'Écriture : «Béni soit le nom du Seigneur», et le reste. Après avoir répété à plusieurs reprises cette acclamation, l'on récite un psaume tout débordant de glorification divine et d'action de grâces. C'est le psaume 33 : «Je bénirai le Seigneur en tout temps».

Après la distribution du pain béni et le psaume achevé, le prêtre prononce sur le peuple la dernière prière. Il le fait non seulement hors du sanctuaire et de manière à être entendu de tout le monde, mais aussi en adressant directement à la foule elle-même les formules de la prière : il montre ainsi, plus encore qu'auparavant, ses rapports avec le peuple. Et en quoi consiste cette prière ? Qu'après avoir obtenu miséricorde, nous soyons sauvés : car nous n'avons rien à présenter de notre propre fonds qui mérite le salut, mais nous tournons nos regards vers la paternelle bonté de Celui qui seul peut nous sauver. C'est pourquoi ici encore le prêtre fait mention d'un grand nombre d'intercesseurs qui nous y aideront; et, avant tout, de la très sainte Mère de Dieu, par l'intermédiaire de laquelle nous avons en effet originellement obtenu miséricorde.

Le prélude de cette oraison comprend ces mots : «Le Christ, notre Dieu véritable». Il ne s'agit plus, en effet, de ces faux dieux, de ces dieux imposteurs que nous avons jadis adorés en grand nombre, mais de Celui que nous avons plus tard trouvé non sans peine : «notre Dieu véritable».

Aussi est-ce à Lui seul, en tant que Dieu, que convient gloire, honneur et adoration, en même temps qu'à son Père éternel et à son très saint, bon et vivifiant Esprit, maintenant et toujours, et dans les siècles des siècles. Amen.

Saint Nicolas Cabasilas

Fin et Gloire à Dieu.